

2008 Guide des Mesures d'Urgence



UN GUIDE DESTINÉ AUX PREMIERS
INTERVENANTS SUR LES MESURES
D'URGENCE AU COURS DE LA PHASE
INITIALE D'UN INCIDENT DE
TRANSPORT METTANT EN CAUSE
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Le document d'expédition constitue un élément vital d'information pour l'intervention d'urgence en cas d'incident lié à des matières/marchandises dangereuses*. Le document d'expédition renferme les renseignements permettant l'identification des matières en cause. Utilisez ces données afin de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires à votre propre protection ainsi que celle du public. Le document d'expédition fournit le numéro d'identification à quatre chiffres précédé des lettres UN ou NA (voir les pages à bordure jaune), l'appellation réglementaire (voir les pages à bordure bleue), la classe ou division de risques concernant les matières et si nécessaire, le groupe d'emballage. Le document d'expédition indique également un numéro de téléphone de 24 heures en cas d'urgence. De plus, des renseignements supplémentaires sont requis sur les dangers associés aux matières pouvant être utilisés pour la réduction des risques lors d'un incident. Ces renseignements additionnels peuvent figurer directement sur le document d'expédition ou sur un document annexe. Cette exigence peut être satisfaite en joignant une page-guide du GMU2008 au document d'expédition ou en ayant le guide complet à portée de la main pour consultation rapide. Dans la plupart des cas, le transport de marchandises dangereuses exige l'établissement de documents d'expédition, qui doivent se trouver:

- dans la cabine du véhicule automobile,
- en possession des membres de l'équipage du train,
- dans un support, sur le pont d'un navire, ou
- en possession du pilote d'aéronef.

NUMÉRO D'URGENCE 1-000-000-0000	EXEMPLE DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'URGENCE	
CLASSE DE RISQUES OU NUMÉRO DE DIVISION		
NOMBRE ET TYPE DE CONTENANT(S)	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉ
1 CAMION-CITERNE	ISOPROPANOL	3
UN1219	II	12 000 LITRES
NUMÉRO D'IDENTIFICATION	APPELLATION RÉGLEMENTAIRE	GROUPE D'EMBALLAGE

EXEMPLE DE PLAQUE ET DE PANNEAU COMPORTANT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Le numéro d'identification à quatre chiffres peut figurer directement sur la plaque ou sur un panneau de couleur orange placé à proximité de la Plaque, aux extrémités et sur les parois latérales d'un réservoir de cargaison, d'un véhicule ou d'un wagon.



Plaque
comportant le
numéro
d'identification

ou

Plaque avec
un panneau
orange



1219

* Dans le cadre du Guide des mesures d'urgence, les termes "matières dangereuses" et "marchandises dangereuses" sont synonymes.

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC LE PRÉSENT GUIDE AVANT D'AVOIR À VOUS EN SERVIR LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE! Aux États-Unis, conforme au U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA, 29 CFR 1910.120) et le règlement du U.S. Environmental Protection Agency (EPA, 40 CFR Part 311), les intervenants doivent être formés dans l'utilisation du présent Guide avant de s'en servir.

ÉVITEZ DE VOUS PRÉCIPITER!

**APPROCHEZ-VOUS AVEC LE VENT DANS LE DOS EN AMONT DE LA SITUATION DE DANGER
RESTEZ À L'ÉCART DE TOUS DÉVERSEMENTS, VAPEURS, ÉMANATIONS, FUMÉE ET
SOURCE SUSPECTE**

COMMENT UTILISER CE GUIDE LORS D'UN INCIDENT METTANT EN CAUSE DES MARCHANDISES DANGEREUSES

UN : IDENTIFIEZ LA MATIÈRE EN UTILISANT UNE DES INFORMATIONS SUIVANTES:

- **LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION À 4 CHIFFRES** SITUÉ SUR UNE PLAQUE, UN PANNEAU ORANGE, UN DOCUMENT D'EXPÉDITION OU UN COLIS (précédé de UN/NA)
- **LE NOM DE LA MATIÈRE** SUR UN DOCUMENT D'EXPÉDITION OU UN COLIS

DEUX : IDENTIFIEZ LE NUMÉRO DU GUIDE À 3 CHIFFRES DANS L'UNE OU L'AUTRE DES SECTIONS SUIVANTES:

- **LE RÉPERTOIRE DE NUMÉROS D'IDENTIFICATION** (Les pages à bordure jaune du Guide) ou
- **LE RÉPERTOIRE DES NOMS DE MATIÈRES** (Les pages à bordure bleue du Guide)

Un numéro de guide à trois chiffres accompagné de la lettre "P", indique que la matière peut subir une polymérisation violente lorsque soumise à la chaleur ou à la contamination.

Les inscriptions SURLIGNÉES EN VERT indiquent que la matière est une TIH (Toxique par Inhalation), un agent de guerre chimique ou une matière dangereuse réagissant à l'eau (produit des gaz toxiques au contact de l'eau).

TROUVEZ LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION ET LE NOM DE LA MATIÈRE DANS LE TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION (les pages à bordure verte). **Si nécessaire, PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES MESURES DE PROTECTION** (voir la section sur les activités de protection à la page 288). Si ce n'est pas nécessaire, utiliser l'information conjointement avec le guide à trois chiffres.

TROIS : **PASSEZ AU GUIDE NUMÉROTÉ** (les pages à bordure orange) **ET LISEZ-LE ATTENTIVEMENT.**

UTILISEZ LE GUIDE 112 POUR TOUS LES EXPLOSIFS SAUF POUR LES EXPLOSIFS 1.4 (EXPLOSIFS C) OÙ LE GUIDE 114 DOIT ÊTRE CONSULTÉ.

NOTE : **SI UN GUIDE À TROIS CHIFFRES NE PEUT ÊTRE TROUVÉ EN SUIVANT LES MODALITÉS QUI PRÉCÈDENT, ET QUE VOUS VOYEZ UNE PLAQUE,** trouvez celle qui lui ressemble dans le tableau des plaques (pages 16-17). **PUIS PASSEZ AU GUIDE À TROIS CHIFFRES** (les pages à bordure orange) **qui figure à côté de la plaque-échantillon.** Si le document d'expédition porte un numéro de téléphone d'intervention d'urgence, composez ce numéro. Si le document en question n'est pas disponible, ou qu'il ne porte aucun numéro de téléphone d'intervention d'urgence, **APPELEZ IMMÉDIATEMENT l'organisme d'intervention d'urgence approprié qui est indiqué à l'intérieur de la page couverture arrière du manuel.** Donnez le plus de renseignements possibles, comme le nom du transporteur (entreprise de camionnage ou chemin de fer) et le numéro du véhicule. **SI VOUS NE TROUVEZ AUCUNE RÉFÉRENCE À UN GUIDE ET QUE VOUS ESTIMEZ QUE L'INCIDENT MET EN CAUSE DES MARCHANDISES DANGEREUSES,** PASSEZ MAINTENANT AU GUIDE 111 ET UTILISEZ-LE JUSQU'À CE QUE VOUS PUISSIEZ VOUS PROCURER DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

EN DERNIER RECOURS, CONSULTEZ LE TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS ET DES REMORQUES (pages 18-19). **SI LA FORME PEUT ÊTRE IDENTIFIÉE.** RAPPELEZ-VOUS QUE LES RECOMMANDATIONS ASSOCIÉES AVEC CETTE FORME REPRÉSENTERONT LA PIRE DES SITUATIONS POSSIBLES.

GMU2008 GUIDE DE L'UTILISATEUR

Le Guide des Mesures d'Urgence 2008 (GMU2008) a été élaboré conjointement par Transports Canada, le Département aux Transports des États-Unis, le Secrétariat aux Communications et aux Transports du Mexique ainsi qu'avec la collaboration du Centre d'Information pour Urgences Chimiques de l'Argentine (CIQUIME). Il est destiné aux pompiers, aux services de police et au personnel d'autres services d'urgence qui peuvent être les premiers à arriver sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses. **Le GMU2008 est avant tout un Guide pouvant aider les premiers intervenants à déterminer rapidement les dangers précis ou généraux de la (des) matière(s) visée(s), et à se protéger et à protéger le grand public au cours de la phase d'intervention initiale consécutive à cet incident.** Aux fins de ce Guide, la «phase d'intervention initiale» est la période qui suit l'arrivée des premiers intervenants sur les lieux d'un incident, pendant laquelle la présence et/ou l'identification de marchandises dangereuses est confirmée, des mesures de protection de la zone affectée et de la population concernée sont prises, et l'aide d'un personnel qualifié est demandée. Ce Guide n'est pas destiné à fournir des données physiques et chimiques sur les marchandises dangereuses.

Le Guide assistera les premiers intervenants à prendre les décisions initiales lorsqu'ils arriveront sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses; toutefois, ils ne doivent pas le considérer comme pouvant remplacer leur formation personnelle en matière d'intervention d'urgence, leurs propres connaissances ou leur bon jugement. Ce Guide ne peut couvrir toutes les éventualités que peut comporter un tel incident. Il vise avant tout les incidents qui se produisent sur les routes ou les voies ferroviaires. N'oubliez pas que dans les installations fixes, il peut avoir une utilité limitée.

Le GMU2008 contient des listes de marchandises dangereuses provenant des Recommandations des Nations Unies les plus récentes ainsi que d'autres règlements internationaux et nationaux. Les explosifs ne sont pas énumérés individuellement, ni au moyen de leur appellation réglementaire ni à l'aide de leur numéro d'identification. Ils figurent toutefois sous le titre général «Explosifs» sur la première page de l'index numérique (les pages à bordure jaune) et alphabétiquement dans le répertoire des noms de matières (les pages à bordure bleue). La lettre **“P”** qui suit le numéro de la page-guide énuméré dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue indique les matières qui risquent de se polymériser sous certaines conditions. Un exemple d'un tel produit sera: Acroléine, stabilisée **131P**.

À titre de premier intervenant sur les lieux d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses, cherchez à obtenir le plus tôt possible des renseignements supplémentaires et plus précis sur n'importe laquelle de ces marchandises. Les renseignements que vous recevrez en téléphonant à l'Organisme d'intervention d'urgence approprié ou en composant le numéro d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou encore en consultant les renseignements sur les dangers et sur l'intervention que contient ou qui accompagne ce dernier, seront souvent plus précis et plus exacts que ceux du Guide dans le cas des matières visées.

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC LE PRÉSENT GUIDE AVANT D'AVOIR À VOUS EN SERVIR LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE! Aux États-Unis, conformément au U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA, 29 CFR 1910.120) et le règlement du U.S. Environmental Protection Agency (EPA, 40 CFR Part 311), les intervenants doivent recevoir de la formation dans l'utilisation du présent Guide avant de s'en servir.

CONTENU DU GUIDE

1 - Section jaune: Les marchandises dangereuses sont indexées selon leur numéro d'identification (NIP). Cette section identifie rapidement la page-guide à consulter lorsqu'on connaît le numéro d'identification de la matière concernée. Cette liste est organisée de la façon suivante: apparaît d'abord le numéro d'identification à quatre chiffres de la matière suivi par le numéro de la page-guide correspondante pour les interventions d'urgence et par le nom de la matière.

Par exemple:	NIP	GUIDE	Nom de la Matière
	1090	127	Acétone

2 - Section bleue: Les marchandises dangereuses sont indexées par ordre alphabétique selon le nom de la matière. Cette section identifie rapidement la page-guide à consulter lorsqu'on connaît le nom de la matière concernée. Cette liste est organisée de la façon suivante: apparaît d'abord le nom de la matière suivi du numéro de la page-guide correspondante pour les interventions d'urgence et le numéro d'identification à quatre chiffres qui lui est attribué.

Par exemple:	Nom de la Matière	GUIDE	NIP
	Acide sulfurique	137	1830

3 - Section orange: Il s'agit de la principale section du Guide, car toutes les mesures de sécurité recommandées y sont consignées. Elle comprend en tout 62 pages-guides qui renferment les précautions recommandées ainsi que de l'information sur les mesures d'urgence en vue de protéger les intervenants et le grand public. La page de gauche donne des renseignements sur la sécurité tandis que la page de droite fournit des renseignements sur les mesures d'urgence et les interventions en cas d'incendie, de déversement ou de fuite, ainsi que sur les premiers soins. Chaque page-guide est conçue de façon à s'appliquer à un groupe de matières qui possèdent des caractéristiques chimiques et toxicologiques similaires.

Le titre de la page-guide indique le type de matière et les risques généraux qui y sont associés.

Par exemple: **GUIDE 124 - Gaz - Toxiques et/ou Corrosifs - Oxydants.**

Chaque page-guide se subdivise en trois sections principales: la première décrit les **risques potentiels** d'une matière en terme d'inflammabilité ou d'explosion et les effets éventuels sur la santé si on y est exposé. La caractéristique qui représente le plus haut risque apparaît en premier. L'intervenant d'urgence devrait consulter en premier. Cela lui permettrait de prendre des décisions en matière de protection de l'équipe d'intervention d'urgence ainsi que de la population avoisinante.

La deuxième section indique les mesures de **sécurité publique** préconisées, fondées sur la situation réelle. Elle fournit des renseignements généraux en matière d'interdiction d'accès au site ainsi qu'au sujet des vêtements de protection personnels et niveau de protection respiratoire recommandés. Elle énumère les distances d'évacuation suggérées lors de déversements mineurs et importants ou d'incendies (dangers de fragmentation). Elle dirige également l'utilisateur à consulter le Tableau des matières Toxiques par Inhalation (TIH), des agents de guerre chimique et des matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (section verte) lorsque le nom de la matière est surligné en vert dans la section jaune et bleue.

La troisième section porte sur les **mesures d'urgence** et sur les premiers soins. Elle fait état des précautions spéciales à prendre lors d'un incendie, d'un déversement ou d'une exposition chimique. Chacune de ces parties contient plusieurs recommandations qui faciliteront encore le processus décisionnel. Les renseignements sur les premiers soins sont d'ordre général et sont utiles avant d'obtenir une aide médicale formelle.

4 - Section verte: Cette section est constituée de deux tableaux. Le Tableau 1 énumère, par ordre de numéro d'identification, les matières qui sont toxiques par inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau. On y recommande deux types de distances sûres: les « distances d'isolation initiales » et les « distances d'activités de protection ». Ces matières sont surlignées en vert de façon qu'on puisse les retrouver facilement dans les listes par ordre numérique (section jaune) et alphabétique (section bleue) du GMU2008. Le Tableau 1 donne les distances pour les petits déversements (approximativement 200 litres ou moins pour les liquides et 300 kilogrammes ou moins pour les solides lorsque déversés dans l'eau) et les grands déversements (plus de 200 litres pour les liquides et plus de 300 kilogrammes pour les solides lorsque déversés dans l'eau) pour toutes les matières surlignées. De plus, le Tableau 1 est subdivisé pour des situations se produisant de jour ou de nuit, car les variations dans les conditions atmosphériques peuvent influencer grandement sur la superficie de la zone dangereuse. Pendant la nuit, l'air est généralement plus calme et la dispersion ainsi que le mélange des matières est moins important ce qui résulte en des zones de toxicité plus grandes que celles qui seraient produites durant le jour. Pendant le jour, les mouvements d'air plus énergétiques causeront une plus grande dispersion de la matière résultant en une concentration moins élevée dans l'air ambiant. Il est important de noter que c'est la quantité de matière en un point particulier qui est importante pour déterminer la toxicité et non pas la seule présence de cette matière. Le Tableau 2 énumère, par ordre de numéro d'identification, les matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau ainsi que les gaz TIH respectifs qui sont générés. Ces matières qui réagissent à l'eau sont facilement identifiables dans le Tableau 1 car leur nom est immédiatement suivi par le texte (lorsque déversé dans l'eau). Il est important de noter que, lorsqu'une matière identifiée par (lorsque déversé dans l'eau) dans le Tableau 1 est impliquée dans un incident mais qu'elle n'est pas déversée dans l'eau, les informations contenues dans le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas et que les distances à appliquer se trouvent dans le guide orange approprié.

La « distance d'isolation initiale » désigne la zone qui devrait être considérée pour l'évacuation de toutes les personnes, dans toutes les directions, par rapport au lieu de déversement ou de la fuite. Cette distance (rayon) définit une circonférence (zone d'isolation initiale) à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations dangereuses en amont du vent et constituant un danger de mort sous le vent (en aval du déversement). Par exemple, dans le cas d'un gaz comprimé, toxique, n.s.a., UN1955, Danger par inhalation Zone A, la distance d'isolation pour les petits déversements est de 100 mètres, ce qui représente un périmètre d'évacuation de 200 mètres de diamètre.

Pour la même matière, la "distance d'activités de protection" pour un petit déversement est de 0,5 kilomètres pour un incident se produisant le jour et de 2,1 kilomètres pour un incident de nuit. Cette distance désigne une aire sous le vent, en aval du lieu du déversement ou de la fuite, à l'intérieur de laquelle des activités de protection pourraient être entreprises. On entend par activités de protection des mesures prises pour protéger la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du grand public. Les personnes dans cette zone pourraient être évacuées ou protégées sur place à l'intérieur d'immeubles. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, il suffit de consulter les pages 285 à 291.

Matières Toxiques par Inhalation (TIH)

Une matière TIH est un gaz ou un liquide volatil connu pour être si toxique pour les humains qu'il présente un risque pour la santé durant le transport ou, en l'absence de données adéquates sur la toxicité chez l'homme, est présumé toxique pour les humains parce que lors de tests en laboratoire chez des animaux, sa concentration létale moyenne (CL50) ne dépasse pas 5000 ppm.

Il importe de noter que même si l'on utilise le terme zone, ces zones dangereuses ne correspondent d'aucune façon à une superficie ou à une distance réelle. Les zones sont déterminées uniquement en fonction de la concentration létale moyenne (CL50) du produit (par exemple, une zone A pour une matière TIH est plus dangereuse qu'une zone D). Toutes les distances énumérées dans la section verte sont en fait calculées à l'aide de modèles mathématiques pour chaque matière TIH. Pour l'assignation des zones de danger par inhalation, consulter le Glossaire.

Distances d'Isolation et d'Évacuation

Des distances d'isolation ou d'évacuation sont indiquées dans les pages-guides (section orange) ainsi que dans le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (section verte), ce qui peut créer une certaine confusion chez l'utilisateur qui ne connaît pas bien le GMU2008.

Il convient de noter que certaines des pages-guides font uniquement référence à des matières non-TIH (36 guides), certaines réfèrent à la fois à des matières TIH et non-TIH (21 guides) et certaines réfèrent uniquement à des matières TIH ou qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (5 guides). Une page-guide réfère à la fois à des matières TIH et non-TIH (Voir le GUIDE 131 par exemple) seulement lorsque la phrase suivante figure sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement: « Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiales et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous « SÉCURITÉ PUBLIQUE » ». Une page-guide réfère uniquement à des matières TIH ou qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (Voir le GUIDE 124 par exemple) lorsque la phrase suivante figure sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement : « Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection. » Donc, si les phrases précédentes n'apparaissent pas dans la page-guide, c'est dire qu'on fait référence uniquement à des matières non-TIH (Voir le GUIDE 128 par exemple).

Afin de déterminer les distances d'isolation et d'activités de protection appropriées, il est important d'utiliser les informations suivantes:

Si une matière **TIH/agent de guerre chimique/matière réagissant à l'eau** est impliquée (entrées surlignées dans les index), les distances d'isolation et de protection sont données directement dans la section verte. La page-guide (section orange) rappelle à l'utilisateur de se reporter à la section verte pour avoir des renseignements plus précis sur l'évacuation en cas de déversement de matières surlignées.

Si l'incident implique une matière **non-TIH, mais que la page-guide renvoie à la fois à des matières TIH et non-TIH**, une distance d'isolation immédiate, comme mesure préventive afin de réduire les blessures, est indiquée sous la rubrique « SÉCURITÉ PUBLIQUE »; elle s'applique uniquement aux matières non-TIH. En outre, aux fins de l'évacuation, la page-guide recommande à l'utilisateur sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement d'accroître au besoin pour les matières non surlignées, la distance d'isolation immédiate sous le vent, indiquée à la rubrique « SÉCURITÉ PUBLIQUE ». Par exemple, le GUIDE 131 – Liquides Inflammables - Toxiques recommande à l'utilisateur : « Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. ». Dans le cas d'un grand déversement, la zone d'isolement pourrait passer de 50 mètres à une distance jugée sécuritaire par le commandant sur place et les intervenants d'urgence.

Si s'agit d'un déversement d'une matière **non-TIH et que la page-guide renvoie uniquement à des matières non-TIH**, les distances d'isolation immédiate et d'évacuation qui sont mentionnées dans la page-guide (section orange) sont les distances à utiliser et aucune référence n'est faite à la section verte.

PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

APPROCHEZ PRUDEMMENT DE LA SITUATION DE DANGER EN GARDANT LE VENT DANS LE DOS. Si les vents le permettent, approchez-vous en utilisant une zone élevée. Résistez à la tentation de vous précipiter; vous ne pouvez aider les autres tant que la situation n'est pas totalement évaluée.

EMPÊCHEZ LES GENS DE PÉNÉTRER SUR LES LIEUX. Sans entrer dans le lieu immédiat du danger, faites ce que vous pouvez pour l'isoler et assurer la sécurité des gens tout en protégeant l'environnement. Éloignez les gens de la scène de l'accident et gardez-les à l'extérieur du périmètre de sécurité. Laissez-vous assez de place pour apporter et retirer votre propre matériel.

DÉTERMINEZ LES DANGERS. Les plaques, les étiquettes, les documents d'expédition, les fiches techniques santé-sécurité, les tableaux d'identification des wagons et des remorques et/ou les personnes renseignées qui se trouvent sur les lieux sont de précieuses sources d'information. Évaluez tous les renseignements disponibles puis consultez la page-guide recommandée afin de réduire les risques immédiats. **Les renseignements nouveaux fournis par un expéditeur ou obtenus d'une autre source digne de foi peuvent justifier un comportement un peu différent de celui qui est précisé dans le guide.** Souvenez-vous que celui-ci ne fournit que les renseignements les plus importants pour votre réaction initiale à une famille ou une classe de marchandises dangereuses. Au fur et à mesure que des renseignements plus spécifiques à la matière deviennent disponibles, ajustez votre intervention davantage à la situation.

ÉVALUEZ LA SITUATION. Répondez aux questions suivantes :

- Y a-t-il un incendie, un déversement ou une fuite?
- Quelles sont les conditions météorologiques?
- Quelle est la nature du terrain?
- Qui/quoi court un risque? Les gens, les biens ou l'environnement?
- Quelles mesures faudrait-il prendre? Une évacuation est-elle nécessaire? Faut-il creuser un fossé ou élever une digue? Quelles sont les ressources (humaines et matérielles) nécessaires? Lesquelles peut-on se procurer facilement?
- Que peut-on faire immédiatement?

OBTENEZ DE L'AIDE. Avisez votre administration centrale d'informer les organismes responsables et appelez à l'aide du personnel qualifié.

DÉCIDEZ SI VOUS DEVEZ PÉNÉTRER SUR LES LIEUX. Vous devez soupeser tout effort que vous faites pour porter secours à des personnes et protéger les biens ou l'environnement à la lumière de la possibilité que vous deveniez partie du problème. Pénétrez la zone de danger que lorsque muni de vêtements de protection appropriés (voir la section VÊTEMENTS DE PROTECTION, page 338).

RÉAGISSEZ. Intervenez d'une façon appropriée. Établissez un poste de commandement et des lignes de communication. Portez secours aux victimes, dans la mesure du possible, et évacuez-les s'il y a lieu. Gardez le contrôle du site. Évaluez continuellement la situation et modifiez votre intervention en conséquence. Votre premier devoir est de veiller à la sécurité des gens qui sont dans votre entourage immédiat, et notamment à votre propre sécurité.

PAR-DESSUS TOUT. Ne marchez pas dans une matière déversée ou répandue, et n'y touchez pas. Évitez d'inhaler des émanations, de la fumée et des vapeurs, même si vous savez qu'aucune marchandise dangereuse n'est en cause. Ne supposez jamais que des gaz ou des vapeurs sont inoffensifs parce qu'ils ne sentent rien: des gaz ou des vapeurs inodores peuvent être nocifs. Soyez **PRUDENT** lorsque vous manipulez des contenants "vides", ils peuvent présenter un risque tant qu'ils ne sont pas nettoyés et purgés de tout résidu.

QUI CONTACTER POUR ASSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE

Dès qu'il arrive sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, de même que se protéger et protéger le public, protéger la zone et demander l'aide d'un personnel ayant reçu la formation nécessaire, aussitôt que les conditions le permettent. Il doit suivre les procédures et directives opérationnelles normalisées de son organisation et/ou le plan d'intervention d'urgence local pour obtenir l'aide de personnes qualifiées. En général, le processus de notification et les demandes de renseignements techniques autres que ceux qui sont fournis dans le présent guide d'intervention d'urgence doivent se dérouler ou s'effectuer dans l'ordre suivant:

1. ORGANISME OU AGENCE

Avisez votre organisme ou votre agence, ce qui déclenchera une série d'initiatives fondées sur les renseignements que vous aurez fournis. Ces initiatives pourront aller de l'envoi sur les lieux d'un personnel dûment formé à la mise en exécution du plan d'intervention d'urgence local. Assurez-vous que les services d'incendie et de police dans la région sont avisés.

2. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR L'INTERVENTION D'URGENCE

Repérez et composez le numéro de téléphone indiqué sur le document d'expédition. La personne qui répond au téléphone doit connaître les matières dont fait état son interlocuteur, ainsi que les mesures d'intervention à prendre, ou avoir accès immédiatement à une personne qui possède ces connaissances requises.

3. AIDE NATIONALE

Communiquez avec l'Organisme d'intervention d'urgence concerné, dont le nom figure au recto de la page couverture arrière, lorsque vous n'avez pas le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence qui figure sur le document d'expédition. Dès qu'il recevra un appel lui indiquant la nature de l'incident, cet organisme fournira immédiatement des conseils sur les mesures à prendre au cours des premiers stades de l'incident. Il communiquera également avec l'expéditeur ou le fabricant de la (des) matière(s) pour obtenir des renseignements plus détaillés et, lorsque nécessaire, demandera leur assistance sur la scène.

Réunissez et fournissez le plus grand nombre possible des renseignements suivants:

- Votre nom, votre numéro de téléphone et de télécopieur (fax).
- L'endroit de l'incident et la nature du problème (fuite, feu, etc.).
- Le nom et le numéro d'identification de la (des) matière(s) concernée(s).
- Le nom de l'expéditeur, du destinataire et le lieu d'origine.
- Le nom du transporteur, le numéro du wagon ou du camion.
- Le type de conteneur et les dimensions du conteneur.
- La quantité de matière(s) transportée(s)/déversée(s).
- Les conditions locales (météo, terrain, proximité d'écoles, hôpitaux, etc.).
- Le nombre de blessés ou de gens affectés.
- Les services d'urgence de la région qui ont été avisés.

CANADA

1. CANUTEC

CANUTEC est le **Centre canadien d'urgence transport** et relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada.

CANUTEC offre un service national de consultation bilingue (anglais-français), et il est doté de scientifiques professionnels qui ont l'expérience et la formation nécessaires pour interpréter les renseignements techniques et donner des conseils en matière d'intervention d'urgence.

**En cas d'urgence, on peut joindre CANUTEC à frais virés en composant le
613-996-6666 (24 heures par jour).**

***666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

En dehors des situations d'urgence, veuillez utiliser la ligne d'information en composant le 613-992-4624 (24 heures par jour).

2. ORGANISMES PROVINCIAUX

On peut obtenir de **CANUTEC** les renseignements techniques et les mesures d'urgence nécessaires, mais des règlements fédéraux et provinciaux exigent que les incidents mettant en cause des marchandises dangereuses soient signalés à certaines autorités.

La liste suivante d'organismes provinciaux est fournie pour votre commodité.

Province	Autorité Compétente ou Numéros de Téléphone en Cas d'Urgence
Alberta	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-272-9600* ou 780-422-9600
Colombie-Britannique	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-663-3456
Île-du-Prince-Édouard	Police locale ou 1-800-565-1633** ou 902-426-6030
Manitoba	Autorité Provinciale 204-945-4888 et la Police locale ou corps de pompiers, tel qu'approprié
Nouveau-Brunswick	Police locale ou 1-800-565-1633** ou 902-426-6030
Nouvelle-Écosse	Police locale ou 1-800-565-1633** ou 902-426-6030
Nunavut	Police locale et 1-800-693-1666 ou 867-979-6262
Ontario	Police locale
Québec	Police locale
Saskatchewan	Police locale ou 1-800-667-7525
Terre-Neuve et Labrador	Police locale et 709-772-2083
Territoire du Yukon	867-667-7244
Territoires du Nord-Ouest	867-920-8130

* Ce numéro est inaccessible hors de l'Alberta.

** Ce numéro est inaccessible hors du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard.

NOTA:

1. L'organisme fédéral concerné doit être avisé dans le cas d'un accident ferroviaire, aérien ou maritime.
2. Le détachement de la police locale le plus rapproché doit être avisé lorsque des explosifs ou des matières radioactives ou infectieuses sont égarés, perdus ou volés.
3. **CANUTEC doit** être avisé:
 - a. lorsque des matières infectieuses sont égarées, perdues ou volées;
 - b. lors d'un incident mettant en cause des matières infectieuses;
 - c. lors d'une fuite accidentelle d'un cylindre qui a subi une rupture catastrophique;
 - d. lors d'un incident où les documents d'expédition portent le numéro de téléphone d'urgence de **CANUTEC**, soit le 613-996-6666; ou
 - e. un incident de marchandises dangereuses qui implique un véhicule ferroviaire, un navire, un aéronef, un aéroport ou une installation de fret aérien.

ÉTATS-UNIS

1. **CHEMTREC®**, un service de communication d'urgence, peut être joint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **CHEMTREC®** (24 heures par jour)

EN COMPOSANT LE **1-800-424-9300**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

703-527-3887 (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

2. **CHEMTEL, INC.**, un service de communication d'urgence, peut être joint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **CHEMTEL, INC.** (24 heures par jour)

EN COMPOSANT LE **1-888-255-3924**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, Porto Rico, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

813-248-0585 (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

3. **INFOTRAC**, un service de communication d'urgence, peut être joint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **INFOTRAC** (24 heures par jour)

EN COMPOSANT LE **1-800-535-5053**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

352-323-3500 (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

4. **3E COMPANY**, un service de communication d'urgence, peut être joint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **3E COMPANY** (24 heures par jour)

EN COMPOSANT LE **1-800-451-8346**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

760-602-8703 (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

Les services d'information d'urgence décrits ci-dessus ont effectué une demande pour apparaître dans le présent guide et ont accepté de fournir de l'information à quiconque en ferait la demande. Ils tiennent une liste à jour des administrations de chaque état ainsi que l'administration fédérale qui fournissent des renseignements et de l'aide technique en cas d'incidents mettant en cause des matières radioactives.

5. ENVOIS MILITAIRES

Pour obtenir une assistance lors d'un incident mettant en cause des matières expédiées par, pour, ou au Secrétariat à la Défense, composez l'un des numéros suivants (24 heures par jour) :

703-697-0218 (téléphonez à frais virés), soit le numéro de téléphone du Centre des opérations de l'armée américaine (U.S. Army Operations Center), en cas d'incident mettant en cause des explosifs et des munitions.

1-800-851-8061 (sans frais d'interurbain aux États-Unis), soit le numéro de téléphone de l'Agence logistique de défense (Defense Logistics Agency), en cas d'incident mettant en cause des marchandises dangereuses autres que des explosifs et des munitions.

6. CENTRE ANTIPOISON (ÉTATS-UNIS seulement)

Les appels d'urgence et pour information sont gérés par le Centre Antipoison situé le plus près (24 heures par jour)

1-800-222-1222 (appel gratuit aux États-Unis)

Ne composez les numéros qui précèdent qu'en cas **d'urgence seulement**.

Le NATIONAL RESPONSE CENTER (NRC)

Le NRC, exploité par la Garde côtière des États-Unis, reçoit les rapports requis lorsque des matières ou des substances dangereuses sont déversées. Après avoir été avisé d'un incident, le NRC avise immédiatement le coordonnateur fédéral approprié et les organismes fédéraux concernés. La loi fédérale exige que quiconque pollue l'environnement en laissant échapper une quantité signalable de substance dangereuse (y compris du pétrole susceptible de contaminer la nappe phréatique) ou une matière reconnue comme un polluant marin doit aviser **immédiatement** le NRC. Lorsqu'il y a un doute quant à savoir si la quantité libérée atteint les niveaux auxquels la déclaration est obligatoire, il faut communiquer avec ce dernier.

TÉLÉPHONEZ AU **NRC** (24 heures par jour)

EN COMPOSANT LE **1-800-424-8802**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

202-267-2675 dans le District de Columbia

Le fait d'avoir contacté le numéro de téléphone d'urgence, CHEMTREC®, CHEMTEL, INFOTRAC ou 3E COMPANY en cas d'urgence ne suffit pas à remplir l'obligation réglementaire d'appeler le NRC.

MEXIQUE

1. **SETIQ** (Le système d'urgence transport pour l'industrie chimique), un service établi par l'Association nationale des industries chimiques (ANIQ) peut être rejoint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **SETIQ** (24 heures par jour)

01-800-00-214-00 dans la République du Mexique

Pour tout appel effectué à Mexico et dans la zone métropolitaine :

5559-1588

Pour les appels d'autres provenances:

+52-55-5559-1588

2. **CENACOM** (Le centre national de communications pour l'agence de la protection civile):

TÉLÉPHONEZ **CENACOM** (24 heures par jour)

en composant le **01-800-00-413-00** dans la République du Mexique

Pour les appels effectués à Mexico et dans la zone métropolitaine:

5128-0000 postes 11470, 11471, 11472, 11473, 11474, 11475, 11476 et 11477

Pour les appels d'autres provenances :

+52-55-5128-0000 postes 11470, 11471, 11472, 11474, 11475 et 11476

ARGENTINE

1. **CIQUIME** (Le Centre d'Information pour Urgences Chimiques) un service d'information d'intervention d'urgence peut être rejoint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **CIQUIME** (24 heures par jour)

0-800-222-2933 dans la République de l'Argentine

Pour les appels d'autres provenances :

+54-11-4613-1100

BRÉSIL

1. **PRÓ-QUÍMICA** un service d'information d'intervention d'urgence peut être rejoint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **PRÓ-QUÍMICA** (24 heures par jour)

0-800-118270 dans la République Fédérale du Brésil

Pour les appels d'autres provenances :

+55-11-232-1144

COLOMBIE

1. **CISPROQUIM** un service d'information d'intervention d'urgence peut être rejoint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **CISPROQUIM**

01-800-091-6012 dans la Colombie

Pour les appels provenant de Bogota, Colombie : **288-6012**

Pour les appels d'autres provenances: **+57-1-288-6012**

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES

Le danger posé par une marchandise dangereuse est indiqué soit par le numéro de la classe (ou division) à laquelle elle appartient, soit par le nom de cette classe. Les plaques sont utilisées pour identifier la classe ou division d'une matière. Cette information doit apparaître dans le coin inférieur d'une plaque et est requis pour la classe et division primaire ainsi que subsidiaire, si applicable. Pour les plaques autres que celle de la Classe 7 ou la plaque OXYGÈNE, aucun texte, indiquant la nature du danger, n'est requis (par exemple le mot «CORROSIF»). Ce texte est présent seulement aux États-Unis. Le numéro de la classe (ou division) primaire ainsi que les classes (ou divisions) subsidiaires en parenthèses (si applicable) doivent figurer sur le document d'expédition après chaque appellation réglementaire.

Classe 1 - Explosifs

- Division 1.1 Explosifs qui présentent un risque d'explosion en masse
- Division 1.2 Explosifs qui présentent un risque de projection
- Division 1.3 Explosifs qui présentent surtout un risque d'incendie
- Division 1.4 Explosifs qui ne présentent aucun danger de détonation important
- Division 1.5 Explosifs très peu sensibles avec risque d'explosion en masse
- Division 1.6 Objets extrêmement peu sensibles

Classe 2 - Gaz

- Division 2.1 Gaz inflammables
- Division 2.2 Gaz ininflammables et non toxiques
- Division 2.3 Gaz toxiques

Classe 3 - Liquides inflammables [et liquides combustibles (É.-U.)]

Classe 4 - Solides inflammables; matières sujettes à l'inflammation spontanée; matières dangereuses lorsqu'elles sont humides ou mouillées

- Division 4.1 Solides inflammables
- Division 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée
- Division 4.3 Matières hydroréactives/Substances dangereuses lorsqu'elles sont humides ou mouillées

Classe 5 - Matières comburantes et peroxydes organiques

- Division 5.1 Matières comburantes
- Division 5.2 Peroxydes organiques

Classe 6 - Matières toxiques et matières infectieuses

- Division 6.1 Matières toxiques
- Division 6.2 Matières infectieuses

Classe 7 - Matières radioactives

Classe 8 - Matières corrosives

Classe 9 - Diverses marchandises dangereuses/Produits, matières ou organismes divers

NOTES

INTRODUCTION AU TABLEAU DES PLAQUES

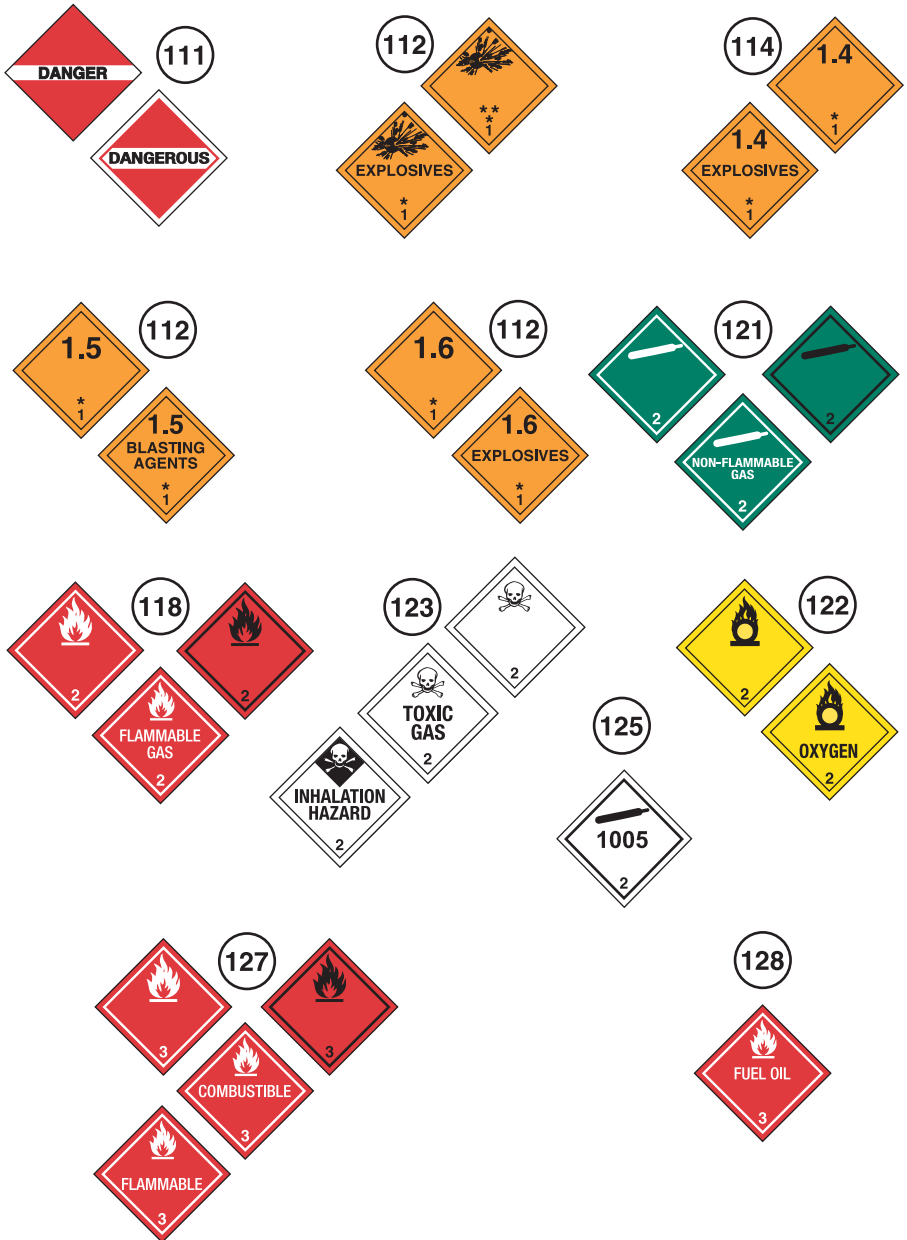
UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI VOUS N'AVEZ PU IDENTIFIER LA OU LES MATIÈRE(S) TRANSPORTÉES GRÂCE À LEUR NUMÉRO D'IDENTIFICATION OU À LEUR NOM D'EXPÉDITION

Les deux pages suivantes montrent les plaques apposées sur les véhicules qui servent à transporter des marchandises dangereuses. Lorsque vous approchez un endroit où on signale ou soupçonne une situation dangereuse causée par un véhicule porteur d'une plaque:

1. **Approchez-vous, en gardant le vent dans le dos, en amont de la situation de danger, jusqu'à un point d'où vous pouvez identifier et/ou lire les renseignements qui figurent sur la plaque ou sur le panneau orange.** Si les vents le permettent, approchez-vous en utilisant une zone élevée. Si vous avez des jumelles, utilisez-les.
2. **Comparez la plaque en question avec une de celles qui figurent dans les deux pages suivantes.**
3. **Reportez-vous au numéro de page-guide figurant à côté de la plaque-échantillon. Utilisez pour le moment ces informations.** Par exemple, une plaque «INFLAMMABLE» (Classe 3) vous renvoie au GUIDE 127. Une plaque «CORROSIVE» (Classe 8) vous réfère au GUIDE 153. Si les plaques sont nombreuses et se rapportent à plus d'un numéro de page-guide, référez-vous tout d'abord au numéro qui contient les prescriptions les plus strictes (c.-à-d. celui qui exige les mesures de protection les plus rigoureuses).
4. **Souvenez-vous que les guides généraux qui figurent avec les plaques fournissent les renseignements les plus significatifs sur les risques et/ou les dangers.**
5. **Lorsque des renseignements précis, comme le numéro d'identification ou le nom d'expédition deviennent disponibles, cessez d'utiliser le guide général et consultez plutôt le guide recommandé spécifiquement pour cette dernière.**
6. **Si vous consultez le GUIDE 111 (parce que vous n'avez trouvé que la plaque «DANGER/DANGEROUS», ou que vous ne savez pas quelle matière a été déversée, fuit ou est en feu), obtenez le plus tôt possible des renseignements plus précis au sujet de cette dernière.**
7. **Les astérisques (*) sur les plaques oranges représentent les "Groupes de compatibilité" des explosifs; se référer au glossaire (page 349).**
8. **Les doubles astérisques (**) sur les plaques oranges représentent la division de l'explosif.**

TABLEAU DES PLAQUES ET GUIDES

UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI LES MATIÈRES NE PEUVENT PAS ÊTRE IDENTIFIÉES EN UTILISANT



D'INTERVENTION À UTILISER SUR PLACE

LE DOCUMENT D'EXPÉDITION, UNE PLAQUE NUMÉROTÉE, OU UN NUMÉRO DE PANNEAU ORANGE

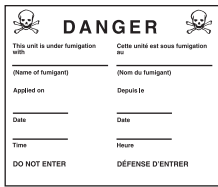
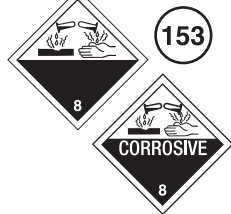
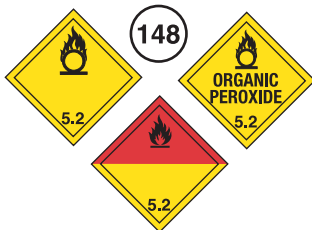
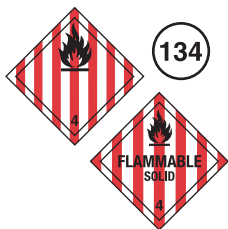
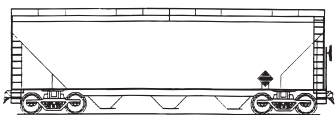
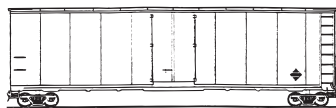


TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS*



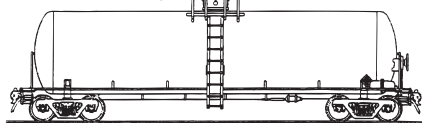
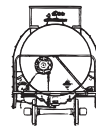
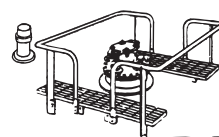
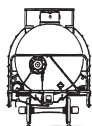
Wagon-trémie
vrac sec

140



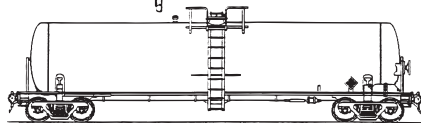
Wagon couvert
Chargement mixte

111



Wagon-citerne pressurisé
Gaz comprimés liquéfiés

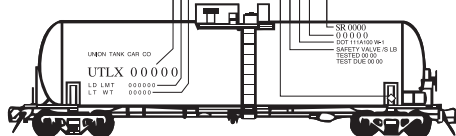
117



Wagon-citerne à faible pression
Liquides

131

MARQUE ET NUMÉRO DU WAGON
CHARGE LIMITE (lb ou kg)
POIDS DU WAGON VIDE
PORTE-PLAQUE*
INFORMATION SUR LES ESSAIS DE LA CITERNE ET DE LA VALVE DE SÉCURITÉ
CLASSIFICATION DU WAGON
NOM DE LA MARCHANDISE*
NUMÉRO DE PERMIS DE TC



MARQUE ET NUMÉRO DU WAGON
CAPACITÉ EN GALLONS OU EN LITRES
PORTE-PLAQUE*

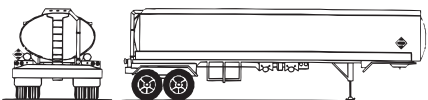
ATTENTION: Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler que la construction, les accessoires et l'utilisation possible de différents wagons-citernes peuvent varier énormément. Un wagon-citerne peut contenir des solides, des liquides ou des gaz, et ce contenu peut être sous pression. Il est donc essentiel de consulter les documents d'expédition, le bulletin de composition du train ou de communiquer avec les centres de contrôle concernés afin d'identifier les produits avant d'entreprendre toute intervention d'urgence.

Les renseignements inscrits sur les côtés et les extrémités des wagons-citernes, tels qu'illustrés ci-dessus, peuvent être utilisés pour identifier le produit, soit:

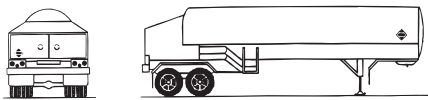
- a. Le nom de la marchandise indiquée; ou
- b. Les autres renseignements, tels la marque et le numéro du wagon, qui peuvent faciliter l'identification du produit lorsqu'ils sont transmis à un centre de contrôle.

* Les Guides recommandés sur cette page devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.

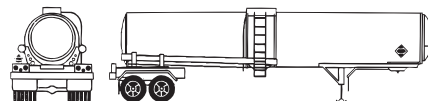
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES*



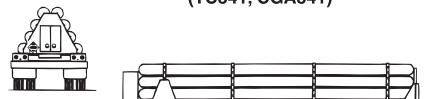
DOT406, TC406, SCT-306
Citernes liquides à faible pression (MC306, TC306) **131**



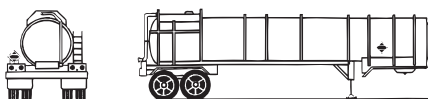
MC338, TC338, SCT-338
Liquides cryogéniques (TC341, CGA341) **117**



DOT407, TC407, SCT-307
Citernes chimiques à faible pression (MC307, TC307) **137**



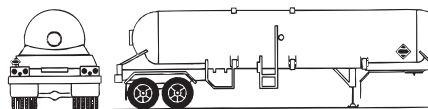
Gaz comprimés/
cylindres **117**



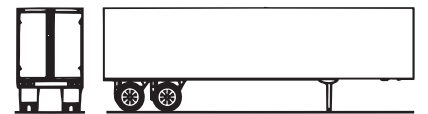
DOT412, TC412, SCT-312
Liquides corrosifs (MC312, TC312) **137**



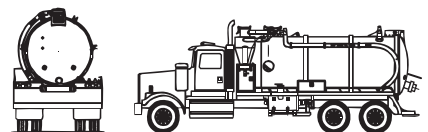
Vrac sec **134**



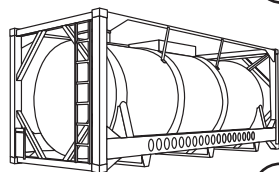
MC331, TC331, SCT-331
Gaz comprimés **117**



Chargement mixte **111**



DOT407, TC407, DOT412, TC412
Citernes chargées sous vide (TC350) **137**



Citerne intermodale **117**

ATTENTION: Seules les formes de remorques les plus couramment utilisées sont reproduites ci-dessus. Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler qu'il existe un grand nombre de types de remorques qui ne sont pas illustrées mais qui sont utilisées pour le transport des produits chimiques. Les pages-guides recommandées s'appliquent aux plus dangereux des produits pouvant être transportés dans les remorques en question.

* Les Guides recommandés sur cette page devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.

CODES D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les codes d'identification du danger (Code Kemler), utilisés dans la réglementation européenne et sud-américaine, sont indiqués dans la partie supérieure d'un panneau orange qui se trouve sur certains conteneurs intermodaux. Le numéro d'identification à quatre chiffres des Nations-Unies se trouve dans la partie inférieure du panneau.



Le code d'identification du danger se compose de deux ou trois chiffres. En général, les chiffres indiquent les dangers suivants:

- 2 - Émanation de gaz résultant de pression ou d'une réaction chimique
 - 3 - Inflammabilité de matières liquides (vapeurs) et gaz ou matière liquide auto-échauffante
 - 4 - Inflammabilité de matières solides ou matière solide auto-échauffante
 - 5 - Comburant (favorise l'incendie)
 - 6 - Toxicité ou danger d'infection
 - 7 - Radioactivité
 - 8 - Corrosivité
 - 9 - Substances dangereuses diverses
-
- Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger afférent (33, 66, 88).
 - Lorsque le danger d'une matière peut être indiqué suffisamment par un seul chiffre, ce chiffre est complété par zéro (30, 40, 50).
 - Quand le code d'identification du danger est précédé de la lettre "X", cela indique que la matière réagit dangereusement avec l'eau (X88).
 - Lorsque le chiffre 9 apparaît comme deuxième ou troisième chiffre, ceci indique la possibilité d'une réaction violente et spontanée.

CODES D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les codes d'identification du danger énumérés ci-dessous ont les significations suivantes:

20	Gaz asphyxiant
22	Gaz liquéfié réfrigéré, asphyxiant
223	Gaz liquéfié réfrigéré, inflammable
225	Gaz liquéfié réfrigéré, comburant (favorise l'incendie)
23	Gaz inflammable
236	Gaz inflammable, toxique
239	Gaz inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
25	Gaz comburant (favorise l'incendie)
26	Gaz toxique
263	Gaz toxique, inflammable
265	Gaz toxique et comburant (favorise l'incendie)
266	Gaz très toxique
268	Gaz toxique et corrosif
<hr/>	
30	Matière liquide inflammable
323	Matière liquide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X323	Matière liquide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
33	Matière liquide très inflammable
333	Matière liquide pyrophorique
X333	Matière liquide pyrophorique réagissant dangereusement avec l'eau
336	Matière liquide très inflammable et toxique
338	Matière liquide très inflammable et corrosive
X338	Matière liquide très inflammable et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
339	Matière liquide très inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
36	Matière liquide inflammable, toxique ou Matière liquide auto-échauffante et toxique
362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant avec l'eau en émettant des gaz inflammables
X362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
368	Matière liquide inflammable, toxique et corrosive
38	Matière liquide inflammable, corrosive ou Matière liquide auto-échauffante et corrosive
382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
39	Liquide inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
40	Matière solide inflammable ou Matière autoréactive ou Matière auto-échauffante
423	Matière solide réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables

CODES D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

X423	Matière solide inflammable, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
43	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique)
44	Matière solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
446	Matière solide inflammable et toxique qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
46	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, toxique
462	Matière solide toxique, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X462	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz toxiques
48	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, corrosive
482	Matière solide corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X482	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz corrosifs
<hr/>	
50	Matière comburante (favorise l'incendie)
539	Peroxyde organique inflammable
55	Matière très comburante (favorise l'incendie)
556	Matière très comburante (favorise l'incendie), toxique
558	Matière très comburante (favorise l'incendie) et corrosive
559	Matière très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
56	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique
568	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique, corrosive
58	Matière comburante (favorise l'incendie), corrosive
59	Matière comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
60	Matière toxique
606	Matière infectieuse
623	Matière toxique liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
63	Matière toxique, inflammable
638	Matière toxique, inflammable et corrosive
639	Matière toxique et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
64	Matière toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
642	Matière toxique solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
65	Matière toxique et comburante (favorise l'incendie)
66	Matière très toxique
663	Matière très toxique et inflammable
664	Matière très toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
665	Matière très toxique et comburante (favorise l'incendie)
668	Matière très toxique et corrosive

**CODES D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS
CONTENEURS INTERMODAUX**

669	Matière très toxique, pouvant produire spontanément une réaction violente
68	Matière toxique et corrosive
69	Matière toxique pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
70	Matière radioactive
72	Gaz radioactif
723	Gaz radioactif, inflammable
73	Matière liquide radioactive, inflammable
74	Matière solide radioactive, inflammable
75	Matière radioactive, comburante (favorise l'incendie)
76	Matière radioactive, toxique
78	Matière radioactive, corrosive
<hr/>	
80	Matière corrosive
X80	Matière corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
823	Matière corrosive liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
83	Matière corrosive et inflammable
X83	Matière corrosive et inflammable réagissant dangereusement avec l'eau
839	Matière corrosive et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
X839	Matière corrosive et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente et réagissant dangereusement avec l'eau
84	Matière corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
842	Matière corrosive solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
85	Matière corrosive et comburante (favorise l'incendie)
856	Matière corrosive et comburante (favorise l'incendie) et toxique
86	Matière corrosive et toxique
88	Matière très corrosive
X88	Matière très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
883	Matière très corrosive et inflammable
884	Matière très corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
885	Matière très corrosive et comburante (favorise l'incendie)
886	Matière très corrosive et toxique
X886	Matière très corrosive et toxique, réagissant dangereusement avec l'eau
89	Matière corrosive pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
90	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, matières dangereuses diverses
99	Matières dangereuses diverses transportées à chaud

TRANSPORT PIPELINIER

En Amérique du Nord, des matières dangereuses sont transportées dans des réseaux pipeliniers souterrains de plusieurs millions de kilomètres. Le gaz naturel, le pétrole brut, l'essence, le carburant diesel et le carburéacteur sont transportés par pipeline. La présence de pipelines souterrains est indiquée par des structures et des panneaux.

Pipelines de liquides

Voici certains signes pouvant indiquer une fuite :

- Liquide qui s'écoule du sol en formant des bulles;
- « Reflet huileux » sur de l'eau vive ou tranquille;
- Flammes semblant émerger du sol;
- Nuages de vapeur

Structures – Réservoirs, vannes, stations de pompage, jalons d'emplacement pour les patrouilles aériennes.

Panneaux – Ils peuvent être érigés à un croisement de route, de chemin de fer, de cours d'eau ou aux limites d'une propriété. Ils indiquent le nom de l'exploitant, le produit transporté, un numéro à composer en cas d'urgence pour contacter l'exploitant, et des mots tels que « Attention », « Soyez prudent » ou « Danger ».



Gazoducs

Voici certains signes pouvant indiquer une fuite :

- Bruit d'air qui s'échappe (sifflement, grondement, etc.);
- Terre ou eau projetée dans l'air;
- Formation de bulles dans des secteurs humides ou inondés;
- Flammes semblant venir du sol;
- Végétation exceptionnellement jaunie ou morte;
- En hiver, neige fondue au-dessus de l'emplacement du gazoduc.

En général, les gazoducs sont des canalisations d'acier à grand diamètre dans lesquelles sont transportés des gaz inflammables, toxiques ou acides sous très haute pression.

Structures – Stations de compression, vannes, stations de mesurage, jalons d'emplacement pour les patrouilles aériennes.

Panneaux – Ils peuvent être érigés à un croisement de route, de chemin de fer, de cours d'eau ou aux limites d'une propriété. Ils indiquent le nom de l'exploitant, le produit transporté, un numéro à composer en cas d'urgence pour contacter l'exploitant, et des mots tels que « Attention », « Soyez prudent » ou « Danger ».



En général, les gazoducs servant à la distribution du gaz naturel sont de plus petit diamètre, la pression y est inférieure et ils sont faits d'acier, de plastique ou de fonte. Le gaz naturel est acheminé directement aux consommateurs par ces gazoducs de distribution.

Les postes de régulation, compteurs, appareils de régulation et boîtiers de protection de vannes sont généralement les seuls indices de la présence de gazoducs de distribution.

Si vous détectez une fuite ou un épanchement, rappelez-vous de vous approcher en hauteur et en amont du vent (en gardant le vent dans le dos), identifiez le numéro de téléphone d'urgence et appelez la compagnie en cause ainsi que le 911. Soyez très prudent au niveau des dangers d'asphyxie, de l'inflammabilité ainsi que du danger potentiel d'explosion.

Si vous savez quelle matière est impliquée, identifiez le numéro à trois chiffres de la page guide appropriée en consultant la liste alphabétique (pages à bordure bleue) et par la suite consultez les recommandations énoncées dans cette page guide.

Note: Si une entrée dans les index est surlignée et QU'IL N'Y A PAS D'INCENDIE, allez directement à la section verte et CHERCHEZ LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION ET LE NOM DE LA MATIÈRE dans le TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION (pages à bordure verte) pour obtenir les distances d'isolation et d'évacuation. S'IL Y A UN INCENDIE OU QU'UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ, CONSULTEZ également le guide assigné (pages à bordure orange) et appliquez, tel qu'approprié, les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE. Il est important de noter que, lorsqu'une matière identifiée par (lorsque déversé dans l'eau) dans le Tableau 1 est impliquée dans un incident mais qu'elle n'est pas déversée dans l'eau, les informations contenues dans le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas et que les distances à appliquer se trouvent dans le guide orange approprié.

NIP Guide Nom De La Matière

---	158	Agent biologique
---	112	Agent explosif, n.s.a.
---	112	Explosif A
---	112	Explosif B
---	114	Explosif C
---	112	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 ou 1.6
---	114	Explosifs, division 1.4
---	112	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange
---	153	Toxines
1001	116	Acétylène
1001	116	Acétylène dissous
1002	122	Air, comprimé
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique), non pressurisé
1005	125	Ammoniac, anhydre
1006	121	Argon
1006	121	Argon, comprimé
1008	125	Trifluorure de bore
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé
1009	126	Bromotrifluorométhane
1009	126	Gaz réfrigérant R-13B1
1010	116P	Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisés
1010	116P	Butadiènes, stabilisés
1011	115	Butane
1011	115	Butane en mélange
1012	115	Butylène
1013	120	Dioxyde de carbone
1013	120	Dioxyde de carbone, comprimé

NIP Guide Nom De La Matière

1014	122	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange
1014	122	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé
1014	122	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange
1014	122	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé
1015	126	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange
1015	126	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange
1016	119	Monoxyde de carbone
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé
1017	124	Chlore
1018	126	Chlorodifluorométhane
1018	126	Gaz réfrigérant R-22
1020	126	Chloropentafluoréthane
1020	126	Gaz réfrigérant R-115
1021	126	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane
1021	126	Chlorotétrafluoréthane
1021	126	Gaz réfrigérant R-124
1022	126	Chlorotrifluorométhane
1022	126	Gaz réfrigérant R-13
1023	119	Gaz de houille
1023	119	Gaz de houille, comprimé
1026	119	Cyanogène
1026	119	Cyanogène en gaz
1027	115	Cyclopropane
1028	126	Dichlorodifluorométhane
1028	126	Gaz réfrigérant R-12
1029	126	Dichlorofluorométhane
1029	126	Gaz réfrigérant R-21

1030	115	Difluoréthane
1030	115	Difluoro-1,1 éthane
1030	115	Gaz réfrigérant R-152a
1032	118	Diméthylamine, anhydre
1033	115	Éther méthylique
1035	115	Éthane
1035	115	Éthane, comprimé
1036	118	Éthylamine
1037	115	Chlorure d'éthyle
1038	115	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1039	115	Éther méthyléthylique
1040	119P	Oxyde d'éthylène
1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote
1041	115	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1043	125	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné
1044	126	Extincteurs avec un gaz comprimé
1044	126	Extincteurs avec un gaz liquéfié

1045	124	Fluor
1045	124	Fluor, comprimé
1046	121	Hélium
1046	121	Hélium, comprimé
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre
1049	115	Hydrogène
1049	115	Hydrogène, comprimé
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre
1051	117	AC
1051	117	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène
1051	117	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé
1051	117	Cyanure d'hydrogène, stabilisé
1052	125	Fluorure d'hydrogène, anhydre
1053	117	Sulfure d'hydrogène
1055	115	Isobutylène
1056	121	Krypton
1056	121	Krypton, comprimé
1057	115	Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable
1057	115	Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable
1058	120	Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air
1060	116P	Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé
1060	116P	Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé
1061	118	Méthylamine, anhydre
1062	123	Bromure de méthyle
1063	115	Chlorure de méthyle
1063	115	Gaz réfrigérant R-40

1064	117	Mercaptan méthylique
1065	121	Néon
1065	121	Néon, comprimé
1066	121	Azote
1066	121	Azote, comprimé
1067	124	Dioxyde d'azote
1067	124	Tétoxyde de diazote
1069	125	Chlorure de nitrosyle
1070	122	Protoxyde d'azote
1070	122	Protoxyde d'azote, comprimé
1071	119	Gaz de pétrole
1071	119	Gaz de pétrole, comprimé
1072	122	Oxygène
1072	122	Oxygène, comprimé
1073	122	Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1075	115	Butane
1075	115	Butane en mélange
1075	115	Butylène
1075	115	Gaz de pétrole, liquéfié
1075	115	Gaz liquéfié de pétrole
1075	115	GPL
1075	115	Isobutane
1075	115	Isobutane en mélange
1075	115	Isobutylène
1075	115	LPG
1075	115	Propane
1075	115	Propane en mélange
1075	115	Propylène
1076	125	CG
1076	125	Diphosgène
1076	125	DP
1076	125	Phosgène

1077	115	Propylène
1078	126	Gaz dispersant, n.s.a.
1078	126	Gaz frigorigène, n.s.a.
1078	126	Gaz réfrigérant, n.s.a.
1079	125	Dioxyde de soufre
1080	126	Hexafluorure de soufre
1081	116P	Tétrafluoréthylène, stabilisé
1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé
1083	118	Triméthylamine, anhydre
1085	116P	Bromure de vinyle, stabilisé
1086	116P	Chlorure de vinyle, stabilisé
1087	116P	Éther méthylvinyle, stabilisé
1088	127	Acétal
1089	129	Acétaldéhyde
1090	127	Acétone
1091	127	Huiles d'acétone
1092	131P	Acroléine, stabilisée
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé
1098	131	Alcool allylique
1099	131	Bromure d'allyle
1100	131	Chlorure d'allyle
1104	129	Acétates d'amyle
1105	129	Alcools amyliques
1105	129	Pentanol
1106	132	Amylamine
1107	129	Chlorure d'amyle
1108	128	n-Amylène
1108	128	Pentène-1
1109	129	Formiates d'amyle
1110	127	n-Amylméthylcétone
1110	127	Amylméthylcétone
1110	127	Méthylamylcétone
1111	130	Mercaptan amylique

1112	140	Nitrates d'amyle
1113	129	Nitrites d'amyle
1114	130	Benzène
1120	129	Butanols
1123	129	Acétates de butyle
1125	132	n-Butylamine
1126	130	1-Bromobutane
1126	130	Bromo-1 butane
1126	130	Bromure de n-butyle
1127	130	Chlorobutanes
1127	130	Chlorure de butyle
1128	129	Formiate de n-butyle
1129	129	Butyraldéhyde
1130	128	Huile de camphre
1131	131	Disulfure de carbone
1133	128	Adhésifs (inflammables)
1134	130	Chlorobenzène
1135	131	Monochlorhydrine du glycol
1136	128	Goudron de houille, distillats de, inflammables
1139	127	Solution d'enrobage
1143	131P	Aldéhyde crotonique
1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé
1143	131P	Crotonaldéhyde
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé
1144	128	Crotonylène
1145	128	Cyclohexane
1146	128	Cyclopentane
1147	130	Décahydronaphtalène
1148	129	Diacétone-alcool
1149	128	Éthers butyliques
1149	128	Éthers dibutyliques
1150	130P	Dichloréthylène

1150	130P	Dichloro-1,2 éthylène
1152	130	Dichloropentanes
1153	127	Éther diéthylique de l'éthylèneglycol
1154	132	Diéthylamine
1155	127	Éther diéthylique
1155	127	Éther éthylique
1156	127	Diéthylcétone
1157	128	Diisobutylcétone
1158	132	Diisopropylamine
1159	127	Éther isopropylique
1160	132	Diméthylamine, en solution
1160	132	Diméthylamine, solution aqueuse
1161	129	Carbonate de méthyle
1162	155	Diméthyl-dichlorosilane
1163	131	Diméthyl-1,1 hydrazine
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique
1164	130	Sulfure de diméthyle
1164	130	Sulfure de méthyle
1165	127	Dioxanne
1166	127	Dioxolanne
1167	128P	Éther vinylique, stabilisé
1169	127	Extraits aromatiques liquides
1170	127	Alcool éthylique
1170	127	Alcool éthylique, en solution
1170	127	Éthanol
1170	127	Éthanol, en solution
1171	127	Éther monoéthylique de l'éthylèneglycol
1172	129	Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol
1173	129	Acétate d'éthyle

NIP Guide Nom De La Matière

1175	130	Éthylbenzène
1176	129	Borate d'éthyle
1177	130	Acétate de 2-éthylbutyle
1177	130	Acétate d'éthyl-2 butyle
1177	130	Acétate d'éthylbutyle
1178	130	Aldéhyde éthyl-2 butyrique
1179	127	Éther éthylbutylique
1180	130	Butyrate d'éthyle
1181	155	Chloracétate d'éthyle
1182	155	Chloroformiate d'éthyle
1183	139	Éthylchlorosilane
1184	131	Dichlorure d'éthylène
1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée
1188	127	Éther monométhyle de l'éthylène glycol
1189	129	Acétate de l'éther monométhyle de l'éthylène glycol
1190	129	Formiate d'éthyle
1191	129	Aldéhydes octyliques
1191	129	Hexaldéhydes d'éthyle
1192	129	Lactate d'éthyle
1193	127	Éthylméthylcétone
1193	127	Méthyléthylcétone
1194	131	Nitrite d'éthyle, en solution
1195	129	Propionate d'éthyle
1196	155	Éthyltrichlorosilane
1197	127	Extraits, liquides, pour aromatiser
1198	132	Formaldéhyde, en solution (Formaline)
1198	132	Formaldéhyde, en solution, inflammable
1199	132P	Furaldéhydes

NIP Guide Nom De La Matière

1199	132P	Furfural
1201	127	Huile de fusel
1202	128	Diesel
1202	128	Essence diesel
1202	128	Gazole
1202	128	Huile à diesel
1202	128	Huile à diesel, no. 1,2,4,5 ou 6
1202	128	Huile de chauffe, légère
1203	128	Carburants pour moteur d'automobile
1203	128	Essence
1203	128	Essence pour moteurs d'automobile
1203	128	Gasohol
1204	127	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine
1206	128	Heptanes
1207	130	Hexaldéhyde
1208	128	Hexanes
1208	128	Néohexane
1210	129	Encres d'imprimerie, inflammables
1210	129	Matières apparentées aux encres d'imprimerie
1212	129	Alcool isobutylique
1212	129	Isobutanol
1213	129	Acétate d'isobutyle
1214	132	Isobutylamine
1216	128	Isooctènes
1218	130P	Isoprène, stabilisé
1219	129	Alcool isopropylique
1219	129	Isopropanol

NIP Guide Nom De La Matière

1220	129	Acétate d'isopropyle
1221	132	Isopropylamine
1222	130	Nitrate d'isopropyle
1223	128	Kérosène
1224	127	Cétones liquides, n.s.a.
1226	128	Briquets pour cigares, cigarettes (liquide inflammable)
1228	131	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
1228	131	Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
1229	129	Oxyde de mésityle
1230	131	Alcool méthylique
1230	131	Méthanol
1231	129	Acétate de méthyle
1233	130	Acétate de méthylamyle
1234	127	Méthylal
1235	132	Méthylamine, solution aqueuse
1237	129	Butyrate de méthyle
1238	155	Chloroformiate de méthyle
1239	131	Éther méthylique monochloré
1242	139	Méthyldichlorosilane
1243	129	Formiate de méthyle
1244	131	Méthylhydrazine
1245	127	Méthylisobutylcétone
1246	127P	Méthylisopropénylcétone, stabilisée
1247	129P	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé
1248	129	Propionate de méthyle
1249	127	Méthylpropylcétone
1250	155	Méthyltrichlorosilane
1251	131P	Méthylvinylcétone, stabilisée
1259	131	Nickel-tétracarbonyle

NIP Guide Nom De La Matière

1261	129	Nitrométhane
1262	128	Isooctane
1262	128	Octanes
1263	128	Matières apparentées aux peintures (inflammables)
1263	128	Peintures (inflammables)
1264	129	Paraldéhyde
1265	128	Isopentane
1265	128	n-Pentane
1265	128	Pentanes
1266	127	Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables
1267	128	Pétrole brut
1268	128	Pétrole, distillats de, n.s.a.
1268	128	Produits pétroliers, n.s.a.
1270	128	Huile de pétrole
1270	128	Pétrole, huile de
1272	129	Huile de pin
1274	129	Alcool propylique normal
1274	129	n-Propanol
1275	129	Aldéhyde propionique
1276	129	Acétate de n-propyle
1277	132	Monopropylamine
1277	132	Propylamine
1278	129	Chloro-1 propane
1278	129	Chlorure de propyle
1279	130	Dichloro-1,2 propane
1279	130	Dichloropropane
1279	130	Dichlorure de propylène
1280	127P	Oxyde de propylène
1281	129	Formiates de propyle
1282	129	Pyridine
1286	127	Huile de colophane

1287	127	Caoutchouc, dissolution de
1288	128	Huile de schiste
1289	132	Méthylate de sodium, solution alcoolique
1292	129	Silicate de tétraéthyle
1292	129	Silicate d'éthyle
1293	127	Teintures médicinales
1294	130	Toluène
1295	139	Trichlorosilane
1296	132	Triéthylamine
1297	132	Triméthylamine, solution aqueuse
1298	155	Triméthylchlorosilane
1299	128	Essence de térébenthine
1300	128	Essence de térébenthine, succédané d'
1301	129P	Acétate de vinyle, stabilisé
1302	127P	Éther éthylvinyle, stabilisé
1303	130P	Chlorure de vinylidène, stabilisé
1304	127P	Éther isobutylvinyle, stabilisé
1305	155P	Vinyltrichlorosilane
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé
1306	129	Produits de préservation des bois, liquides
1307	130	Xylènes
1308	170	Zirconium en suspension dans un liquide (inflammable)
1308	170	Zirconium, métallique, liquide, en suspension
1308	170	Zirconium, suspension dans un liquide inflammable
1309	170	Aluminium en poudre, enrobé
1310	113	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau
1312	133	Bornéol

1313	133	Résinate de calcium
1314	133	Résinate de calcium, fondu
1318	133	Résinate de cobalt, précipité
1320	113	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1321	113	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau
1322	113	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1323	170	Ferrocérium
1324	133	Films à support nitrocellulosique
1325	133	Fusée (ferroviaire ou routière)
1325	133	Médicaments, inflammables, solides, n.s.a.
1325	133	Solide inflammable, n.s.a.
1325	133	Solide organique, inflammable, n.s.a.
1326	170	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1327	133	Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile
1327	133	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile
1327	133	Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile
1328	133	Hexaméthylènetétramine
1328	133	Hexamine
1330	133	Résinate de manganèse
1331	133	Allumettes non "de sûreté"
1332	133	Métaldéhyde
1333	170	Cérium, plaques, lingots ou barres
1334	133	Naphtalène, brut
1334	133	Naphtalène, raffiné
1336	113	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau

1336	113	Nitroguanidine (Picrite), humidifiée avec au moins 20% d'eau
1336	113	Picrite, humidifiée
1337	113	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau
1337	113	Nitroamidon, humidifié avec au moins 30% de solvant
1338	133	Phosphore, amorphe
1338	133	Phosphore, amorphe, rouge
1338	133	Phosphore rouge
1338	133	Phosphore rouge, amorphe
1339	139	Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1341	139	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1343	139	Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1344	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau
1344	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau
1344	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau
1345	133	Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains
1346	170	Silicium en poudre, amorphe
1347	113	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau

1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié
1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau
1349	113	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1350	133	Soufre
1352	170	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1353	133	Bouts durs pour chaussures, à base de nitrocellulose
1353	133	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1353	133	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1354	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1355	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1357	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau
1358	170	Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1358	170	Zirconium, métal, en poudre, humidifié
1360	139	Phosphure de calcium
1361	133	Charbon de bois

NIP Guide Nom De La Matière

1361	133	Charbon, d'origine animale ou végétale
1362	133	Charbon, actif
1363	135	Coprah
1364	133	Coton, déchets huileux de
1365	133	Coton
1365	133	Coton, humide
1366	135	Diéthylzinc
1369	135	p-Nitrosodiméthylaniline
1370	135	Diméthylzinc
1372	133	Fibres, animales ou végétales, brûlées, mouillées ou légèrement humides
1373	133	Fibres, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile
1373	133	Tissus, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnés d'huile
1374	133	Déchets de poisson, non stabilisés
1374	133	Farine de poisson, non stabilisée
1376	135	Fer spongieux, usé
1376	135	Oxyde de fer, résiduaire
1376	135	Tournure de fer, résiduaire
1378	170	Catalyseur métallique, humidifié
1379	133	Papier, traité avec des huiles non saturées
1380	135	Pentaborane
1381	136	Phosphore blanc, en solution
1381	136	Phosphore blanc, recouvert d'eau
1381	136	Phosphore blanc, sec
1381	136	Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution

NIP Guide Nom De La Matière

1381	136	Phosphore jaune, en solution
1381	136	Phosphore jaune, recouvert d'eau
1381	136	Phosphore jaune, sec
1381	136	Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution
1382	135	Sulfure de potassium, anhydre
1382	135	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation
1382	135	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau d'hydratation
1383	135	Alliage pyrophorique, n.s.a.
1383	135	Aluminium en poudre, pyrophorique
1383	135	Métal pyrophorique, n.s.a.
1384	135	Dithionite de sodium
1384	135	Hydrosulfite de sodium
1385	135	Sulfure de sodium, anhydre
1385	135	Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation
1386	135	Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
1387	133	Déchet de laine, humide
1387	133	Déchets de laine, mouillés
1389	138	Métaux alcalins, amalgames de
1389	138	Métaux alcalins, amalgames de, liquides
1389	138	Métaux alcalins, amalgames de, solides
1390	139	Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.
1391	138	Métaux alcalino-terreux, dispersions de

1391	138	Métaux alcalins, dispersions de
1392	138	Métaux alcalino-terreux, amalgames de
1392	138	Métaux alcalino-terreux, amalgames de, liquides
1393	138	Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.
1394	138	Carbure d'aluminium
1395	139	Alumino-ferro-silicium en poudre
1396	138	Aluminium en poudre, non enrobé
1397	139	Phosphure d'aluminium
1398	138	Silico-aluminium en poudre, non enrobé
1400	138	Baryum
1401	138	Calcium
1402	138	Carbure de calcium
1403	138	Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium
1404	138	Hydruure de calcium
1405	138	Siliciure de calcium
1406	138	Silico-calcium
1407	138	Caesium
1407	138	Césium
1408	139	Ferrosilicium
1409	138	Hydruures métalliques hydroréactifs, n.s.a.
1409	138	Hydruures métalliques, n.s.a.
1410	138	Hydruure de lithium-aluminium
1411	138	Hydruure de lithium-aluminium dans l'éther
1412	139	Amidure de lithium
1413	138	Borohydrure de lithium
1414	138	Hydruure de lithium

1415	138	Lithium
1417	138	Silico-lithium
1418	138	Magnésium en poudre
1418	138	Magnésium en poudre, alliages de
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium
1420	138	Potassium, alliages métalliques de
1420	138	Potassium métallique, alliages liquides de
1421	138	Métaux alcalins, alliages liquides de, n.s.a.
1422	138	Potassium et sodium, alliages de
1422	138	Potassium et sodium, alliages de, liquides
1422	138	Sodium et potassium, alliages de
1422	138	Sodium et potassium, alliages de, liquides
1423	138	Rubidium
1423	138	Rubidium métallique
1426	138	Borohydrure de sodium
1427	138	Hydruure de sodium
1428	138	Sodium
1431	138	Méthylate de sodium
1431	138	Méthylate de sodium, sec
1432	139	Phosphure de sodium
1433	139	Phosphures stanniques
1435	138	Zinc, cendres de
1435	138	Zinc, écumes de
1435	138	Zinc, résidus de
1435	138	Zinc, scories de
1436	138	Zinc en poudre

NIP Guide **Nom De La Matière**

1436	138	Zinc en poussière
1437	138	Hydruure de zirconium
1438	140	Nitrate d'aluminium
1439	141	Dichromate d'ammonium
1442	143	Perchlorate d'ammonium
1444	140	Persulfate d'ammonium
1445	141	Chlorate de baryum
1445	141	Chlorate de baryum, solide
1446	141	Nitrate de baryum
1447	141	Perchlorate de baryum
1447	141	Perchlorate de baryum, solide
1448	141	Permanganate de baryum
1449	141	Peroxyde de baryum
1450	141	Bromates, inorganiques, n.s.a.
1451	140	Nitrate de caesium
1451	140	Nitrate de césium
1452	140	Chlorate de calcium
1453	140	Chlorite de calcium
1454	140	Nitrate de calcium
1455	140	Perchlorate de calcium
1456	140	Permanganate de calcium
1457	140	Peroxyde de calcium
1458	140	Borate et chlorate en mélange
1458	140	Chlorate et borate en mélange
1459	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange
1459	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide
1459	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange
1459	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide
1461	140	Chlorates, inorganiques, n.s.a.

NIP Guide **Nom De La Matière**

1462	143	Chlorites, inorganiques, n.s.a.
1463	141	Acide chromique, solide
1463	141	Trioxyde de chrome, anhydre
1465	140	Nitrate de didyme
1466	140	Nitrate de fer III
1467	143	Nitrate de guanidine
1469	141	Nitrate de plomb
1470	141	Perchlorate de plomb
1470	141	Perchlorate de plomb, en solution
1470	141	Perchlorate de plomb, solide
1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange
1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange, sec
1471	140	Hypochlorite de lithium, sec
1472	143	Peroxyde de lithium
1473	140	Bromate de magnésium
1474	140	Nitrate de magnésium
1475	140	Perchlorate de magnésium
1476	140	Peroxyde de magnésium
1477	140	Nitrates, inorganiques, n.s.a.
1479	140	Solide comburant, n.s.a.
1481	140	Perchlorates, inorganiques, n.s.a.
1482	140	Permanganates, inorganiques, n.s.a.
1483	140	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.
1484	140	Bromate de potassium
1485	140	Chlorate de potassium
1486	140	Nitrate de potassium
1487	140	Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange

NIP Guide Nom De La Matière

- 1487 **140** Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange
- 1488 **140** Nitrite de potassium
- 1489 **140** Perchlorate de potassium
- 1490 **140** Permanganate de potassium
- 1491 **144** Peroxyde de potassium
- 1492 **140** Persulfate de potassium
- 1493 **140** Nitrate d'argent
- 1494 **141** Bromate de sodium
- 1495 **140** Chlorate de sodium
- 1496 **143** Chlorite de sodium
- 1498 **140** Nitrate de sodium
- 1499 **140** Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange
- 1499 **140** Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange
- 1500 **140** Nitrite de sodium
- 1502 **140** Perchlorate de sodium
- 1503 **140** Permanganate de sodium
- 1504 **144** Peroxyde de sodium
- 1505 **140** Persulfate de sodium
- 1506 **143** Chlorate de strontium
- 1506 **143** Chlorate de strontium, en solution
- 1506 **143** Chlorate de strontium, solide
- 1507 **140** Nitrate de strontium
- 1508 **140** Perchlorate de strontium
- 1509 **143** Peroxyde de strontium
- 1510 **143** Tétranitrométhane
- 1511 **140** Urée-Peroxyde d'hydrogène
- 1512 **140** Nitrite de zinc ammoniacal
- 1513 **140** Chlorate de zinc
- 1514 **140** Nitrate de zinc

NIP Guide Nom De La Matière

- 1515 **140** Permanganate de zinc
- 1516 **143** Peroxyde de zinc
- 1517 **113** Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau
- 1541 **155** Cyanhydrine d'acétone, stabilisée
- 1544 **151** Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)
- 1544 **151** Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)
- 1545 **155** Isothiocyanate d'allyle, stabilisé
- 1546 **151** Arséniate d'ammonium
- 1547 **153** Aniline
- 1548 **153** Chlorhydrate d'aniline
- 1549 **157** Antimoine, composé inorganique de l', n.s.a.
- 1549 **157** Antimoine, composé inorganique solide de l', n.s.a.
- 1549 **157** Tribromure d'antimoine, en solution
- 1549 **157** Tribromure d'antimoine, solide
- 1549 **157** Trifluorure d'antimoine, en solution
- 1549 **157** Trifluorure d'antimoine, solide
- 1550 **151** Lactate d'antimoine
- 1551 **151** Tartrate d'antimoine et de potassium
- 1553 **154** Acide arsénique, liquide
- 1554 **154** Acide arsénique, solide
- 1555 **151** Bromure d'arsenic
- 1556 **152** Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.
- 1556 **152** Arsenic, composé liquide de l', n.s.a., inorganique
- 1556 **152** MD

1556	152	Méthylchlorarsine
1556	152	PD
1557	152	Arsenic, composé solide de l', n.s.a.
1557	152	Arsenic, composé solide de l', n.s.a., inorganique
1557	152	Sulfure d'arsenic, solide
1557	152	Trisulfure d'arsenic
1558	152	Arsenic
1559	151	Pentoxyde d'arsenic
1560	157	Chlorure d'arsenic
1560	157	Trichlorure d'arsenic
1561	151	Trioxyde d'arsenic
1562	152	Poussière arsénicale
1564	154	Baryum, composé du, n.s.a.
1565	157	Cyanure de baryum
1566	154	Béryllium, composé du, n.s.a.
1567	134	Béryllium en poudre
1569	131	Bromacétone
1570	152	Brucine
1571	113	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau
1572	151	Acide cacodylique
1573	151	Arséniate de calcium
1574	151	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide
1574	151	Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide
1574	151	Arsénite de calcium, solide
1575	157	Cyanure de calcium
1577	153	Chlorodinitrobenzènes
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, liquides
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
1577	153	Dinitrochlorobenzènes

1578	152	Chloronitrobenzènes
1578	152	Chloronitrobenzènes, liquides
1578	152	Chloronitrobenzènes, solides
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide
1580	154	Chloropicrine
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange
1581	123	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange
1582	119	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.
1585	151	Acétoarsénite de cuivre
1586	151	Arsénite de cuivre
1587	151	Cyanure de cuivre
1588	157	Cyanures, inorganiques, n.s.a.
1588	157	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé
1589	125	CK
1590	153	Dichloranilines
1590	153	Dichloranilines, liquides
1590	153	Dichloranilines, solides
1591	152	o-Dichlorobenzène
1593	160	Chlorure de méthylène
1593	160	Dichlorométhane
1594	152	Sulfate de diéthyle
1595	156	Sulfate de diméthyle
1596	153	Dinitranilines

1597	152	Dinitrobenzènes
1597	152	Dinitrobenzènes, liquides
1597	152	Dinitrobenzènes, solides
1598	153	Dinitro-o-crésol
1599	153	Dinitrophénol, en solution
1600	152	Dinitrotoluènes, fondus
1601	151	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.
1601	151	Désinfectants, solides, n.s.a. (toxiques)
1602	151	Colorant, liquide, toxique, n.s.a.
1602	151	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.
1603	155	Bromacétate d'éthyle
1604	132	Éthylènediamine
1605	154	Dibromure d'éthylène
1606	151	Arséniate de fer III
1607	151	Arsénite de fer III
1608	151	Arséniate de fer II
1610	159	Liquide halogéné irritant, n.s.a.
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle, liquide
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle, solide
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène

1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)
1616	151	Acétate de plomb
1617	151	Arséniates de plomb
1618	151	Arsénites de plomb
1620	151	Cyanure de plomb
1621	151	Pourpre de Londres
1622	151	Arséniate de magnésium
1623	151	Arséniate de mercure II
1624	154	Chlorure de mercure II
1625	141	Nitrate de mercure II
1626	157	Cyanure double de mercure et de potassium
1627	141	Nitrate de mercure I
1629	151	Acétate de mercure
1630	151	Chlorure de mercure ammoniacal
1631	154	Benzoate de mercure
1634	154	Bromure mercureux
1634	154	Bromure mercurique
1634	154	Bromures de mercure
1636	154	Cyanure de mercure
1636	154	Cyanure mercurique
1637	151	Gluconate de mercure
1638	151	Iodure de mercure
1639	151	Nucléinate de mercure
1640	151	Oléate de mercure
1641	151	Oxyde de mercure
1642	151	Oxycyanure de mercure, désensibilisé
1642	151	Oxycyanure mercurique

NIP Guide Nom De La Matière

1643	151	Iodure double de mercure et de potassium
1644	151	Salicylate de mercure
1645	151	Sulfate de mercure
1645	151	Sulfate mercurique
1646	151	Thiocyanate de mercure
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide
1647	151	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide
1648	127	Acétonitrile
1648	127	Cyanure de méthyle
1649	131	Mélange antidétonant pour carburants
1649	131	Plomb tétraéthyle, liquide
1650	153	bêta-Naphtylamine
1650	153	Naphtylamine (bêta)
1650	153	bêta-Naphtylamine, solide
1650	153	Naphtylamine (bêta), solide
1651	153	Naphtylthio-urée
1652	153	Naphtylurée
1653	151	Cyanure de nickel
1654	151	Nicotine
1655	151	Nicotine, composé solide de, n.s.a.
1655	151	Nicotine, préparation solide de, n.s.a.
1656	151	Chlorhydrate de nicotine
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, en solution
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, liquide
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, solide
1657	151	Salicylate de nicotine

NIP Guide Nom De La Matière

1658	151	Sulfate de nicotine, en solution
1658	151	Sulfate de nicotine, solide
1659	151	Tartrate de nicotine
1660	124	Monoxyde d'azote
1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé
1661	153	Nitranilines
1662	152	Nitrobenzène
1663	153	Nitrophénols
1664	152	Nitrotoluènes
1664	152	Nitrotoluènes, liquides
1664	152	Nitrotoluènes, solides
1665	152	Nitroxyènes
1665	152	Nitroxyènes, liquides
1665	152	Nitroxyènes, solides
1669	151	Pentachloréthane
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré
1671	153	Phénol, solide
1672	151	Chlorure de phénylcarbylamine
1673	153	Phénylènediamines
1674	151	Acétate de phénylmercure
1677	151	Arséniate de potassium
1678	154	Arsénite de potassium
1679	157	Cuprocyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium, solide
1683	151	Arsénite d'argent
1684	151	Cyanure d'argent
1685	151	Arséniate de sodium
1686	154	Arsénite de sodium, solution aqueuse
1687	153	Azoture de sodium
1688	152	Cacodylate de sodium
1689	157	Cyanure de sodium

1689 **157** Cyanure de sodium, solide1690 **154** Fluorure de sodium1690 **154** Fluorure de sodium, solide1691 **151** Arsénite de strontium1692 **151** Strychnine1692 **151** Strychnine, sels de1693 **159** Chandelles lacrymogènes1693 **159** Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.1693 **159** Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.1694 **159** CA1694 **159** Cyanures de bromobenzyle1694 **159** Cyanures de bromobenzyle, liquides1694 **159** Cyanures de bromobenzyle, solides1695 **131** Chloracétone, stabilisée1697 **153** Chloracétophénone1697 **153** Chloracétophénone, liquide1697 **153** Chloracétophénone, solide1697 **153** CN1698 **154** Adamsite1698 **154** Diphénylaminechlorarsine1698 **154** DM1699 **151** DA1699 **151** Diphénylchlorarsine1699 **151** Diphénylchlorarsine, liquide1699 **151** Diphénylchlorarsine, solide1700 **159** Chandelles lacrymogènes1700 **159** Gaz lacrymogènes, engins contenant des1701 **152** Bromure de xylyle1701 **152** Bromure de xylyle, liquide1702 **151** 1,1,1,2-Tétrachloréthane1702 **151** Tétrachloréthane1702 **151** Tétrachloro-1,1,2,2 éthane1704 **153** Dithiopyrophosphate de tétraéthyle1704 **153** Dithiopyrophosphate de tétraéthyle, solide, liquide ou en mélange1707 **151** Sulfate de thallium, solide1707 **151** Thallium, composé du, n.s.a.1708 **153** Toluidines1708 **153** Toluidines, liquides1708 **153** Toluidines, solides1709 **151** 2,4-Toluènediamine1709 **151** 2,4-Toluylènediamine1709 **151** 2,4-Toluylènediamine, solide1709 **151** m-Toluylènediamine, solide1710 **160** Trichloréthylène1711 **153** Xylidines1711 **153** Xylidines, liquides1711 **153** Xylidines, solides1712 **151** Arséniate de zinc1712 **151** Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange1712 **151** Arsénite de zinc1712 **151** Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange1713 **151** Cyanure de zinc1714 **139** Phosphure de zinc1715 **137** Anhydride acétique1716 **156** Bromure d'acétyle1717 **155** Chlorure d'acétyle1718 **153** Phosphate acide de butyle

NIP Guide Nom De La Matière

- 1718 **153** Phosphate de butyle acide
- 1719 **154** Liquide alcalin caustique, n.s.a.
- 1722 **155** Chlorocarbonate d'allyle
- 1722 **155** Chloroformiate d'allyle
- 1723 **132** Iodure d'allyle
- 1724 **155** Allyltrichlorosilane, stabilisé
- 1725 **137** Bromure d'aluminium, anhydre
- 1726 **137** Chlorure d'aluminium, anhydre
- 1727 **154** Bifluorure d'ammonium, solide
- 1727 **154** Fluorure acide d'ammonium, solide
- 1727 **154** Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide
- 1728 **155** Amyltrichlorosilane
- 1729 **156** Chlorure d'anisoyle
- 1730 **157** Pentachlorure d'antimoine, liquide
- 1731 **157** Pentachlorure d'antimoine, en solution
- 1732 **157** Pentafluorure d'antimoine
- 1733 **157** Trichlorure d'antimoine
- 1733 **157** Trichlorure d'antimoine, en solution
- 1733 **157** Trichlorure d'antimoine, liquide
- 1733 **157** Trichlorure d'antimoine, solide
- 1736 **137** Chlorure de benzoyle
- 1737 **156** Bromure de benzyle
- 1738 **156** Chlorure de benzyle
- 1739 **137** Chloroformiate de benzyle
- 1740 **154** Hydrogénodifluorures, n.s.a.
- 1740 **154** Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.
- 1741 **125** Trichlorure de bore
- 1742 **157** Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de

NIP Guide Nom De La Matière

- 1742 **157** Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, liquide
- 1743 **157** Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de
- 1743 **157** Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, liquide
- 1744 **154** Brome
- 1744 **154** Brome, en solution
- 1744 **154** Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)
- 1744 **154** Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)
- 1745 **144** Pentafluorure de brome
- 1746 **144** Trifluorure de brome
- 1747 **155** Butyltrichlorosilane
- 1748 **140** Hypochlorite de calcium, sec
- 1748 **140** Hypochlorite de calcium sec en mélange, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
- 1749 **124** Trifluorure de chlore
- 1750 **153** Acide chloracétique, en solution
- 1750 **153** Acide chloracétique, liquide
- 1751 **153** Acide chloracétique, solide
- 1752 **156** Chlorure de chloracétyle
- 1753 **156** Chlorophényltrichlorosilane
- 1754 **137** Acide chlorosulfonique
- 1754 **137** Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange
- 1754 **137** Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange
- 1755 **154** Acide chromique, en solution
- 1756 **154** Fluorure de chrome III, solide
- 1757 **154** Fluorure de chrome III, en solution

1758	137	Chlorure de chromyle
1759	154	Chlorure ferreux, solide
1759	154	Médicaments, corrosifs, solides, n.s.a.
1759	154	Solide corrosif, n.s.a.
1760	154	Chlorure ferreux, en solution
1760	154	Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)
1760	154	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)
1760	154	Liquide corrosif, n.s.a.
1760	154	Médicaments, corrosifs, liquides, n.s.a.
1760	154	Nécessaires de produits chimiques
1760	154	Sulfate de titane, en solution
1761	154	Cupriéthylènediamine, en solution
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane
1764	153	Acide dichloracétique
1765	156	Chlorure de dichloracétyle
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane
1767	155	Diéthylidichlorosilane
1768	154	Acide difluorophosphorique, anhydre
1769	156	Diphényldichlorosilane
1770	153	Bromure de diphénylméthyle
1771	156	Dodécyltrichlorosilane
1773	157	Chlorure de fer III
1773	157	Chlorure de fer III, anhydre
1774	154	Charges d'extincteurs, liquide corrosif
1775	154	Acide fluoborique

1775	154	Acide fluoroborique
1776	154	Acide fluorophosphorique, anhydre
1777	137	Acide fluorosulfonique
1778	154	Acide fluorosilicique
1778	154	Acide fluosilicique
1778	154	Acide hydrofluorosilicique
1779	153	Acide formique
1779	153	Acide formique contenant plus de 85% d'acide
1780	156	Chlorure de fumaryle
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane
1782	154	Acide hexafluorophosphorique
1783	153	Hexaméthylènediamine, en solution
1784	156	Hexyltrichlorosilane
1786	157	Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange
1786	157	Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange
1787	154	Acide iodhydrique
1787	154	Acide iodhydrique, en solution
1788	154	Acide bromhydrique
1788	154	Acide bromhydrique, en solution
1789	157	Acide chlorhydrique
1789	157	Acide chlorhydrique, en solution
1789	157	Acide muriatique
1790	157	Acide fluorhydrique
1790	157	Acide fluorhydrique, en solution
1791	154	Hypochlorite, en solution
1791	154	Hypochlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif
1792	157	Monochlorure d'iode

NIP Guide Nom De La Matière

1793	153	Phosphate acide d'isopropyle
1794	154	Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre
1796	157	Acide sulfonitrique (acide mixte)
1798	157	Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange
1798	157	Acide nitrochlorhydrique
1798	157	Eau régale
1799	156	Nonyltrichlorosilane
1800	156	Octadécyltrichlorosilane
1801	156	Octyltrichlorosilane
1802	140	Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide
1803	153	Acide phénolsulfonique, liquide
1804	156	Phényltrichlorosilane
1805	154	Acide phosphorique
1805	154	Acide phosphorique, en solution
1805	154	Acide phosphorique, liquide
1805	154	Acide phosphorique, solide
1806	137	Pentachlorure de phosphore
1807	137	Anhydride phosphorique
1807	137	Pentoxyde de phosphore
1808	137	Tribromure de phosphore
1809	137	Trichlorure de phosphore
1810	137	Oxychlorure de phosphore
1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium
1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium, solide
1812	154	Fluorure de potassium
1812	154	Fluorure de potassium, solide
1813	154	Hydroxyde de potassium, en flocons
1813	154	Hydroxyde de potassium, sec, solide

NIP Guide Nom De La Matière

1813	154	Hydroxyde de potassium, solide
1813	154	Potasse caustique, sèche, solide
1814	154	Hydroxyde de potassium, en solution
1814	154	Potasse caustique, en solution
1814	154	Potasse caustique, liquide
1815	132	Chlorure de propionyle
1816	155	Propyltrichlorosilane
1817	137	Chlorure de pyrosulfuryle
1818	157	Tétrachlorure de silicium
1819	154	Aluminate de sodium, en solution
1823	154	Hydroxyde de sodium, en flocons
1823	154	Hydroxyde de sodium, en granulés
1823	154	Hydroxyde de sodium, en perles
1823	154	Hydroxyde de sodium, sec
1823	154	Hydroxyde de sodium, solide
1823	154	Soude caustique, en flocons
1823	154	Soude caustique, en granulés
1823	154	Soude caustique, en perles
1823	154	Soude caustique, solide
1824	154	Hydroxyde de sodium, en solution
1824	154	Soude caustique, en solution
1825	157	Monoxyde de sodium
1826	157	Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire
1827	137	Chlorure d'étain IV, anhydre
1827	137	Tétrachlorure d'étain
1828	137	Chlorures de soufre
1829	137	Trioxyde de soufre, non stabilisé
1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé

1830	137	Acide sulfurique
1830	137	Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide
1831	137	Acide sulfurique, fumant
1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxide de soufre libre
1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec moins de 30% de trioxide de soufre libre
1832	137	Acide sulfurique, résiduaire
1833	154	Acide sulfureux
1834	137	Chlorure de sulfuryle
1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium
1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution
1836	137	Chlorure de thionyle
1837	157	Chlorure de thiophosphoryle
1838	137	Tétrachlorure de titane
1839	153	Acide trichloracétique
1840	154	Chlorure de zinc, en solution
1841	171	Aldéhydate d'ammoniaque
1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium
1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide
1845	120	Dioxyde de carbone, solide
1845	120	Glace sèche
1845	120	Neige carbonique
1846	151	Tétrachlorure de carbone
1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation
1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau d'hydratation

1848	132	Acide propionique
1848	132	Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide
1849	153	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau
1851	151	Médicament, liquide, toxique, n.s.a.
1854	135	Baryum, alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, métallique et alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, pyrophorique
1856	133	Chiffons, huilés
1857	133	Déchets textiles mouillés
1858	126	Gaz réfrigérant R-1216
1858	126	Hexafluoropropylène
1859	125	Tétrafluorure de silicium
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé
1860	116P	Fluorure de vinyle, stabilisé
1862	130	Crotonate d'éthyle
1863	128	Carburant d'aviation pour moteur à turbine
1863	128	Carburéacteur
1865	131	Nitrate de n-propyle
1866	127	Résine, en solution
1868	134	Décaborane
1869	138	Magnésium
1869	138	Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans

NIP Guide Nom De La Matière

1869	138	Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1870	138	Borohydrure de potassium
1871	170	Hydrure de titane
1872	141	Dioxyde de plomb
1873	143	Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide
1884	157	Oxyde de baryum
1885	153	Benzidine
1886	156	Chlorure de benzylidène
1887	160	Bromochlorométhane
1888	151	Chloroforme
1889	157	Bromure de cyanogène
1891	131	Bromure d'éthyle
1892	151	ED
1892	151	Éthylchlorarsine
1894	151	Hydroxyde de phénylmercure
1895	151	Nitrate de phénylmercure
1897	160	Perchloréthylène
1897	160	Tétrachloréthylène
1898	156	Iodure d'acétyle
1902	153	Phosphate acide de diisooctyle
1903	153	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
1903	153	Désinfectants, corrosifs, liquides, n.s.a.
1905	154	Acide sélénique
1906	153	Acide résiduaire de raffinage
1907	154	Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium
1908	154	Chlorite de sodium, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif

NIP Guide Nom De La Matière

1908	154	Chlorite, en solution
1908	154	Chlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif
1910	157	Oxyde de calcium
1911	119	Diborane
1911	119	Diborane, comprimé
1911	119	Diborane en mélange
1912	115	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange
1912	115	Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange
1913	120	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1914	130	Propionates de butyle
1915	127	Cyclohexanone
1916	152	Éther dichloréthylque
1916	152	Éther dichloro-2,2' diéthylque
1917	129P	Acrylate d'éthyle, stabilisé
1918	130	Cumène
1918	130	Isopropylbenzène
1919	129P	Acrylate de méthyle, stabilisé
1920	128	Nonanes
1921	131P	Propylèneimine, stabilisée
1922	132	Pyrrolidine
1923	135	Dithionite de calcium
1923	135	Hydosulfite de calcium
1928	135	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylque
1929	135	Dithionite de potassium
1929	135	Hydosulfite de potassium
1931	171	Dithionite de zinc
1931	171	Hydosulfite de zinc
1932	135	Zirconium, déchets de

1935	157	Cyanure en solution, n.s.a.
1938	156	Acide bromacétique
1938	156	Acide bromacétique, en solution
1939	137	Oxybromure de phosphore
1939	137	Oxybromure de phosphore, solide
1940	153	Acide thioglycolique
1941	171	Dibromodifluorométhane
1942	140	Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible
1944	133	Allumettes de sûreté
1945	133	Allumettes-bougies
1950	126	Aérosols
1950	126	Aérosols, dispensateurs d'
1951	120	Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1952	126	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1954	115	Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.
1954	115	Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)
1954	115	Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.
1954	115	Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)
1954	115	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques et non corrosifs
1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés

1955 **123** Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés

1955 **123** Gaz comprimé, toxique, n.s.a.

1955 **123** Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

1955 **123** Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

1955 **123** Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

1955 **123** Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

1955 **123** Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés

1956 **126** Accumulateurs, sous pression, pneumatique ou hydraulique

1956 **126** Gaz comprimé, n.s.a.

1956 **126** Oxyde d'hexafluoropropylène

1957 **115** Deutérium

1957 **115** Deutérium, comprimé

1958 **126** Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane

1958 **126** Dichlorotétrafluoréthane

1958 **126** Gaz réfrigérant R-114

1959 **116P** Difluoro-1,1 éthylène

1959 **116P** Gaz réfrigérant R-1132a

1960 **115** Liquide pour démarrage des moteurs

1961 **115** Éthane, liquide réfrigéré

1961 **115** Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré

1961 **115** Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré

1962 **116P** Éthylène

1962 **116P** Éthylène, comprimé

1963 **120** Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1964 **115** Hydrocarbures gazeux, comprimés, n.s.a.

1964 **115** Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimés, n.s.a.

1965 **115** Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfiés, n.s.a.

1965 **115** Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.s.a.

1966 **115** Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1967 **123** Gaz insecticide, toxique, n.s.a.

1967 **123** Parathion et gaz comprimés en mélange

1968 **126** Gaz insecticide, n.s.a.

1969 **115** Isobutane

1969 **115** Isobutane en mélange

1970 **120** Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1971 **115** Gaz naturel, comprimé

1971 **115** Méthane

1971 **115** Méthane, comprimé

1972 **115** Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)

1972 **115** Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1972 **115** GNL (liquide cryogénique)

1972 **115** LNG (liquide cryogénique)

1972 **115** Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1973	126	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange
1973	126	Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange
1973	126	Gaz réfrigérant R-502
1974	126	Bromochlorodifluorométhane
1974	126	Chlorodifluorobromométhane
1974	126	Gaz réfrigérant R-12B1
1975	124	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange
1975	124	Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange
1975	124	Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange
1976	126	Gaz réfrigérant RC-318
1976	126	Octafluorocyclobutane
1977	120	Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1978	115	Propane
1978	115	Propane en mélange
1979	121	Gaz rares en mélange
1979	121	Gaz rares en mélange, comprimé
1980	121	Gaz rares et oxygène en mélange
1980	121	Gaz rares et oxygène en mélange, comprimé
1980	121	Oxygène et gaz rares en mélange

1980	121	Oxygène et gaz rares en mélange, comprimé
1981	121	Azote et gaz rares en mélange
1981	121	Azote et gaz rares en mélange, comprimé
1981	121	Gaz rares et azote en mélange
1981	121	Gaz rares et azote en mélange, comprimé
1982	126	Gaz réfrigérant R-14
1982	126	Gaz réfrigérant R-14, comprimé
1982	126	Tétrafluorométhane
1982	126	Tétrafluorométhane, comprimé
1983	126	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane
1983	126	Chlorotrifluoréthane
1983	126	Gaz réfrigérant R-133a
1984	126	Gaz réfrigérant R-23
1984	126	Trifluorométhane
1986	131	Alcool propargylique
1986	131	Alcools dénaturés (toxiques)
1986	131	Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.
1986	131	Alcools, toxiques, n.s.a.
1987	127	Alcools dénaturés
1987	127	Alcools, n.s.a.
1988	131	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.
1988	131	Aldéhydes, toxiques, n.s.a.
1989	129	Aldéhydes, n.s.a.
1990	129	Benzaldéhyde
1991	131P	Chloroprène, stabilisé
1992	131	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.
1993	128	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)

1993	128	Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)
1993	128	Huile à diesel
1993	128	Liquide combustible, n.s.a.
1993	128	Liquide inflammable, n.s.a.
1993	128	Machines frigorifiques
1993	128	Médicaments, inflammables, liquides, n.s.a.
1994	131	Fer pentacarbonyle
1999	130	Asphalte
1999	130	Goudrons, liquides
2000	133	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets
2001	133	Naphténates de cobalt, en poudre
2002	135	Celluloïd, déchets de
2003	135	Métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
2003	135	Métaux-alkyles, n.s.a.
2003	135	Métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
2003	135	Métaux-aryles, n.s.a.
2004	135	Diamidemagnésium
2005	135	Diphénylmagnésium
2006	135	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.
2006	135	Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.
2008	135	Zirconium en poudre, sec
2009	135	Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil
2010	138	Hydruide de magnésium
2011	139	Phosphure de magnésium

2012	139	Phosphure de potassium
2013	139	Phosphure de strontium
2014	140	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)
2015	143	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène
2015	143	Peroxyde d'hydrogène, stabilisé
2016	151	Munitions, toxiques, non explosives
2017	159	Munitions, lacrymogènes, non explosives
2018	152	Chloranilines, solides
2019	152	Chloranilines, liquides
2020	153	Chlorophénols, solides
2021	153	Chlorophénols, liquides
2022	153	Acide crésylique
2023	131P	Chloro-1 époxy-2,3 propane
2023	131P	Épichlorhydrine
2024	151	Mercure, composé du, liquide, n.s.a.
2025	151	Mercure, composé du, solide, n.s.a.
2026	151	Composé phénylmercurique, n.s.a.
2027	151	Arsénite de sodium, solide
2028	153	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage
2029	132	Hydrazine, anhydre

2029	132	Hydrazine, solution aqueuse, contenant plus de 64% d'hydrazine
2030	153	Hydrazine hydratée
2030	153	Hydrazine, solution aqueuse, contenant au moins 37% et au plus 64% d'hydrazine
2030	153	Hydrazine, solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine
2031	157	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge
2032	157	Acide nitrique, fumant
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge
2033	154	Monoxyde de potassium
2034	115	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé
2034	115	Méthane et hydrogène en mélange, comprimé
2035	115	Gaz réfrigérant R-143a
2035	115	Trifluoréthane, comprimé
2035	115	Trifluoro-1,1,1 éthane
2036	121	Xénon
2036	121	Xénon, comprimé
2037	115	Cartouches à gaz
2037	115	Récipients de faible capacité, contenant du gaz
2038	152	Dinitrotoluènes
2038	152	Dinitrotoluènes, liquides
2038	152	Dinitrotoluènes, solides
2044	115	Diméthyl-2,2 propane
2045	130	Aldéhyde d'isobutyle
2045	130	Aldéhyde isobutyrique
2045	130	Isobutyraldéhyde
2046	130	Cymènes
2047	129	Dichloropropènes

2048	130	Dicyclopentadiène
2049	130	Diéthylbenzène
2050	128	Diisobutylène, composés isomériques du
2051	132	Diméthylamino-2 éthanol
2051	132	Diméthyléthanolamine
2052	128	Dipentène
2053	129	Alcool méthylamylique
2053	129	Méthylisobutylcarbinol
2053	129	M.I.B.C.
2054	132	Morpholine
2055	128P	Styrène monomère, stabilisé
2056	127	Tétrahydrofuranne
2057	128	Tripropylène
2058	129	Valéraldéhyde
2059	127	Nitrocellulose, en solution, dans un liquide inflammable
2059	127	Nitrocellulose, en solution, inflammable
2067	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2068	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium
2069	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium
2069	140	Engrais au nitrate d'ammonium en mélange
2070	143	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse
2071	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2071	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,4% de matière combustible
2072	140	Engrais au nitrate d'ammonium

NIP Guide Nom De La Matière

2072	140	Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a.
2073	125	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac
2074	153P	Acrylamide
2074	153P	Acrylamide, solide
2075	153	Chloral, anhydre, stabilisé
2076	153	Crésols
2076	153	Crésols, liquides
2076	153	Crésols, solides
2077	153	alpha-Naphtylamine
2077	153	Naphtylamine (alpha)
2078	156	Diisocyanate de toluène
2079	154	Diéthylènetriamine
2186	125	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
2187	120	Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré
2188	119	Arsine
2188	119	SA
2189	119	Dichlorosilane
2190	124	Difluorure d'oxygène
2190	124	Difluorure d'oxygène, comprimé
2191	123	Fluorure de sulfuryle
2192	119	Germane
2193	126	Gaz réfrigérant R-116
2193	126	Gaz réfrigérant R-116, comprimé
2193	126	Hexafluoréthane
2193	126	Hexafluoréthane, comprimé
2194	125	Hexafluorure de sélénium
2195	125	Hexafluorure de tellure
2196	125	Hexafluorure de tungstène

NIP Guide Nom De La Matière

2197	125	Iodure d'hydrogène, anhydre
2198	125	Pentafluorure de phosphore
2198	125	Pentafluorure de phosphore, comprimé
2199	119	Phosphine
2200	116P	Propadiène, stabilisé
2201	122	Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré
2202	117	Séléniure d'hydrogène, anhydre
2203	116	Silane
2203	116	Silane, comprimé
2204	119	Sulfure de carbonyle
2205	153	Adiponitrile
2206	155	Isocyanates, en solution, n.s.a.
2206	155	Isocyanates, en solution, toxiques, n.s.a.
2206	155	Isocyanates, n.s.a.
2206	155	Isocyanates, toxiques, n.s.a.
2208	140	Chlorure de chaux
2208	140	Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif
2209	132	Formaldéhyde, en solution (Formaline) (corrosif)
2210	135	Manèbe
2210	135	Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe
2211	133	Polymères expansibles, en granulés
2211	133	Polystyrène expansible, en granulés
2212	171	Amiante
2212	171	Amiante, bleu
2212	171	Amiante, brun

2213	133	Paraformaldéhyde
2214	156	Anhydride phtalique
2215	156	Acide maléique
2215	156	Anhydride maléique
2215	156	Anhydride maléique, fondu
2216	171	Déchets de poisson, stabilisés
2216	171	Farine de poisson, stabilisée
2217	135	Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
2218	132P	Acide acrylique, stabilisé
2219	129	Éther allylglycidique
2222	128	Anisole
2224	152	Benzonitrile
2225	156	Chlorure de benzènesulfonyle
2226	156	Chlorure de benzylidyne
2227	130P	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé
2232	153	Aldéhyde chloracétique
2232	153	Chloro-2 éthanal
2233	152	Chloranisidines
2234	130	Fluorures de chlorobenzylidyne
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle, liquides
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide
2237	153	Chloronitranilines
2238	129	Chlorotoluènes
2239	153	Chlorotoluidines
2239	153	Chlorotoluidines, liquides
2239	153	Chlorotoluidines, solides

2240	154	Acide sulfochromique
2241	128	Cycloheptane
2242	128	Cycloheptène
2243	130	Acétate de cyclohexyle
2244	129	Cyclopentanol
2245	128	Cyclopentanone
2246	128	Cyclopentène
2247	128	n-Décane
2248	132	Di-n-butylamine
2249	131	Éther dichlorodiméthylque, symétrique
2250	156	Isocyanates de dichlorophényle
2251	128P	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé
2251	128P	Norbornadiène-2,5, stabilisé
2252	127	Diméthoxy-1,2 éthane
2253	153	N,N-Diméthylaniline
2254	133	Allumettes-tisons
2256	130	Cyclohexène
2257	138	Potassium
2257	138	Potassium métallique
2258	132	Propylène-1,2 diamine
2258	132	Propylène-1,3 diamine
2259	153	Triéthylènetétramine
2260	132	Tripropylamine
2261	153	Xylénols
2261	153	Xylénols, solides
2262	156	Chlorure de diméthylcarbamoyle
2263	128	Diméthylcyclohexanes
2264	132	N,N-Diméthylcyclohexylamine
2264	132	Diméthylcyclohexylamine
2265	129	N,N-Diméthylformamide
2266	132	N,N-Diméthylpropylamine

NIP Guide Nom De La Matière

2267	156	Chlorure de diméthylthiophosphoryle
2269	153	Iminobispropylamine-3,3'
2270	132	Éthylamine, solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine
2271	128	Éthylamylcétone
2272	153	N-Éthylaniline
2273	153	Éthyl-2 aniline
2274	153	N-Éthyl N-benzylaniline
2275	129	Éthyl-2 butanol
2276	132	Éthyl-2 hexylamine
2277	130P	Méthacrylate d'éthyle
2277	130P	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé
2278	128	n-Heptène
2279	151	Hexachlorobutadiène
2280	153	Hexaméthylènediamine, solide
2281	156	Diisocyanate d'hexaméthylène
2282	129	Hexanols
2283	130P	Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé
2284	131	Isobutyronitrile
2285	156	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne
2286	128	Pentaméthylheptane
2287	128	Isoheptènes
2288	128	Isohexènes
2289	153	Isophoronediamine
2290	156	DIIP
2290	156	Diisocyanate d'isophorone
2291	151	Composé du plomb, soluble, n.s.a.
2293	128	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2
2294	153	N-Méthylaniline

NIP Guide Nom De La Matière

2295	155	Chloracétate de méthyle
2296	128	Méthylcyclohexane
2297	128	Méthylcyclohexanone
2298	128	Méthylcyclopentane
2299	155	Dichloracétate de méthyle
2300	153	Méthyl-2 éthyl-5 pyridine
2301	128	Méthyl-2 furanne
2302	127	Méthyl-5 hexanone-2
2303	128	Isopropénylbenzène
2304	133	Naphtalène, fondu
2305	153	Acide nitrobenzènesulfonique
2306	152	Fluorures de nitrobenzylidyne
2306	152	Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides
2307	152	Fluorures de nitro-3 chloro-4 benzylidyne
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide
2309	128P	Octadiènes
2310	131	Pentanedione-2,4
2311	153	Phénétidines
2312	153	Phénol, fondu
2313	129	Picolines
2315	171	BPC
2315	171	Diphényles polychlorés
2315	171	Diphényles polychlorés, liquides
2315	171	Diphényles polychlorés, solides
2315	171	Objets contenant des Diphényles polychlorés (PCB)
2316	157	Cuprocyanure de sodium, solide

2317	157	Cuprocyanure de sodium, en solution
2318	135	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation
2318	135	Hydrogénosulfure de sodium, solide, avec moins de 25% d'eau de cristallisation
2319	128	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.
2320	153	Tétraéthylènepentamine
2321	153	Trichlorobenzènes, liquides
2322	152	Trichlorobutène
2323	130	Phosphite de triéthyle
2324	128	Triisobutylène
2325	129	Triméthyl-1,3,5 benzène
2326	153	Triméthylcyclohexylamine
2327	153	Triméthylhexaméthylène-diamines
2328	156	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène
2329	130	Phosphite de triméthyle
2330	128	Undécane
2331	154	Chlorure de zinc, anhydre
2332	129	Acétaldoxime
2333	131	Acétate d'allyle
2334	131	Allylamine
2335	131	Éther allyléthylique
2336	131	Formiate d'allyle
2337	131	Mercaptan phénylique
2338	127	Fluorure de benzylidyne
2339	130	Bromo-2 butane
2340	130	Éther bromo-2 éthyléthylique
2341	130	Bromo-1 méthyl-3 butane
2342	130	Bromométhylpropanes

2343	130	Bromo-2 pentane
2344	129	Bromo-2 propane
2344	129	Bromopropanes
2345	130	Bromo-3 propyne
2346	127	Butanedione
2346	127	Diacétyl
2347	130	Mercaptan butylique
2348	129P	Acrylates de butyle, stabilisés
2350	127	Éther butylméthylique
2351	129	Nitrites de butyle
2352	127P	Éther butylvinylique, stabilisé
2353	132	Chlorure de butyryle
2354	131	Éther chlorométhyléthylique
2356	129	Chloro-2 propane
2357	132	Cyclohexylamine
2358	128P	Cyclooctatétraène
2359	132	Diallylamine
2360	131P	Éther diallylique
2361	132	Diisobutylamine
2362	130	Dichloro-1,1 éthane
2363	129	Mercaptan éthylique
2364	128	n-Propylbenzène
2366	128	Carbonate d'éthyle
2367	130	alpha-Méthylvaléraldéhyde
2367	130	Méthylvaléraldéhyde (alpha)
2368	128	alpha-Pinène
2368	128	Pinène (alpha)
2369	152	Éther monobutylique de l'éthylèneglycol
2370	128	Hexène-1
2371	128	Isopentènes
2372	129	Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane
2373	127	Diéthoxyméthane

NIP Guide Nom De La Matière

2374 **127** Diéthoxy-3,3 propène
 2375 **129** Sulfure d'éthyle
 2376 **127** Dihydro-2,3 pyranne
 2377 **127** Diméthoxy-1,1 éthane
 2378 **131** 2-Diméthylaminoacétonitrile
 2378 **131** Diméthylaminoacétonitrile
 2379 **132** Diméthyl-1,3 butylamine
 2380 **127** Diméthyl-diéthoxysilane
 2381 **130** Disulfure de diméthyle
 2382 **131** Diméthyl-1,2 hydrazine
 2382 **131** Diméthylhydrazine, symétrique
 2383 **132** Dipropylamine
 2384 **127** Éther di-n-propylique
 2384 **127** Éther dipropylique
 2385 **129** Isobutyrate d'éthyle
 2386 **132** Éthyl-1 pipéridine
 2387 **130** Fluorobenzène
 2388 **130** Fluorotoluènes
 2389 **128** Furanne
 2390 **129** Iodo-2 butane
 2391 **129** Iodométhylpropanes
 2392 **129** Iodopropanes
 2393 **129** Formiate d'isobutyle
 2394 **129** Propionate d'isobutyle
 2395 **132** Chlorure d'isobutyriole
 2396 **131P** Méthylacroléine, stabilisée
 2397 **127** Méthyl-3 butanone-2
 2398 **127** Éther méthyl tert-butylque
 2399 **132** Méthyl-1 pipéridine
 2400 **130** Isovalérate de méthyle
 2401 **132** Pipéridine
 2402 **130** Propanethiols
 2403 **129P** Acétate d'isopropényle

NIP Guide Nom De La Matière

2404 **131** Propionitrile
 2405 **129** Butyrate d'isopropyle
 2406 **127** Isobutyrate d'isopropyle
 2407 **155** Chloroformiate d'isopropyle
 2409 **129** Propionate d'isopropyle
 2410 **129** Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine
 2410 **129** Tétrahydro-1,2,5,6 pyridine
 2411 **131** Butyronitrile
 2412 **130** Tétrahydrothiophène
 2413 **128** Orthotitanate de propyle
 2414 **130** Thiophène
 2416 **129** Borate de triméthyle
 2417 **125** Fluorure de carbonyle
 2417 **125** Fluorure de carbonyle, comprimé
 2418 **125** Tétrafluorure de soufre
 2419 **116** Bromotrifluoréthylène
 2420 **125** Hexafluoracétone
 2421 **124** Trioxyde d'azote
 2422 **126** Gaz réfrigérant R-1318
 2422 **126** Octafluorobutène-2
 2424 **126** Gaz réfrigérant R-218
 2424 **126** Octafluoropropane
 2426 **140** Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)
 2427 **140** Chlorate de potassium, en solution
 2427 **140** Chlorate de potassium, solution aqueuse
 2428 **140** Chlorate de sodium, solution aqueuse
 2429 **140** Chlorate de calcium, en solution
 2429 **140** Chlorate de calcium, solution aqueuse

NIP Guide Nom De La Matière

2430	153	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)
2431	153	Anisidines
2431	153	Anisidines, liquides
2431	153	Anisidines, solides
2432	153	N,N-Diéthylaniline
2433	152	Chloronitrotoluènes
2433	152	Chloronitrotoluènes, liquides
2433	152	Chloronitrotoluènes, solides
2434	156	Dibenzylchlorosilane
2435	156	Éthylphényldichlorosilane
2436	129	Acide thioacétique
2437	156	Méthylphényldichlorosilane
2438	132	Chlorure de triméthylacétyle
2439	154	Hydrogénodifluorure de sodium
2440	154	Chlorure d'étain IV, pentahydraté
2440	154	Tétrachlorure d'étain, pentahydraté
2441	135	Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique
2441	135	Trichlorure de titane, pyrophorique
2442	156	Chlorure de trichloracétyle
2443	137	Oxytrichlorure de vanadium
2444	137	Tétrachlorure de vanadium
2445	135	Alkylolithiums
2445	135	Alkylolithiums, liquides
2446	153	Nitrocrésols
2446	153	Nitrocrésols, solides
2447	136	Phosphore blanc, fondu
2447	136	Phosphore jaune, fondu
2448	133	Soufre, fondu

NIP Guide Nom De La Matière

2451	122	Trifluorure d'azote
2451	122	Trifluorure d'azote, comprimé
2452	116P	Éthylacétyle, stabilisé
2453	115	Fluorure d'éthyle
2453	115	Gaz réfrigérant R-161
2454	115	Fluorure de méthyle
2454	115	Gaz réfrigérant R-41
2455	116	Nitrite de méthyle
2456	130P	Chloro-2 propène
2457	128	Diméthyl-2,3 butane
2458	130	Hexadiènes
2459	128	Méthyl-2 butène-1
2460	128	Méthyl-2 butène-2
2461	128	Méthylpentadiènes
2463	138	Hydruure d'aluminium
2464	141	Nitrate de béryllium
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sec
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'
2465	140	Dichloroisocyanurate de sodium
2465	140	Triazinetrione de sodium dichloro-s
2466	143	Superoxyde de potassium
2467	140	Percarbonates de sodium
2468	140	Acide trichloroisocyanurique, sec
2468	140	Triazinetrione (mono) trichlorotétra- (monopotassium dichloro)- penta-s, sec
2469	140	Bromate de zinc
2470	152	Phénylacétonitrile, liquide
2471	154	Tétoxyde d'osmium
2473	154	Arsanilate de sodium

NIP Guide Nom De La Matière

2474	157	Thiophosgène
2475	157	Trichlorure de vanadium
2477	131	Isothiocyanate de méthyle
2478	155	Isocyanates, en solution, inflammables, toxiques, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, en solution, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, n.s.a.
2480	155	Isocyanate de méthyle
2481	155	Isocyanate d'éthyle
2482	155	Isocyanate de n-propyle
2483	155	Isocyanate d'isopropyle
2484	155	Isocyanate de tert-butyle
2485	155	Isocyanate de n-butyle
2486	155	Isocyanate d'isobutyle
2487	155	Isocyanate de phényle
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle
2490	153	Éther dichloroisopropylique
2491	153	Éthanolamine
2491	153	Éthanolamine, en solution
2491	153	Monoéthanolamine
2493	132	Hexaméthylèneimine
2495	144	Pentafluorure d'iode
2496	156	Anhydride propionique
2498	129	Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde
2501	152	Oxyde de tri-(aziridiny1-1) phosphine, en solution
2501	152	Oxyde de tris-(aziridiny1-1) phosphine, en solution
2502	132	Chlorure de valéryle
2503	137	Tétrachlorure de zirconium
2504	159	Tétrabrométhane

NIP Guide Nom De La Matière

2504	159	Tétrabromure d'acétylène
2505	154	Fluorure d'ammonium
2506	154	Hydrogénosulfate d'ammonium
2507	154	Acide chloroplatinique, solide
2508	156	Pentachlorure de molybdène
2509	154	Hydrogénosulfate de potassium
2511	153	Acide chloro-2 propionique
2511	153	Acide chloro-2 propionique, en solution
2511	153	Acide chloro-2 propionique, solide
2512	152	Aminophénols
2513	156	Bromure de bromacétyle
2514	130	Bromobenzène
2515	159	Bromoforme
2516	151	Tétrabromure de carbone
2517	115	Chloro-1 difluoro-1,1 éthane
2517	115	Chlorodifluoréthanes
2517	115	Difluorochloréthanes
2517	115	Gaz réfrigérant R-142b
2518	153	Cyclododécatriène-1,5,9
2520	130P	Cyclooctadiènes
2521	131P	Dicétène, stabilisé
2522	153P	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle
2522	153P	Méthacrylate de diméthylaminoéthyle
2524	129	Orthoformiate d'éthyle
2525	156	Oxalate d'éthyle
2526	132	Furfurylamine
2527	129P	Acrylate d'isobutyle, stabilisé
2528	130	Isobutyrate d'isobutyle
2529	132	Acide isobutyrique
2530	132	Anhydride isobutyrique

2531	153P	Acide méthacrylique, stabilisé
2533	156	Trichloracétate de méthyle
2534	119	Méthylchlorosilane
2535	132	4-Méthylmorpholine
2535	132	N-Méthylmorpholine
2535	132	Méthylmorpholine
2536	127	Méthyltétrahydrofuranne
2538	133	Nitronaphtalène
2541	128	Terpinolène
2542	153	Tributylamine
2545	135	Hafnium en poudre, sec
2546	135	Titane en poudre, sec
2547	143	Superoxyde de sodium
2548	124	Pentafluorure de chlore
2552	151	Hexafluoracétone hydraté
2552	151	Hexafluoracétone hydraté, liquide
2554	130P	Chlorure de méthylallyle
2555	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau
2556	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool
2556	113	Nitrocellulose avec de l'alcool
2557	133	Nitrocellulose
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec pigment et plastifiant
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant
2557	133	Nitrocellulose en mélange, sans pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant

2558	131	Épibromhydrine
2560	129	Méthyl-2 pentanol-2
2561	128	Méthyl-3 butène-1
2564	153	Acide trichloracétique, en solution
2565	153	Dicyclohexylamine
2567	154	Pentachlorophénate de sodium
2570	154	Cadmium, composés du, n.s.a.
2571	156	Acide éthylsulfurique
2571	156	Acides alkylsulfuriques
2572	153	Phénylhydrazine
2573	141	Chlorate de thallium
2574	151	Phosphate de tricrésyle
2576	137	Oxybromure de phosphore, fondu
2577	156	Chlorure de phénylacétyle
2578	157	Trioxyde de phosphore
2579	153	Pipérazine
2580	154	Bromure d'aluminium, en solution
2581	154	Chlorure d'aluminium, en solution
2582	154	Chlorure de fer III, en solution
2583	153	Acide alkylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2583	153	Acide arylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acide arylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acide dodécylbenzènesulfonique

NIP Guide Nom De La Matière

- 2585 **153** Acide alkylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
- 2585 **153** Acide arylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
- 2586 **153** Acide alkylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
- 2586 **153** Acide arylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
- 2587 **153** Benzoquinone
- 2588 **151** Pesticide, solide, toxique, n.s.a.
- 2589 **155** Chloracétate de vinyle
- 2590 **171** Amiante, blanc
- 2591 **120** Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
- 2599 **126** Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane
- 2599 **126** Gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13
- 2599 **126** Gaz réfrigérant R-23 et gaz réfrigérant R-13 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13
- 2599 **126** Gaz réfrigérant R-503 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13)
- 2599 **126** Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane

NIP Guide Nom De La Matière

- 2600 **119** Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange
- 2600 **119** Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé
- 2600 **119** Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange
- 2600 **119** Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé
- 2601 **115** Cyclobutane
- 2602 **126** Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
- 2602 **126** Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
- 2602 **126** Gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12
- 2602 **126** Gaz réfrigérant R-152a et gaz réfrigérant R-12 en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12
- 2602 **126** Gaz réfrigérant R-500 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12)
- 2603 **131** Cycloheptatriène
- 2604 **132** Éthérate diéthylique de trifluorure de bore
- 2605 **155** Isocyanate de méthoxyméthyle

2606	155	Orthosilicate de méthyle
2607	129P	Acroléine, dimère, stabilisé
2608	129	Nitropropanes
2609	156	Borate de triallyle
2610	132	Triallylamine
2611	131	Chlorhydrine propylénique
2611	131	Chloro-1 propanol-2
2612	127	Éther méthylpropylique
2614	129	Alcool méthallylique
2615	127	Éther éthylpropylique
2616	129	Borate de triisopropyle
2617	129	Méthylcyclohexanols
2618	130P	Vinyltoluènes, stabilisés
2619	132	Benzyl diméthylamine
2620	130	Butyrates d'amyle
2621	127	Acétylméthylcarbinol
2622	131P	Glycidaldéhyde
2623	133	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable
2624	138	Siliciure de magnésium
2626	140	Acide chlorique, solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique
2627	140	Nitrites, inorganiques, n.s.a.
2628	151	Fluoracétate de potassium
2629	151	Fluoracétate de sodium
2630	151	Sélénates
2630	151	Sélénite de sodium
2630	151	Sélénites
2642	154	Acide fluoracétique
2643	155	Bromacétate de méthyle
2644	151	Iodure de méthyle
2645	153	Bromure de phénacyle
2646	151	Hexachlorocyclopentadiène

2647	153	Malonitrile
2648	154	Dibromo-1,2 butanone-3
2649	153	Dichloro-1,3 acétone
2650	153	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane
2651	153	Diamino-4,4' diphénylméthane
2653	156	Iodure de benzyle
2655	151	Fluorosilicate de potassium
2655	151	Silicofluorure de potassium
2656	154	Quinoléine
2657	153	Disulfure de sélénium
2658	152	Sélénium en poudre
2659	151	Chloracétate de sodium
2660	153	Mononitrotoluidines
2660	153	Nitrotoluidines (mono)
2661	153	Hexachloracétone
2662	153	Hydroquinone
2662	153	Hydroquinone, solide
2664	160	Dibromométhane
2666	156	Cyanacétate d'éthyle
2667	152	Butyltoluènes
2668	131	Chloracétonitrile
2669	152	Chlorocrésols
2669	152	Chlorocrésols, en solution
2669	152	Chlorocrésols, liquides
2669	152	Chlorocrésols, solides
2670	157	Chlorure cyanurique
2671	153	Aminopyridines
2672	154	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac
2672	154	Hydroxyde d'ammonium
2672	154	Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac

NIP Guide Nom De La Matière

2673	151	Amino-2 chloro-4 phénol
2674	154	Fluorosilicate de sodium
2674	154	Silicofluorure de sodium
2676	119	Stibine
2677	154	Hydroxyde de rubidium, en solution
2678	154	Hydroxyde de rubidium
2678	154	Hydroxyde de rubidium, solide
2679	154	Hydroxyde de lithium, en solution
2680	154	Hydroxyde de lithium
2680	154	Hydroxyde de lithium, monohydraté
2680	154	Hydroxyde de lithium, solide
2681	154	Hydroxyde de caesium, en solution
2681	154	Hydroxyde de césium, en solution
2682	157	Hydroxyde de caesium
2682	157	Hydroxyde de césium
2683	132	Sulfure d'ammonium, en solution
2684	132	3-Diéthylaminopropylamine
2684	132	Diéthylamino-3 propylamine
2684	132	Diéthylaminopropylamine
2685	132	N,N-Diéthyléthylènediamine
2686	132	Diéthylamino-2 éthanol
2686	132	Diéthylaminoéthanol
2687	133	Nitrite de dicyclohexylammonium
2688	159	Bromo-1 chloro-3 propane
2688	159	Chloro-1 bromo-3 propane
2689	153	alpha-Monochlorhydrine du glycérol
2690	152	N-n-Butylimidazole

NIP Guide Nom De La Matière

2691	137	Pentabromure de phosphore
2692	157	Tribromure de bore
2693	154	Bisulfites, inorganiques, solution aqueuse de, n.s.a.
2693	154	Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.
2693	154	Hydrogénosulfites, solution aqueuse de, n.s.a.
2698	156	Anhydrides tétrahydroptaliques
2699	154	Acide trifluoracétique
2705	153P	Pentol-1
2707	127	Diméthylidioxannes
2708	127	Butoxyl
2709	128	Butylbenzènes
2710	128	Dipropylcétone
2711	129	Dibromobenzène
2713	153	Acridine
2714	133	Résinate de zinc
2715	133	Résinate d'aluminium
2716	153	Butynediol-1,4
2717	133	Camphre
2717	133	Camphre, synthétique
2719	141	Bromate de baryum
2720	141	Nitrate de chrome
2721	141	Chlorate de cuivre
2722	140	Nitrate de lithium
2723	140	Chlorate de magnésium
2724	140	Nitrate de manganèse
2725	140	Nitrate de nickel
2726	140	Nitrite de nickel
2727	141	Nitrate de thallium
2728	140	Nitrate de zirconium
2729	152	Hexachlorobenzène

2730	152	Nitranisoles
2730	152	Nitranisoles, liquides
2730	152	Nitranisoles, solides
2732	152	Nitrobromobenzènes
2732	152	Nitrobromobenzènes, liquides
2732	152	Nitrobromobenzènes, solides
2733	132	Alkylamines, n.s.a.
2733	132	Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2733	132	Polyalkylamines, n.s.a.
2733	132	Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2734	132	Alkylamines, n.s.a.
2734	132	Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2734	132	Polyalkylamines, n.s.a.
2734	132	Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2735	153	Alkylamines, n.s.a.
2735	153	Amines, liquides, corrosives, n.s.a.
2735	153	Polyalkylamines, n.s.a.
2735	153	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.
2738	153	N-Butylaniline
2739	156	Anhydride butyrique
2740	155	Chloroformiate de n-propyle
2741	141	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif
2742	155	Chloroformiate de sec-butyle
2742	155	Chloroformiate d'isobutyle
2742	155	Chloroformiates, n.s.a.

2742	155	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.
2743	155	Chloroformiate de n-butyle
2744	155	Chloroformiate de cyclobutyle
2745	157	Chloroformiate de chlorométhyle
2746	156	Chloroformiate de phényle
2747	156	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle
2748	156	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle
2749	130	Tétraméthylsilane
2750	153	Dichloro-1,3 propanol-2
2751	155	Chlorure de diéthylthiophosphoryle
2752	127	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines, liquides
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines, solides
2754	153	N-Éthyltoluidines
2757	151	Carbamate pesticide, solide, toxique
2758	131	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2759	151	Pesticide arsénical, solide, toxique
2760	131	Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique
2761	151	Aldrine, solide
2761	151	Dieldrine
2761	151	Pesticide organochloré, solide, toxique
2762	131	Aldrine, liquide
2762	131	Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique
2763	151	Triazine pesticide, solide, toxique

NIP Guide **Nom De La Matière**

2764	131	Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique
2765	152	Pesticide à radical phénoxy, solide, toxique
2766	131	Pesticide à radical phénoxy, liquide, inflammable, toxique
2767	151	Phénylurée pesticide, solide, toxique
2768	131	Phénylurée pesticide, liquide, inflammable, toxique
2769	151	Pesticide à base de dérivés benzoïques, solide, toxique
2770	131	Pesticide à base de dérivés benzoïques, liquide, inflammable, toxique
2771	151	Dithiocarbamate pesticide, solide, toxique
2771	151	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique
2772	131	Dithiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2772	131	Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2773	151	Pesticide phtalimidique, solide, toxique
2774	131	Pesticide phtalimidique, liquide, inflammable, toxique
2775	151	Pesticide cuivrique, solide, toxique
2776	131	Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique
2777	151	Pesticide mercuriel, solide, toxique
2778	131	Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique
2779	153	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique

NIP Guide **Nom De La Matière**

2780	131	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique
2781	151	Pesticide bipyridylique, solide, toxique
2782	131	Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique
2783	152	Méthylparathion, solide
2783	152	Parathion
2783	152	Pesticide organophosphoré, solide, toxique
2783	152	Pyrophosphate de tétraéthyle, solide
2784	131	Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique
2785	152	Mercapto-3 propanal
2785	152	Méthylthio-3 propanal
2785	152	4-Thiapentanal
2785	152	Thia-4 pentanal
2786	153	Pesticide organostannique, solide, toxique
2787	131	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique
2788	153	Composé organique de l'étain, liquide, n.s.a.
2789	132	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide
2789	132	Acide acétique, glacial
2790	153	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide
2793	170	Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux
2794	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide

NIP Guide Nom De La Matière

2795	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin
2796	157	Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide
2796	157	Électrolyte acide pour accumulateurs
2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs
2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs, avec accumulateur
2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs avec équipement électronique ou appareil d'activation
2798	137	Dichlorophénylphosphine
2798	137	Dichlorure de benzène phosphoreux
2799	137	Dichloro(phényl)thiophosphore
2799	137	Thiodichlorure de benzène phosphoreux
2800	154	Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide
2801	154	Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.
2801	154	Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.
2802	154	Chlorure de cuivre
2803	172	Gallium
2805	138	Hydruure de lithium solide, pièces coulées d'
2806	138	Nitruure de lithium
2807	171	Masses magnétisées
2809	172	Mercure
2809	172	Mercure métallique

NIP Guide Nom De La Matière

2810	153	Buzz
2810	153	BZ
2810	153	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)
2810	153	CS
2810	153	DC
2810	153	GA
2810	153	GB
2810	153	GD
2810	153	GF
2810	153	H
2810	153	HD
2810	153	HL
2810	153	HN-1
2810	153	HN-2
2810	153	HN-3
2810	153	L (Lewisite)
2810	153	Lewisite
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a.
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2810	153	Liquide toxique, n.s.a.
2810	153	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2810	153	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2810	153	Moutarde
2810	153	Moutarde Lewisite
2810	153	Sarin

NIP Guide Nom De La Matière

2810	153	Soman
2810	153	Tabun
2810	153	Thickened GD
2810	153	VX
2811	154	CX
2811	154	Oxyde de sélénium
2811	154	Solide organique, toxique, n.s.a.
2812	154	Aluminate de sodium, solide
2813	138	Solide hydroréactif, n.s.a.
2814	158	Matière infectieuse pour l'homme
2815	153	N-Aminoéthylpipérazine
2817	154	Bifluorure d'ammonium, en solution
2817	154	Difluorure acide d'ammonium, en solution
2817	154	Fluorure acide d'ammonium, en solution
2818	154	Polysulfure d'ammonium, en solution
2819	153	Phosphate acide d'amyle
2820	153	Acide butyrique
2821	153	Phénol, en solution
2822	153	Chloro-2 pyridine
2823	153	Acide crotonique
2823	153	Acide crotonique, liquide
2823	153	Acide crotonique, solide
2826	155	Chlorothioformiate d'éthyle
2829	153	Acide caproïque
2829	153	Acide hexanoïque
2830	139	Silico-ferro-lithium
2831	160	Trichloro-1,1,1 éthane
2834	154	Acide orthophosphoreux
2834	154	Acide phosphoreux

NIP Guide Nom De La Matière

2835	138	Hydruure de sodium-aluminium
2837	154	Bisulfate de sodium, en solution
2837	154	Bisulfates, solution aqueuse
2837	154	Hydrogénosulfate de sodium, en solution
2837	154	Hydrogénosulfates, solution aqueuse
2838	129P	Butyrate de vinyle, stabilisé
2839	153	Aldol
2840	129	Butyraldoxime
2841	131	Di-n-amylamine
2842	129	Nitroéthane
2844	138	Silico-mangano-calcium
2845	135	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux
2845	135	Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.
2845	135	Liquide pyrophorique, n.s.a.
2846	135	Solide organique, pyrophorique, n.s.a.
2846	135	Solide pyrophorique, n.s.a.
2849	153	Chloro-3 propanol-1
2850	128	Tétrapropylène
2851	157	Trifluorure de bore, dihydraté
2852	113	Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau
2853	151	Fluorosilicate de magnésium
2853	151	Silicofluorure de magnésium
2854	151	Fluorosilicate d'ammonium
2854	151	Silicofluorure d'ammonium
2855	151	Fluorosilicate de zinc
2855	151	Silicofluorure de zinc
2856	151	Fluorosilicates, n.s.a.

2856	151	Silicofluorures, n.s.a.
2857	126	Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)
2857	126	Machines frigorifiques contenant des gaz, non inflammables, non toxiques
2858	170	Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes
2859	154	Métavanadate d'ammonium
2861	151	Polyvanadate d'ammonium
2862	151	Pentoxyde de vanadium
2863	154	Vanadate double d'ammonium et de sodium
2864	151	Métavanadate de potassium
2865	154	Sulfate neutre d'hydroxylamine
2869	157	Trichlorure de titane en mélange
2870	135	Borohydrure d'aluminium
2870	135	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins
2871	170	Antimoine en poudre
2872	159	Dibromochloropropanes
2873	153	Dibutylaminoéthanol
2874	153	Alcool furfurylique
2875	151	Hexachlorophène
2876	153	Résorcinol
2878	170	Titane, éponge de, en poudre
2878	170	Titane, éponge de, sous forme de granulés
2879	157	Oxychlorure de sélénium
2880	140	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau

2880	140	Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2881	135	Catalyseur au nickel, sec
2881	135	Catalyseur métallique, sec
2900	158	Matière infectieuse pour les animaux uniquement
2901	124	Chlorure de brome
2902	151	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.
2903	131	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
2904	154	Chlorophénates, liquides
2904	154	Chlorophénolates, liquides
2904	154	Phénolates, liquides
2905	154	Chlorophénates, solides
2905	154	Chlorophénolates, solides
2905	154	Phénolates, solides
2907	133	Dinitrate d'isosorbide en mélange
2908	161	Matière radioactive, emballages vides comme colis exceptés
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en thorium naturel comme colis excepté
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium appauvri comme colis excepté
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium naturel comme colis excepté
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, appareils ou objets
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, emballages vides

NIP Guide Nom De La Matière

- 2910 **161** Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en thorium naturel
- 2910 **161** Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en uranium appauvri
- 2910 **161** Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en uranium naturel
- 2910 **161** Matière radioactive, colis exceptés, quantité limitée
- 2911 **161** Matière radioactive, appareils ou objets comme colis exceptés
- 2912 **162** Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS), n.s.a.
- 2912 **162** Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-I) non fissile ou fissile excepté
- 2913 **162** Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS)
- 2913 **162** Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I) non fissile ou fissile excepté
- 2913 **162** Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II) non fissile ou fissile excepté
- 2915 **163** Matière radioactive, colis de Type A, non sous forme spéciale, non fissile ou fissile excepté
- 2916 **163** Matière radioactive, colis de Type B(U) non fissile ou fissile excepté

NIP Guide Nom De La Matière

- 2917 **163** Matière radioactive, colis de Type B(M) non fissile ou fissile excepté
- 2918 **165** Matière radioactive, fissile, n.s.a.
- 2919 **163** Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial non fissile ou fissile excepté
- 2920 **132** Dichlorobutène
- 2920 **132** Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.
- 2921 **134** Solide corrosif, inflammable, n.s.a.
- 2922 **154** Hydrogénosulfure de sodium, en solution
- 2922 **154** Liquide corrosif, toxique, n.s.a.
- 2923 **154** Solide corrosif, toxique, n.s.a.
- 2924 **132** Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.
- 2925 **134** Solide inflammable, corrosif, n.s.a.
- 2925 **134** Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.
- 2926 **134** Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.
- 2927 **154** Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre
- 2927 **154** Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
- 2927 **154** Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
- 2927 **154** Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 2927 **154** Liquide toxique corrosif, n.s.a.

2927	154	Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2927	154	Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2927	154	Phosphorodichloridate d'éthyle
2928	154	Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2928	154	Solide toxique, corrosif, n.s.a.
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a.
2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2930	134	Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.
2930	134	Solide toxique, inflammable, n.s.a.
2931	151	Sulfate de vanadyle
2933	129	Chloro-2 propionate de méthyle
2934	129	Chloro-2 propionate d'isopropyle
2935	129	Chloro-2 propionate d'éthyle
2936	153	Acide thiolactique
2937	153	Alcool alpha-méthylbenzylique

2937	153	Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide
2937	153	Alcool méthylbenzylique (alpha)
2938	152	Benzoate de méthyle
2940	135	Cyclooctadiène phosphines
2940	135	Phospha-9 bicyclononanes
2941	153	Fluoranilines
2942	153	Trifluorométhyl-2 aniline
2943	129	Tétrahydrofurfurylamine
2945	132	N-Méthylbutylamine
2946	153	Amino-2 diéthylamino-5 pentane
2947	155	Chloracétate d'isopropyle
2948	153	Trifluorométhyl-3 aniline
2949	154	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation
2950	138	Magnésium, granulés de, enrobés
2956	149	tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène
2956	149	Musc xylène
2965	139	Éthérate diméthylque de trifluorure de bore
2966	153	Thioglycol
2967	154	Acide sulfamique
2968	135	Manèbe, préparations de, stabilisées
2968	135	Manèbe, stabilisé
2969	171	Ricin, graines de, farine de, tourteaux de
2974	164	Matière radioactive, forme spéciale, n.s.a.
2975	162	Thorium métallique, pyrophorique
2976	162	Nitrate de thorium, solide

NIP Guide Nom De La Matière

2977	166	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235
2977	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile
2978	166	Hexafluorure d'uranium
2978	166	Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium
2979	162	Uranium métallique, pyrophorique
2980	162	Nitrate d'uranyle, hexahydraté, en solution
2981	162	Nitrate d'uranyle, solide
2982	163	Matière radioactive, n.s.a.
2983	129P	Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2983	129P	Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2984	140	Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2985	155	Chlorosilanes, n.s.a.
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.
2986	155	Chlorosilanes, n.s.a.
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.
2987	156	Chlorosilanes, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2988	139	Chlorosilanes, n.s.a.
2989	133	Phosphite de plomb, dibasique
2990	171	Engins de sauvetage, autogonflables
2991	131	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
2992	151	Carbamate pesticide, liquide, toxique
2993	131	Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable
2994	151	Pesticide arsénical, liquide, toxique
2995	131	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable
2996	151	Pesticide organochloré, liquide, toxique
2997	131	Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable
2998	151	Triazine pesticide, liquide, toxique
2999	131	Pesticide à radical phénoxy, liquide, toxique, inflammable
3000	152	Pesticide à radical phénoxy, liquide, toxique
3001	131	Phénylurée pesticide, liquide, toxique, inflammable
3002	151	Phénylurée pesticide, liquide, toxique
3003	131	Pesticide benzoïque, liquide, toxique, inflammable
3004	151	Pesticide à base de dérivés benzoïques, liquide, toxique
3005	131	Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
3005	131	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable

NIP Guide Nom De La Matière

3006	151	Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique
3006	151	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique
3007	131	Pesticide phtalimidique, liquide, toxique, inflammable
3008	151	Pesticide phtalimidique, liquide, toxique
3009	131	Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable
3010	151	Pesticide cuivrique, liquide, toxique
3011	131	Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable
3012	151	Pesticide mercuriel, liquide, toxique
3013	131	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable
3014	153	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique
3015	131	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable
3016	151	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique
3017	131	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable
3018	152	Méthylparathion, liquide
3018	152	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique
3018	152	Pyrophosphate de tétraéthyle, liquide
3019	131	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable
3020	153	Pesticide organostannique, liquide, toxique
3021	131	Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
3022	127P	Oxyde de butylène-1,2, stabilisé

NIP Guide Nom De La Matière

3023	131	Mercaptan de tert-octyle
3023	131	2-Méthyl-2-heptanethiol
3024	131	Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique
3025	131	Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable
3026	151	Pesticide coumarinique, liquide, toxique
3027	151	Pesticide coumarinique, solide, toxique
3028	154	Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-alkyles, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-aryles, n.s.a.
3051	135	Alkylaluminiums
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides

NIP Guide Nom De La Matière

3053	135	Alkylmagnésiums
3054	129	Cyclohexanethiol
3054	129	Mercaptan cyclohexylique
3055	154	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol
3056	129	n-Heptaldéhyde
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle
3064	127	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine
3065	127	Boissons alcoolisées
3066	153	Matières apparentées aux peintures (corrosives)
3066	153	Peintures (corrosives)
3070	126	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3071	131	Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
3071	131	Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
3072	171	Engins de sauvetage, non autogonflables
3073	131P	Vinylpyridines, stabilisées

NIP Guide Nom De La Matière

3076	138	Hydrures d'alkylaluminium
3077	171	Déchet dangereux, solide, n.s.a.
3077	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.
3077	171	Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.
3078	138	Cérium, copeaux ou poudre abrasive
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé
3080	155	Isocyanates, en solution, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, en solution, toxiques, inflammables, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.
3082	171	Déchet dangereux, liquide, n.s.a.
3082	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
3082	171	Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.
3083	124	Fluorure de perchlore
3084	140	Solide corrosif, comburant, n.s.a.
3085	140	Solide comburant, corrosif, n.s.a.
3086	141	Solide toxique, comburant, n.s.a.
3087	141	Solide comburant, toxique, n.s.a.
3088	135	Solide organique auto-échauffant, n.s.a.
3089	170	Poudre métallique, inflammable, n.s.a.
3090	138	Piles au lithium

NIP Guide Nom De La Matière

3090	138	Piles au lithium, cathode liquide ou solide
3090	138	Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage lithium)
3091	138	Piles au lithium contenues dans un équipement
3091	138	Piles au lithium emballées avec un équipement
3091	138	Piles au lithium métal contenues dans un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3091	138	Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3092	129	Méthoxy-1 propanol-2
3093	140	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.
3094	138	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3094	138	Liquide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3095	136	Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3096	138	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3096	138	Solide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3097	140	Solide inflammable, comburant, n.s.a.
3098	140	Liquide comburant, corrosif, n.s.a.
3099	142	Liquide comburant, toxique, n.s.a.
3100	135	Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3101	146	Peroxyde organique du type B, liquide
3102	146	Peroxyde organique du type B, solide
3103	146	Peroxyde organique du type C, liquide
3104	146	Peroxyde organique du type C, solide
3105	145	Peroxyde organique du type D, liquide
3106	145	Peroxyde organique du type D, solide
3107	145	Peroxyde organique du type E, liquide
3108	145	Peroxyde organique du type E, solide
3109	145	Peroxyde organique du type F, liquide
3110	145	Peroxyde organique du type F, solide
3111	148	Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température
3112	148	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température
3113	148	Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température
3114	148	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température
3115	148	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température
3116	148	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température

NIP Guide Nom De La Matière

- 3117 **148** Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température
- 3118 **148** Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température
- 3119 **148** Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température
- 3120 **148** Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température
- 3121 **144** Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.
- 3122 **142** Liquide toxique, comburant, n.s.a.
- 3122 **142** Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
- 3122 **142** Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 3123 **139** Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.
- 3123 **139** Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
- 3123 **139** Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 3123 **139** Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
- 3123 **139** Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP Guide Nom De La Matière

- 3123 **139** Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 3124 **136** Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.
- 3125 **139** Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.
- 3125 **139** Solide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
- 3126 **136** Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
- 3127 **135** Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.
- 3128 **136** Solide auto-échauffant, toxique, organique, n.s.a.
- 3129 **138** Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
- 3130 **139** Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.
- 3131 **138** Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
- 3132 **138** Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.
- 3133 **138** Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.
- 3134 **139** Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.
- 3135 **138** Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.
- 3136 **120** Trifluorométhane, liquide réfrigéré
- 3137 **140** Solide comburant, inflammable, n.s.a.

3138 **115** Acétylène, éthylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré

3138 **115** Éthylène, acétylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré

3138 **115** Propylène, éthylène et acétylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré

3139 **140** Liquide comburant, n.s.a.

3140 **151** Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)

3140 **151** Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)

3141 **157** Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.

3142 **151** Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.

3142 **151** Désinfectants, liquides, n.s.a. (toxiques)

3143 **151** Colorant, solide, toxique, n.s.a.

3143 **151** Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.

3144 **151** Nicotine, composé liquide de, n.s.a.

3144 **151** Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.

3145 **153** Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)

3146 **153** Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.

3147 **154** Colorant, solide, corrosif, n.s.a.

3147 **154** Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.

3148 **138** Liquide hydroréactif, n.s.a.

3149 **140** Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé

3150 **115** Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge

3150 **115** Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge

3151 **171** Diphényles polyhalogénés, liquides

3151 **171** Terphényles polyhalogénés, liquides

3152 **171** Diphényles polyhalogénés, solides

3152 **171** Terphényles polyhalogénés, solides

3153 **115** Éther perfluorométhylvinyle

3153 **115** Éther perfluoro (méthylvinyle)

3154 **115** Éther perfluoréthylvinyle

3154 **115** Éther perfluoro (éthylvinyle)

3155 **154** Pentachlorophénol

3156 **122** Gaz comprimé, comburant, n.s.a.

3157 **122** Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.

3158 **120** Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.

3159 **126** Gaz réfrigérant R-134a

3159 **126** Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane

NIP Guide Nom De La Matière

- 3160 **119** Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.
- 3160 **119** Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
- 3160 **119** Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 3160 **119** Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
- 3160 **119** Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
- 3161 **115** Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.
- 3162 **123** Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.
- 3162 **123** Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
- 3162 **123** Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 3162 **123** Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
- 3162 **123** Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
- 3163 **126** Gaz liquéfié, n.s.a.
- 3164 **126** Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)
- 3164 **126** Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)
- 3165 **131** Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef

NIP Guide Nom De La Matière

- 3166 **128** Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables
- 3166 **128** Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables
- 3166 **128** Moteurs à combustion interne, y compris montés sur des machines ou des véhicules
- 3166 **128** Véhicules, alimentés par gaz inflammables
- 3166 **128** Véhicules, alimentés par liquides inflammables
- 3167 **115** Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
- 3168 **119** Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
- 3169 **123** Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
- 3170 **138** Aluminium, crasses d'
- 3170 **138** Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'
- 3170 **138** Aluminium, sous-produits de la fonderie de l'
- 3170 **138** Aluminium, sous-produits de la refusion de l'
- 3171 **154** Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)
- 3171 **154** Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs
- 3171 **154** Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)

3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, n.s.a.
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.
3174	135	Disulfure de titane
3175	133	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.
3176	133	Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.
3178	133	Poudre sans fumée, petites armes
3178	133	Solide inorganique, inflammable, n.s.a.
3179	134	Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.
3180	134	Solide inflammable, inorganique, corrosif, n.s.a.
3180	134	Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3181	133	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.
3182	170	Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.
3183	135	Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.
3184	136	Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3185	136	Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3186	135	Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.
3187	136	Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3188	136	Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.

3189	135	Métal en poudre, auto-échauffant, n.s.a.
3189	135	Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.
3190	135	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.
3191	136	Solide auto-échauffant, inorganique, toxique, n.s.a.
3191	136	Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3192	136	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3194	135	Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.
3200	135	Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.
3203	135	Composé organométallique, pyrophorique, hydroréactif, n.s.a.
3203	135	Composé organométallique, pyrophorique, n.s.a.
3205	135	Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.
3206	136	Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.
3207	138	Composé organométallique, en dispersion, hydroréactif, inflammable, n.s.a.
3207	138	Composé organométallique, en solution, hydroréactif, inflammable, n.s.a.
3207	138	Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a.
3208	138	Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3209	138	Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.
3210	140	Chlorates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3211	140	Perchlorates inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3212	140	Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.
3213	140	Bromates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3214	140	Permanganates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3215	140	Persulfates, inorganiques, n.s.a.
3216	140	Persulfates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3217	140	Percarbonates, inorganiques, n.s.a.
3218	140	Nitrates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3219	140	Nitrites, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3220	126	Gaz réfrigérant R-125
3220	126	Pentafluoréthane
3221	149	Liquide autoréactif du type B
3222	149	Solide autoréactif du type B
3223	149	Liquide autoréactif du type C
3224	149	Solide autoréactif du type C
3225	149	Liquide autoréactif du type D
3226	149	Solide autoréactif du type D
3227	149	Liquide autoréactif du type E
3228	149	Solide autoréactif du type E
3229	149	Liquide autoréactif du type F
3230	149	Solide autoréactif du type F
3231	150	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température

NIP Guide Nom De La Matière

3232	150	Solide autoréactif du type B, avec régulation de température
3233	150	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température
3234	150	Solide autoréactif du type C, avec régulation de température
3235	150	Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température
3236	150	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température
3237	150	Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température
3238	150	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température
3239	150	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température
3240	150	Solide autoréactif du type F, avec régulation de température
3241	133	Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3
3242	149	Azodicarbonamide
3243	151	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.
3244	154	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.
3245	171	Micro-organismes génétiquement modifiés
3245	171	Organismes génétiquement modifiés
3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle
3246	156	Chlorure de sulfonylméthane

3247	140	Peroxoroborate de sodium, anhydre
3248	131	Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
3249	151	Médicament, solide, toxique, n.s.a.
3250	153	Acide chloroacétique, fondu
3251	133	Mononitrate-5 d'isosorbide
3252	115	Difluorométhane
3252	115	Gaz réfrigérant R-32
3253	154	Trioxosilicate de disodium
3253	154	Trioxosilicate de disodium, pentahydraté
3254	135	Tributylphosphane
3254	135	Tributylphosphine
3255	135	Hypochlorite de tert-butyle
3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8° C (100° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60,5° C (141° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3257	128	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100° C (212° F) et inférieure à son point d'éclair
3258	171	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240° C (464° F)
3259	154	Amines, solides, corrosives, n.s.a.

3259	154	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.
3260	154	Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3261	154	Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3262	154	Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3263	154	Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3264	154	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3265	153	Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3266	154	Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3267	153	Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable
3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable pyrotechniques
3268	171	Générateurs de gaz pour sac gonflable
3268	171	Modules de ceinture de sécurité
3268	171	Modules de sac gonflable
3268	171	Modules de sac gonflable pyrotechniques
3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité
3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité pyrotechniques
3269	128	Trousse de résine polyester
3270	133	Nitrocellulose, membranes filtrantes en
3271	127	Éthers, n.s.a.
3272	127	Esters, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

- 3273 **131** Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.
- 3274 **132** Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool
- 3275 **131** Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.
- 3276 **151** Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.
- 3276 **151** Nitriles, toxiques, n.s.a.
- 3277 **154** Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.
- 3278 **151** Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.
- 3278 **151** Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.
- 3279 **131** Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.
- 3280 **151** Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.
- 3280 **151** Arsenic, composé organique de l', n.s.a.
- 3281 **151** Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.
- 3281 **151** Métaux-carbonyles, n.s.a.
- 3282 **151** Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.
- 3282 **151** Composé organométallique, toxique, n.s.a.
- 3283 **151** Sélénium, composé du, n.s.a.
- 3283 **151** Sélénium, composé du, solide, n.s.a.
- 3284 **151** Tellure, composé du, n.s.a.
- 3285 **151** Vanadium, composé du, n.s.a.
- 3286 **131** Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.
- 3287 **151** Liquide inorganique, toxique, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

- 3287 **151** Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
- 3287 **151** Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 3288 **151** Solide inorganique, toxique, n.s.a.
- 3289 **154** Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.
- 3289 **154** Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
- 3289 **154** Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 3290 **154** Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.
- 3291 **158** Déchet (Bio) médical, n.s.a.
- 3291 **158** Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.
- 3291 **158** Déchet médical, n.s.a.
- 3291 **158** Déchet médical réglementé, n.s.a.
- 3292 **138** Accumulateurs au sodium
- 3292 **138** Éléments d'accumulateur au sodium
- 3293 **152** Hydrazine, solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine
- 3294 **131** Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène
- 3295 **128** Hydrocarbures, liquides, n.s.a.
- 3296 **126** Gaz réfrigérant R-227
- 3296 **126** Heptafluoropropane

- 3297 **126** Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène
- 3297 **126** Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène
- 3298 **126** Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène
- 3298 **126** Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène
- 3299 **126** Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène
- 3299 **126** Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène

3300 **119P** Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène

3300 **119P** Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène

3301 **136** Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.

3302 **152** Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle

3303 **124** Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.

3303 **124** Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3303 **124** Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3303 **124** Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3303 **124** Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3304 **123** Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.

3304 **123** Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3304 **123** Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3304 **123** Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3304 **123** Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3305 **119** Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.

3305 **119** Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3305 **119** Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3305 **119** Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3305 119 Gaz comprimé, toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone D)

3306 124 Gaz comprimé, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.

3306 124 Gaz comprimé, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone A)

3306 124 Gaz comprimé, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone B)

3306 124 Gaz comprimé, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone C)

3306 124 Gaz comprimé, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone D)

3307 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, n.s.a.

3307 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, n.s.a. (Danger par
Inhalation Zone A)

3307 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, n.s.a. (Danger par
Inhalation Zone B)

3307 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, n.s.a. (Danger par
Inhalation Zone C)

3307 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, n.s.a. (Danger par
Inhalation Zone D)

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif,
n.s.a.

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif,
n.s.a. (Danger par Inhalation
Zone A)

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif,
n.s.a. (Danger par Inhalation
Zone B)

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif,
n.s.a. (Danger par Inhalation
Zone C)

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif,
n.s.a. (Danger par Inhalation
Zone D)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.

3309 119 Gaz liquéfié, toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone A)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone B)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone C)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique,
inflammable, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone D)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.

3310 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone A)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone B)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique,
comburant, corrosif, n.s.a.
(Danger par Inhalation
Zone C)

3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3311	122	Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.
3312	115	Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.
3313	135	Pigments organiques, auto-échauffants
3314	171	Matière plastique pour moulage
3314	171	Matières plastiques à mouler
3315	151	Échantillon chimique, toxique
3315	151	Échantillon chimique, toxique, liquide
3315	151	Échantillon chimique, toxique, solide
3316	171	Trousse chimique
3316	171	Trousse de premiers secours
3317	113	2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau
3318	125	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac
3319	113	Nitroglycérine en mélange, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine, désensibilisée
3319	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine
3320	157	Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium

3321	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II) non fissile ou fissile excepté
3322	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III) non fissile ou fissile excepté
3323	163	Matière radioactive, colis de Type C
3324	165	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II), fissile
3325	165	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III), fissile
3326	165	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I), fissile
3326	165	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II), fissile
3327	165	Matière radioactive, colis de Type A, fissile, non sous forme spéciale
3328	165	Matière radioactive, colis de Type B(U), fissile
3329	165	Matière radioactive, colis de Type B(M), fissile
3330	165	Matière radioactive, colis de Type C, fissile
3331	165	Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial, fissile
3332	164	Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale non fissile ou fissile excepté
3333	165	Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, fissile

NIP Guide Nom De La Matière

- 3334 **171** Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
- 3334 **171** Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé
- 3335 **171** Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
- 3336 **130** Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.
- 3336 **130** Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.
- 3337 **126** Gaz réfrigérant R-404A
- 3338 **126** Gaz réfrigérant R-407A
- 3339 **126** Gaz réfrigérant R-407B
- 3340 **126** Gaz réfrigérant R-407C
- 3341 **135** Dioxyde de thio-urée
- 3342 **135** Xanthates
- 3343 **113** Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
- 3344 **113** Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
- 3344 **113** PETN, en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
- 3344 **113** Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
- 3344 **113** Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN

NIP Guide Nom De La Matière

- 3345 **153** Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique
- 3346 **131** Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique
- 3347 **131** Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable
- 3348 **153** Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique
- 3349 **151** Pyréthroïde pesticide, solide, toxique
- 3350 **131** Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique
- 3351 **131** Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable
- 3352 **151** Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique
- 3353 **126** Générateurs de gaz pour sac gonflable, à gaz comprimé
- 3353 **126** Modules de sac gonflable, à gaz comprimé
- 3353 **126** Rétracteurs de ceinture de sécurité, à gaz comprimé
- 3354 **115** Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.
- 3355 **119** Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.
- 3355 **119** Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
- 3355 **119** Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
- 3355 **119** Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3356	140	Générateur chimique d'oxygène
3356	140	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire
3357	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
3358	115	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques
3359	171	Engin sous fumigation
3360	133	Fibres, végétales, sèches
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des appareils
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des machines
3364	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau
3364	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau
3365	113	Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau
3365	113	Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau

3367	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3368	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau
3369	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau
3370	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau
3371	129	2-Méthylbutanal
3372	138	Composé organométallique, solide, hydroréactif, inflammable, n.s.a.
3373	158	Échantillons cliniques
3373	158	Échantillons de diagnostic
3373	158	Matières biologiques, catégorie B
3374	116	Acétylène, sans solvant
3375	140	Nitrate d'ammonium en émulsion
3375	140	Nitrate d'ammonium en gel
3375	140	Nitrate d'ammonium en suspension
3376	113	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau
3377	140	Perborate de sodium monohydraté
3378	140	Carbonate de sodium peroxyhydraté
3379	128	Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a
3380	133	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.
3381	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP Guide Nom De La Matière

3382 **151** Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3383 **131** Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3384 **131** Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3385 **139** Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3386 **139** Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3387 **142** Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3388 **142** Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3389 **154** Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3390 **154** Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3391 **135** Matière organométallique, solide, pyrophorique

3392 **135** Matière organométallique, liquide, pyrophorique

3393 **135** Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive

3394 **135** Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive

3395 **135** Matière organométallique, solide, hydroréactive

NIP Guide Nom De La Matière

3396 **138** Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable

3397 **138** Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante

3398 **135** Matière organométallique, liquide, hydroréactive

3399 **138** Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable

3400 **138** Matière organométallique, solide, auto-échauffante

3401 **138** Métaux alcalins, amalgames de, solides

3402 **138** Métaux alcalino-terreux, amalgames de, solides

3403 **138** Potassium métallique, alliages solides de

3404 **138** Potassium et sodium, alliages solides de

3404 **138** Sodium et potassium, alliages solides de

3405 **141** Chlorate de baryum, en solution

3406 **141** Perchlorate de baryum, en solution

3407 **140** Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution

3407 **140** Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution

3408 **141** Perchlorate de plomb, en solution

3409 **152** Chloronitrobenzènes, liquides

3410 **153** Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution

NIP Guide Nom De La Matière

3411	153	bêta-Naphtylamine, en solution
3411	153	Naphtylamine (bêta), en solution
3412	153	Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide
3412	153	Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85 % d'acide
3413	157	Cyanure de potassium, en solution
3414	157	Cyanure de sodium, en solution
3415	154	Fluorure de sodium, en solution
3416	153	Chloracétophénone, liquide
3417	152	Bromure de xyle, solide
3418	151	2,4-Toluylènediamine, en solution
3418	151	m-Toluylènediamine, en solution
3419	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide
3420	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide
3421	154	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution
3422	154	Fluorure de potassium, en solution
3423	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide
3424	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution
3425	156	Acide bromacétique, solide
3426	153P	Acrylamide, en solution
3427	153	Chlorures de chlorobenzyle, solides
3428	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide

NIP Guide Nom De La Matière

3429	153	Chlorotoluidines, liquides
3430	153	Xylénols, liquides
3431	152	Fluorures de nitrobenzylidyne, solides
3432	171	Diphényles polychlorés, solides
3433	135	Alkylolithiums, solides
3434	153	Nitrocrésols, liquides
3435	153	Hydroquinone, en solution
3436	151	Hexafluoracétone hydraté, solide
3436	151	Hydrate d'hexafluoracétone, solide
3437	152	Chlorocrésols, solides
3438	153	Alcool alpha-méthylbenzylique, solide
3439	151	Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.
3440	151	Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.
3441	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
3442	153	Dichloranilines, solides
3443	152	Dinitrobenzènes, solides
3444	151	Chlorhydrate de nicotine, solide
3445	151	Sulfate de nicotine, solide
3446	152	Nitrotoluènes, solides
3447	152	Nitroxylènes, solides
3448	159	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
3449	159	Cyanures de bromobenzyle, solides
3450	151	Diphénylchlorarsine, solide
3451	153	Toluidines, solides
3452	153	Xylidines, solides
3453	154	Acide phosphorique, solide

NIP Guide **Nom De La Matière**

3454	152	Dinitrotoluènes, solides
3455	153	Crésols, solides
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide
3457	152	Chloronitrotoluènes, solides
3458	152	Nitranisoles, solides
3459	152	Nitrobromobenzènes, solides
3460	153	N-Éthylbenzyltoluidines, solides
3461	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides
3462	153	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.
3463	132	Acide propionique contenant au moins 90% d'acide
3464	151	Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.
3465	151	Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.
3466	151	Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.
3467	151	Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement
3469	132	Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives
3469	132	Peintures, inflammables, corrosives
3470	132	Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables

NIP Guide **Nom De La Matière**

3470	132	Peintures, corrosives, inflammables
3471	154	Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.
3472	153	Acide crotonique, liquide
3473	128	Cartouches pour pile à combustible contenant des liquides inflammables
3473	128	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables
3473	128	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables
3474	113	1-Hydroxybenzotriazole anhydre, humidifié avec au moins 20% d'eau
3475	127	Essence et éthanol en mélange contenant plus de 10% d'éthanol
3475	127	Éthanol et essence en mélange contenant plus de 10% d'éthanol
3475	127	Mélange d'essence et d'éthanol contenant plus de 10% d'éthanol
3475	127	Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol
3476	138	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydroréactives
3476	138	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives

3476	138	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydroréactives
3477	153	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives
3477	153	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives
3477	153	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives
3478	115	Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable
3478	115	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable
3478	115	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable
3479	115	Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique
3479	115	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique
3479	115	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique

3480	147	Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
3481	147	Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
3481	147	Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
8000	171	Produits de consommation
8013	171	Bouteilles de gonflage pour toboggans d'aéronef
8038	171	Objets produisant de la chaleur
9035	123	Gaz, trousse d'identification de
9163	171	Sulfate de zirconium
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé
9192	167	Fluor, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
9195	135	Métaux-alkyles, en solution, n.s.a.
9202	168	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
9206	137	Dichlorure méthylphosphonique
9260	169	Aluminium, fondu
9263	156	Chlorure de chloropivaloyle
9264	151	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine
9269	132	Triméthoxysilane
9279	115	Hydrogène absorbé dans un hydrure métallique

Intentionnellement laissée en blanc

Note: Si une entrée dans les index est surlignée et QU'IL N'Y A PAS D'INCENDIE, allez directement à la section verte et CHERCHEZ LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION ET LE NOM DE LA MATIÈRE dans le TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION (pages à bordure verte) pour obtenir les distances d'isolation et d'évacuation. S'IL Y A UN INCENDIE OU QU'UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ, CONSULTEZ également le guide assigné (pages à bordure orange) et appliquez, tel qu'approprié, les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE. Il est important de noter que, lorsqu'une matière identifiée par (lorsque déversé dans l'eau) dans le Tableau 1 est impliquée dans un incident mais qu'elle n'est pas déversée dans l'eau, les informations contenues dans le Tableau 1 et le Tableau 2 ne s'appliquent pas et que les distances à appliquer se trouvent dans le guide orange approprié.

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
AC	117	1051	Acétate d'éthyle	129	1173
Accumulateurs au sodium	138	3292	Acétate de vinyle, stabilisé	129P	1301
Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide	154	2800	Acétate d'isobutyle	129	1213
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide	154	2794	Acétate d'isopropényle	129P	2403
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin	154	2795	Acétate d'isopropyle	129	1220
Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide	154	3028	Acétates d'amyle	129	1104
Accumulateurs, sous pression, pneumatique ou hydraulique	126	1956	Acétates de butyle	129	1123
Acétal	127	1088	Acétoarsénite de cuivre	151	1585
Acétaldéhyde	129	1089	Acétone	127	1090
Acétaldoxime	129	2332	Acétonitrile	127	1648
Acétate d'allyle	131	2333	Acétylène	116	1001
Acétate de cyclohexyle	130	2243	Acétylène dissous	116	1001
Acétate de 2-éthylbutyle	130	1177	Acétylène, éthylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115	3138
Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	129	1172	Acétylène, sans solvant	116	3374
Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol	129	1189	Acétylméthylcarbinol	127	2621
Acétate de mercure	151	1629	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide	153	2790
Acétate de méthylamyle	130	1233	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide	132	2789
Acétate de méthyle	129	1231	Acide acétique, glacial	132	2789
Acétate de phénylmercure	151	1674	Acide acrylique, stabilisé	132P	2218
Acétate de plomb	151	1616	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2586
Acétate de n-propyle	129	1276	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2584
Acétate d'éthyl-2 butyle	130	1177	Acide alkylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2585
Acétate d'éthylbutyle	130	1177			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Acide alkylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2583	Acide chloro-2 propionique, en solution	153 2511
Acide arsénique, liquide	154 1553	Acide chloro-2 propionique, solide	153 2511
Acide arsénique, solide	154 1554	Acide chloroacétique, fondu	153 3250
Acide arylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2586	Acide chloroplatinique, solide	154 2507
Acide arylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2584	Acide chlorosulfonique	137 1754
Acide arylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2585	Acide chlorosulfonique et trioxide de soufre en mélange	137 1754
Acide arylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2583	Acide chromique, en solution	154 1755
Acide bromacétique	156 1938	Acide chromique, solide	141 1463
Acide bromacétique, en solution	156 1938	Acide crésylique	153 2022
Acide bromacétique, solide	156 3425	Acide crotonique	153 2823
Acide bromhydrique	154 1788	Acide crotonique, liquide	153 2823
Acide bromhydrique, en solution	154 1788	Acide crotonique, liquide	153 3472
Acide butyrique	153 2820	Acide crotonique, solide	153 2823
Acide cacodylique	151 1572	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène	154 1613
Acide caproïque	153 2829	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154 1613
Acide chloracétique, en solution	153 1750	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène	117 1051
Acide chloracétique, liquide	153 1750	Acide dichloracétique	153 1764
Acide chloracétique, solide	153 1751	Acide dichloroisocyanurique, sec	140 2465
Acide chlorhydrique	157 1789	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'	140 2465
Acide chlorhydrique, en solution	157 1789	Acide difluorophosphorique, anhydre	154 1768
Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange	157 1798	Acide dodécylbenzènesulfonique	153 2584
Acide chlorique, solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique	140 2626	Acide éthylsulfurique	156 2571
Acide chloro-2 propionique	153 2511	Acide fluoborique	154 1775

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Acide fluoracétique	154	2642	Acide orthophosphoreux	154	2834
Acide fluorhydrique	157	1790	Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide	140	1802
Acide fluorhydrique, en solution	157	1790	Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide	143	1873
Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	157	1786	Acide phénolsulfonique, liquide	153	1803
Acide fluorborique	154	1775	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	3346
Acide fluorophosphorique, anhydre	154	1776	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique	153	3348
Acide fluorosilicique	154	1778	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3347
Acide fluosilicique	137	1777	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique	153	3345
Acide formique	153	1779	Acide phosphoreux	154	2834
Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide	153	3412	Acide phosphorique	154	1805
Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85 % d'acide	153	3412	Acide phosphorique, en solution	154	1805
Acide formique contenant plus de 85% d'acide	153	1779	Acide phosphorique, liquide	154	1805
Acide hexafluorophosphorique	154	1782	Acide phosphorique, solide	154	1805
Acide hexanoïque	153	2829	Acide phosphorique, solide	154	3453
Acide hydrofluorosilicique	154	1778	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	1344
Acide iodhydrique	154	1787	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3364
Acide iodhydrique, en solution	154	1787	Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1344
Acide isobutyrique	132	2529	Acide propionique	132	1848
Acide maléique	156	2215	Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide	132	1848
Acide méthacrylique, stabilisé	153P	2531	Acide propionique contenant au moins 90% d'acide	132	3463
Acide muriatique	157	1789	Acide résiduaire de raffinage	153	1906
Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge	157	2031			
Acide nitrique, fumant	157	2032			
Acide nitrique, fumant rouge	157	2032			
Acide nitrobenzènesulfonique	153	2305			
Acide nitrochlorhydrique	157	1798			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Acide sélénique	154 1905	Acides alkylsulfuriques	156 2571
Acide sulfamique	154 2967	Acridine	153 2713
Acide sulfochromique	154 2240	Acroléine, dimère, stabilisé	129P 2607
Acide sulfonitrique (acide mixte)	157 1796	Acroléine, stabilisée	131P 1092
Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire	157 1826	Acrylamide	153P 2074
Acide sulfureux	154 1833	Acrylamide, en solution	153P 3426
Acide sulfurique	137 1830	Acrylamide, solide	153P 2074
Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide	137 1830	Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle	152 3302
Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange	157 1786	Acrylate de méthyle, stabilisé	129P 1919
Acide sulfurique, fumant	137 1831	Acrylate d'éthyle, stabilisé	129P 1917
Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxide de soufre libre	137 1831	Acrylate d'isobutyle, stabilisé	129P 2527
Acide sulfurique, fumant, avec moins de 30% de trioxide de soufre libre	137 1831	Acrylates de butyle, stabilisés	129P 2348
Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide	157 2796	Acrylonitrile, stabilisé	131P 1093
Acide sulfurique, résiduaire	137 1832	Adamsite	154 1698
Acide thioacétique	129 2436	Adhésifs (inflammables)	128 1133
Acide thioglycolique	153 1940	Adiponitrile	153 2205
Acide thiolactique	153 2936	Aérosols	126 1950
Acide trichloracétique	153 1839	Aérosols, dispensateurs d'	126 1950
Acide trichloracétique, en solution	153 2564	Agent biologique	158 —
Acide trichloroisocyanurique, sec	140 2468	Agent explosif, n.s.a.	112 —
Acide trifluoracétique	154 2699	Air, comprimé	122 1002
Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3368	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122 1003
Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1355	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique), non pressurisé	122 1003
		Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140
		Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140
		Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)	151 1544
		Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)	151 1544
		Alcool allylique	131 1098

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Alcool alpha-méthylbenzylique	153	2937	Aldéhyde éthyl-2 butyrique	130	1178
Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide	153	2937	Aldéhyde isobutyrique	130	2045
Alcool alpha-méthylbenzylique, solide	153	3438	Aldéhyde propionique	129	1275
Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	135	3205	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	1988
Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.	136	3206	Aldéhydes, n.s.a.	129	1989
Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool	132	3274	Aldéhydes octyliques	129	1191
Alcool éthylique	127	1170	Aldéhydes, toxiques, n.s.a.	131	1988
Alcool éthylique, en solution	127	1170	Aldol	153	2839
Alcool furfurylique	153	2874	Aldrine, liquide	131	2762
Alcool isobutylique	129	1212	Aldrine, solide	151	2761
Alcool isopropylique	129	1219	Alkylaluminiums	135	3051
Alcool méthallylique	129	2614	Alkylamines, n.s.a.	132	2733
Alcool méthylamylique	129	2053	Alkylamines, n.s.a.	132	2734
Alcool méthylbenzylique (alpha)	153	2937	Alkylamines, n.s.a.	153	2735
Alcool méthylique	131	1230	Alkylolithiums	135	2445
Alcool propargylique	131	1986	Alkylolithiums, liquides	135	2445
Alcool propylique normal	129	1274	Alkylolithiums, solides	135	3433
Alcools amyliques	129	1105	Alkylmagnésiums	135	3053
Alcools dénaturés	127	1987	Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153	3145
Alcools dénaturés (toxiques)	131	1986	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153	2430
Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	1986	Alliage pyrophorique, n.s.a.	135	1383
Alcools, n.s.a.	127	1987	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable	133	2623
Alcools, toxiques, n.s.a.	131	1986	Allumettes-bougies	133	1945
Aldéhydate d'ammoniaque	171	1841	Allumettes de sûreté	133	1944
Aldéhyde chloracétique	153	2232	Allumettes non "de sûreté"	133	1331
Aldéhyde crotonique	131P	1143	Allumettes-tisons	133	2254
Aldéhyde crotonique, stabilisé	131P	1143	Allylamine	131	2334
Aldéhyde d'isobutyle	130	2045	Allyltrichlorosilane, stabilisé	155	1724

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Aluminate de sodium, en solution	154 1819	N-Aminoéthylpipérazine	153 2815
Aluminate de sodium, solide	154 2812	Aminophénols	152 2512
Aluminium, crasses d'	138 3170	Aminopyridines	153 2671
Aluminium en poudre, enrobé	170 1309	Ammoniac, anhydre	125 1005
Aluminium en poudre, non enrobé	138 1396	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154 2672
Aluminium en poudre, pyrophorique	135 1383	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac	125 2073
Aluminium, fondu	169 9260	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	125 3318
Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'	138 3170	Amylamines	132 1106
Aluminium, sous-produits de la fonderie de l'	138 3170	n-Amylène	128 1108
Aluminium, sous-produits de la refusion de l'	138 3170	n-Amylméthylcétone	127 1110
Alumino-ferro-silicium en poudre	139 1395	Amylméthylcétone	127 1110
Amiante	171 2212	Amyltrichlorosilane	155 1728
Amiante, blanc	171 2590	Anhydride acétique	137 1715
Amiante, bleu	171 2212	Anhydride butyrique	156 2739
Amiante, brun	171 2212	Anhydride isobutyrique	132 2530
Amidure de lithium	139 1412	Anhydride maléique	156 2215
Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132 2733	Anhydride maléique, fondu	156 2215
Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132 2734	Anhydride phosphorique	137 1807
Amines, liquides, corrosives, n.s.a.	153 2735	Anhydride phtalique	156 2214
Amines, solides, corrosives, n.s.a.	154 3259	Anhydride propionique	156 2496
Amino-2 chloro-4 phénol	151 2673	Anhydrides tétrahydroptaliques	156 2698
Amino-2 diéthylamino-5 pentane	153 2946	Aniline	153 1547
2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 3317	Anisidines	153 2431
(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol	154 3055	Anisidines, liquides	153 2431
		Anisidines, solides	153 2431
		Anisole	128 2222
		Antimoine, composé inorganique de l', n.s.a.	157 1549

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.	157	3141	Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.	151	3465
Antimoine, composé inorganique solide de l', n.s.a.	157	1549	Arsenic, composé solide de l', n.s.a.	152	1557
Antimoine en poudre	170	2871	Arsenic, composé solide de l', n.s.a., inorganique	152	1557
Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154	3171	Arsénite d'argent	151	1683
Argon	121	1006	Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide	151	1574
Argon, comprimé	121	1006	Arsénite de calcium, solide	151	1574
Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1951	Arsénite de cuivre	151	1586
Arsanilate de sodium	154	2473	Arsénite de fer III	151	1607
Arséniate d'ammonium	151	1546	Arsénite de potassium	154	1678
Arséniate de calcium	151	1573	Arsénite de sodium, solide	151	2027
Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide	151	1574	Arsénite de sodium, solution aqueuse	154	1686
Arséniate de fer II	151	1608	Arsénite de strontium	151	1691
Arséniate de fer III	151	1606	Arsénite de zinc	151	1712
Arséniate de magnésium	151	1622	Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange	151	1712
Arséniate de mercure II	151	1623	Arsénites de plomb	151	1618
Arséniate de potassium	151	1677	Arsine	119	2188
Arséniate de sodium	151	1685	Asphalte	130	1999
Arséniate de zinc	151	1712	Azodicarbonamide	149	3242
Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange	151	1712	Azote	121	1066
Arséniates de plomb	151	1617	Azote, comprimé	121	1066
Arsenic	152	1558	Azote et gaz rares en mélange	121	1981
Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.	152	1556	Azote et gaz rares en mélange, comprimé	121	1981
Arsenic, composé liquide de l', n.s.a., inorganique	152	1556	Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1977
Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.	151	3280	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau	113	1571
Arsenic, composé organique de l', n.s.a.	151	3280	Azoture de sodium	153	1687
			Baryum	138	1400

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Baryum, alliages pyrophoriques de	135 1854	Borate de triméthyle	129 2416
Baryum, composé du, n.s.a.	154 1564	Borate et chlorate en mélange	140 1458
Benzaldéhyde	129 1990	Bornéol	133 1312
Benzène	130 1114	Borohydrure d'aluminium	135 2870
Benzidine	153 1885	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins	135 2870
Benzoate de mercure	154 1631	Borohydrure de lithium	138 1413
Benzoate de méthyle	152 2938	Borohydrure de potassium	138 1870
Benzonitrile	152 2224	Borohydrure de sodium	138 1426
Benzoquinone	153 2587	Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium	157 3320
Benzyl diméthylamine	132 2619	Bouteilles de gonflage pour toboggans d'aéronef	171 8013
Béryllium, composé du, n.s.a.	154 1566	Bouts durs pour chaussures, à base de nitrocellulose	133 1353
Béryllium en poudre	134 1567	BPC	171 2315
Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile	133 1327	Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	115 1057
Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé	128P 2251	Briquets pour cigares, cigarettes (liquide inflammable)	128 1226
Bifluorure d'ammonium, en solution	154 2817	Bromacétate d'éthyle	155 1603
Bifluorure d'ammonium, solide	154 1727	Bromacétate de méthyle	155 2643
Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane	129 2372	Bromacétone	131 1569
Bisulfate de sodium, en solution	154 2837	Bromate de baryum	141 2719
Bisulfates, solution aqueuse	154 2837	Bromate de magnésium	140 1473
Bisulfites, inorganiques, solution aqueuse de, n.s.a.	154 2693	Bromate de potassium	140 1484
Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	154 2693	Bromate de sodium	141 1494
Boissons alcoolisées	127 3065	Bromate de zinc	140 2469
Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage	153 2028	Bromates, inorganiques, n.s.a.	141 1450
Borate d'éthyle	129 1176	Bromates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3213
Borate de triallyle	156 2609	Brome	154 1744
Borate de triisopropyle	129 2616		

Brome, en solution	154	1744
Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)	154	1744
Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	154	1744
Bromobenzène	130	2514
1-Bromobutane	130	1126
Bromo-1 butane	130	1126
Bromo-2 butane	130	2339
Bromochlorodifluorométhane	126	1974
Bromochlorométhane	160	1887
Bromo-1 chloro-3 propane	159	2688
Bromoforme	159	2515
Bromo-1 méthyl-3 butane	130	2341
Bromométhylpropanes	130	2342
Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	133	3241
Bromo-2 pentane	130	2343
Bromo-2 propane	129	2344
Bromopropanes	129	2344
Bromo-3 propyne	130	2345
Bromotrifluoréthylène	116	2419
Bromotrifluorométhane	126	1009
Bromure d'acétyle	156	1716
Bromure d'allyle	131	1099
Bromure d'aluminium, anhydre	137	1725
Bromure d'aluminium, en solution	154	2580
Bromure d'arsenic	151	1555
Bromure de benzyle	156	1737
Bromure de bromacétyle	156	2513
Bromure de n-butyle	130	1126
Bromure de cyanogène	157	1889
Bromure de diphénylméthyle	153	1770

Bromure de méthyle	123	1062
Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	123	1581
Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	151	1647
Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique	135	1928
Bromure de phénacyle	153	2645
Bromure d'éthyle	131	1891
Bromure de vinyle, stabilisé	116P	1085
Bromure de xyle	152	1701
Bromure de xyle, liquide	152	1701
Bromure de xyle, solide	152	3417
Bromure d'hydrogène, anhydre	125	1048
Bromure mercurieux	154	1634
Bromure mercurique	154	1634
Bromures de mercure	154	1634
Brucine	152	1570
Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisés	116P	1010
Butadiènes, stabilisés	116P	1010
Butane	115	1011
Butane	115	1075
Butane en mélange	115	1011
Butane en mélange	115	1075
Butanedione	127	2346
Butanols	129	1120
Butoxyl	127	2708
Butylbenzènes	128	2709
n-Butylamine	132	1125
N-Butylaniline	153	2738
Butylène	115	1012
Butylène	115	1075

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
N-n-Butylimidazole	152 2690	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2758
Butyltoluènes	152 2667	Carbamate pesticide, liquide, toxique	151 2992
Butyltrichlorosilane	155 1747	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 2991
tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène	149 2956	Carbamate pesticide, solide, toxique	151 2757
Butynediol-1,4	153 2716	Carbonate de méthyle	129 1161
Butyraldéhyde	129 1129	Carbonate de sodium peroxyhydraté	140 3378
Butyraldoxime	129 2840	Carbonate d'éthyle	128 2366
Butyrate de méthyle	129 1237	Carburant d'aviation pour moteur à turbine	128 1863
Butyrate d'éthyle	130 1180	Carburants pour moteur d'automobile	128 1203
Butyrate de vinyle, stabilisé	129P 2838	Carburacteur	128 1863
Butyrate d'isopropyle	129 2405	Carbure d'aluminium	138 1394
Butyrates d'amyle	130 2620	Carbure de calcium	138 1402
Butyronitrile	131 2411	Cartouches à gaz	115 2037
Buzz	153 2810	Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115 3479
BZ	153 2810	Cartouches pour pile à combustible contenant des liquides inflammables	128 3473
CA	159 1694	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives	153 3477
Cacodylate de sodium	152 1688	Cartouches pour pile à combustible, contenant de matières hydroréactives	138 3476
Cadmium, composés du, n.s.a.	154 2570	Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478
Caesium	138 1407		
Calcium	138 1401		
Calcium, alliages pyrophoriques de	135 1855		
Calcium, métallique et alliages pyrophoriques de	135 1855		
Calcium, pyrophorique	135 1855		
Camphre	133 2717		
Camphre, synthétique	133 2717		
Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains	133 1345		
Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains	133 1345		
Caoutchouc, dissolution de	127 1287		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115	3479	Catalyseur au nickel, sec	135	2881
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables	128	3473	Catalyseur métallique, humidifié	170	1378
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives	153	3477	Catalyseur métallique, sec	135	2881
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydorréactives	138	3476	Celluloïd, déchets de	135	2002
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115	3478	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets	133	2000
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115	3479	Cérium, copeaux ou poudre abrasive	138	3078
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables	128	3473	Cérium, plaques, lingots ou barres	170	1333
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives	153	3477	Césium	138	1407
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydorréactives	138	3476	Cétones liquides, n.s.a.	127	1224
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115	3478	CG	125	1076
			Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs	154	3171
			Chandelles lacrymogènes	159	1693
			Chandelles lacrymogènes	159	1700
			Charbon, actif	133	1362
			Charbon de bois	133	1361
			Charbon, d'origine animale ou végétale	133	1361
			Charges d'extincteurs, liquide corrosif	154	1774
			Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium	154	1907
			Chiffons, huilés	133	1856
			Chloracétate de méthyle	155	2295
			Chloracétate de sodium	151	2659
			Chloracétate d'éthyle	155	1181
			Chloracétate de vinyle	155	2589
			Chloracétate d'isopropyle	155	2947
			Chloracétone, stabilisée	131	1695
			Chloracétonitrile	131	2668
			Chloracétophénone	153	1697

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Chloracétophénone, liquide	153 1697	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution	140 3407
Chloracétophénone, liquide	153 3416	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide	140 1459
Chloracétophénone, solide	153 1697	Chlorates, inorganiques, n.s.a.	140 1461
Chloral, anhydre, stabilisé	153 2075	Chlorates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3210
Chloranilines, liquides	152 2019	Chlore	124 1017
Chloranilines, solides	152 2018	Chlorhydrate d'aniline	153 1548
Chloranisidines	152 2233	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine	153 1579
Chlorate de baryum	141 1445	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution	153 3410
Chlorate de baryum, en solution	141 3405	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide	153 1579
Chlorate de baryum, solide	141 1445	Chlorhydrate de nicotine	151 1656
Chlorate de calcium	140 1452	Chlorhydrate de nicotine, en solution	151 1656
Chlorate de calcium, en solution	140 2429	Chlorhydrate de nicotine, liquide	151 1656
Chlorate de calcium, solution aqueuse	140 2429	Chlorhydrate de nicotine, solide	151 1656
Chlorate de cuivre	141 2721	Chlorhydrate de nicotine, solide	151 3444
Chlorate de magnésium	140 2723	Chlorhydrine propylénique	131 2611
Chlorate de potassium	140 1485	Chlorite de calcium	140 1453
Chlorate de potassium, en solution	140 2427	Chlorite de sodium	143 1496
Chlorate de potassium, solution aqueuse	140 2427	Chlorite de sodium, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154 1908
Chlorate de sodium	140 1495	Chlorite, en solution	154 1908
Chlorate de sodium, solution aqueuse	140 2428	Chlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154 1908
Chlorate de strontium	143 1506	Chlorites, inorganiques, n.s.a.	143 1462
Chlorate de strontium, en solution	143 1506	Chlorobenzène	130 1134
Chlorate de strontium, solide	143 1506		
Chlorate de thallium	141 2573		
Chlorate de zinc	140 1513		
Chlorate et borate en mélange	140 1458		
Chlorate et chlorure de magnésium en mélange	140 1459		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Chloro-1 bromo-3 propane	159	2688	Chloroformiate de n-propyle	155	2740
Chlorobutanes	130	1127	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	156	2748
Chlorocarbonate d'allyle	155	1722	Chloroformiate d'isobutyle	155	2742
Chlorocrésols	152	2669	Chloroformiate d'isopropyle	155	2407
Chlorocrésols, en solution	152	2669	Chloroformiates, n.s.a.	155	2742
Chlorocrésols, liquides	152	2669	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	2742
Chlorocrésols, solides	152	2669	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.	154	3277
Chlorocrésols, solides	152	3437	Chloronitranilines	153	2237
Chloro-1 difluoro-1,1 éthane	115	2517	Chloronitrobenzènes	152	1578
Chlorodifluoréthanes	115	2517	Chloronitrobenzènes, liquides	152	1578
Chlorodifluorobromométhane	126	1974	Chloronitrobenzènes, liquides	152	3409
Chlorodifluorométhane	126	1018	Chloronitrobenzènes, solides	152	1578
Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	126	1973	Chloronitrotoluènes	152	2433
Chlorodinitrobenzènes	153	1577	Chloronitrotoluènes, liquides	152	2433
Chlorodinitrobenzènes, liquides	153	1577	Chloronitrotoluènes, solides	152	2433
Chlorodinitrobenzènes, solides	153	1577	Chloronitrotoluènes, solides	152	3457
Chlorodinitrobenzènes, solides	153	3441	Chloropentafluoréthane	126	1020
Chloro-1 époxy-2,3 propane	131P	2023	Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange	126	1973
Chloro-2 éthanal	153	2232	Chlorophénates, liquides	154	2904
Chloroforme	151	1888	Chlorophénates, solides	154	2905
Chloroformiate d'allyle	155	1722	Chlorophénolates, liquides	154	2904
Chloroformiate de benzyle	137	1739	Chlorophénolates, solides	154	2905
Chloroformiate de tert- butylcyclohexyle	156	2747	Chlorophénols, liquides	153	2021
Chloroformiate de n-butyle	155	2743	Chlorophénols, solides	153	2020
Chloroformiate de sec-butyle	155	2742	Chlorophényltrichlorosilane	156	1753
Chloroformiate de chlorométhyle	157	2745	Chloropicrine	154	1580
Chloroformiate de cyclobutyle	155	2744	Chloropicrine en mélange, n.s.a.	154	1583
Chloroformiate de méthyle	155	1238	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	123	1581
Chloroformiate de phényle	156	2746			
Chloroformiate d'éthyle	155	1182			

Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	119	1582
Chloroprène, stabilisé	131P	1991
Chloro-1 propane	129	1278
Chloro-2 propane	129	2356
Chloro-1 propanol-2	131	2611
Chloro-3 propanol-1	153	2849
Chloro-2 propène	130P	2456
Chloro-2 propionate de méthyle	129	2933
Chloro-2 propionate d'éthyle	129	2935
Chloro-2 propionate d'isopropyle	129	2934
Chloro-2 pyridine	153	2822
Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	2986
Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	156	2987
Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	139	2988
Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	155	2985
Chlorosilanes, n.s.a.	155	2985
Chlorosilanes, n.s.a.	155	2986
Chlorosilanes, n.s.a.	156	2987
Chlorosilanes, n.s.a.	139	2988
Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	3362
Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	156	3361
Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane	126	1021
Chlorotétrafluoréthane	126	1021
Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126	3297
Chlorothioformiate d'éthyle	155	2826

Chlorotoluènes	129	2238
Chlorotoluidines	153	2239
Chlorotoluidines, liquides	153	2239
Chlorotoluidines, liquides	153	3429
Chlorotoluidines, solides	153	2239
Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane	126	1983
Chlorotrifluoréthane	126	1983
Chlorotrifluorométhane	126	1022
Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126	2599
Chlorure cyanurique	157	2670
Chlorure d'acétyle	155	1717
Chlorure d'allyle	131	1100
Chlorure d'aluminium, anhydre	137	1726
Chlorure d'aluminium, en solution	154	2581
Chlorure d'amyle	129	1107
Chlorure d'anisoyle	156	1729
Chlorure d'arsenic	157	1560
Chlorure de benzènesulfonyle	156	2225
Chlorure de benzoyle	137	1736
Chlorure de benzyle	156	1738
Chlorure de benzylidène	156	1886
Chlorure de benzylidyne	156	2226
Chlorure de brome	124	2901
Chlorure de butyle	130	1127
Chlorure de butyryle	132	2353
Chlorure de chaux	140	2208
Chlorure de chloracétyle	156	1752
Chlorure de chloropivaloyle	156	9263
Chlorure de chromyle	137	1758
Chlorure de cuivre	154	2802

Nom De La Matière Guide NIP

Chlorure de cyanogène, stabilisé	125	1589
Chlorure de dichloracétyle	156	1765
Chlorure de diéthylthiophosphoryle	155	2751
Chlorure de diméthylcarbamoyle	156	2262
Chlorure de diméthylthiophosphoryle	156	2267
Chlorure de fer III	157	1773
Chlorure de fer III, anhydre	157	1773
Chlorure de fer III, en solution	154	2582
Chlorure de fumaryle	156	1780
Chlorure de magnésium et chlorate en mélange	140	1459
Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution	140	3407
Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide	140	1459
Chlorure de mercure ammoniacal	151	1630
Chlorure de mercure II	154	1624
Chlorure de méthanesulfonyle	156	3246
Chlorure de méthylallyle	130P	2554
Chlorure de méthyle	115	1063
Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	119	1582
Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange	115	1912
Chlorure de méthylène	160	1593
Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange	115	1912
Chlorure de nitrosyle	125	1069
Chlorure de phénylacétyle	156	2577
Chlorure de phénylcarbylamine	151	1672

Nom De La Matière Guide NIP

Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3365
Chlorure de propionyle	132	1815
Chlorure de propyle	129	1278
Chlorure de pyrosulfuryle	137	1817
Chlorure de sulfonylméthane	156	3246
Chlorure de sulfuryle	137	1834
Chlorure d'étain IV, anhydre	137	1827
Chlorure d'étain IV, pentahydraté	154	2440
Chlorure de thionyle	137	1836
Chlorure de thiophosphoryle	157	1837
Chlorure d'éthyle	115	1037
Chlorure de trichloracétyle	156	2442
Chlorure de trifluoracétyle	125	3057
Chlorure de triméthylacétyle	132	2438
Chlorure de valéryle	132	2502
Chlorure de vinyne, stabilisé	116P	1086
Chlorure de vinylidène, stabilisé	130P	1303
Chlorure de zinc, anhydre	154	2331
Chlorure de zinc, en solution	154	1840
Chlorure d'hydrogène, anhydre	125	1050
Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	125	2186
Chlorure d'isobutyryle	132	2395
Chlorure ferreux, en solution	154	1760
Chlorure ferreux, solide	154	1759
Chlorures de chlorobenzyle	153	2235
Chlorures de chlorobenzyle, liquides	153	2235
Chlorures de chlorobenzyle, solides	153	3427
Chlorures de soufre	137	1828
CK	125	1589

Nom De La Matière **Guide NIP**

CN	153	1697
Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.	154	2801
Colorant, liquide, toxique, n.s.a.	151	1602
Colorant, solide, corrosif, n.s.a.	154	3147
Colorant, solide, toxique, n.s.a.	151	3143
Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123	1955
Composé du plomb, soluble, n.s.a.	151	2291
Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)	154	1760
Composé organique de l'étain, liquide, n.s.a.	153	2788
Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	123	1955
Composé organométallique, en dispersion, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3207
Composé organométallique, en solution, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3207
Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3207
Composé organométallique, pyrophorique, hydroréactif, n.s.a.	135	3203
Composé organométallique, pyrophorique, n.s.a.	135	3203
Composé organométallique, solide, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3372
Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.	151	3282
Composé organométallique, toxique, n.s.a.	151	3282

Nom De La Matière **Guide NIP**

Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.	151	3467
Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	131	3279
Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.	151	3278
Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.	151	3278
Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.	151	3464
Composé phénylmercurique, n.s.a.	151	2026
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)	154	1760
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)	128	1993
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)	153	2810
Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)	128	1993
Coprah	135	1363
Coton	133	1365
Coton, déchets huileux de	133	1364
Coton, humide	133	1365
Crésols	153	2076
Crésols, liquides	153	2076
Crésols, solides	153	2076
Crésols, solides	153	3455
Crotonaldéhyde	131P	1143
Crotonaldéhyde, stabilisé	131P	1143
Crotonate d'éthyle	130	1862
Crotonylène	128	1144
CS	153	2810

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Cumène	130	1918	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154	1613
Cupriéthylènediamine, en solution	154	1761	Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	131	3294
Cuprocyanure de potassium	157	1679	Cyanure d'hydrogène, stabilisé	117	1051
Cuprocyanure de sodium, en solution	157	2317	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	152	1614
Cuprocyanure de sodium, solide	157	2316	Cyanure double de mercure et de potassium	157	1626
CX	154	2811	Cyanure en solution, n.s.a.	157	1935
Cyanacétate d'éthyle	156	2666	Cyanure mercurique	154	1636
Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium	138	1403	Cyanures de bromobenzyle	159	1694
Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	155	1541	Cyanures de bromobenzyle, liquides	159	1694
Cyanogène	119	1026	Cyanures de bromobenzyle, solides	159	1694
Cyanogène en gaz	119	1026	Cyanures de bromobenzyle, solides	159	3449
Cyanure d'argent	151	1684	Cyanures, inorganiques, n.s.a.	157	1588
Cyanure de baryum	157	1565	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.	157	1588
Cyanure de calcium	157	1575	Cyclobutane	115	2601
Cyanure de cuivre	151	1587	Cyclododécatriène-1,5,9	153	2518
Cyanure de mercure	154	1636	Cycloheptane	128	2241
Cyanure de méthyle	127	1648	Cycloheptatriène	131	2603
Cyanure de nickel	151	1653	Cycloheptène	128	2242
Cyanure de plomb	151	1620	Cyclohexane	128	1145
Cyanure de potassium	157	1680	Cyclohexanethiol	129	3054
Cyanure de potassium, en solution	157	3413	Cyclohexanone	127	1915
Cyanure de potassium, solide	157	1680	Cyclohexène	130	2256
Cyanure de sodium	157	1689	Cyclohexényltrichlorosilane	156	1762
Cyanure de sodium, en solution	157	3414	Cyclohexylamine	132	2357
Cyanure de sodium, solide	157	1689			
Cyanure de zinc	151	1713			
Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé	117	1051			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Cyclohexyltrichlorosilane	156 1763	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.	151 1601
Cyclooctadiène phosphines	135 2940	Désinfectants, corrosifs, liquides, n.s.a.	153 1903
Cyclooctadiènes	130P 2520	Désinfectants, liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3142
Cyclooctatétraène	128P 2358	Désinfectants, solides, n.s.a. (toxiques)	151 1601
Cyclopentane	128 1146	Deutérium	115 1957
Cyclopentanol	129 2244	Deutérium, comprimé	115 1957
Cyclopentanone	128 2245	Diacétone-alcool	129 1148
Cyclopentène	128 2246	Diacétyle	127 2346
Cyclopropane	115 1027	Diallylamine	132 2359
Cymènes	130 2046	Diamidemagnésium	135 2004
DA	151 1699	Diamino-4,4' diphénylméthane	153 2651
DC	153 2810	Di-n-amylamine	131 2841
Décaborane	134 1868	Dibenzylidichlorosilane	156 2434
Décahydronaphtalène	130 1147	Diborane	119 1911
n-Décane	128 2247	Diborane, comprimé	119 1911
Déchet (Bio) médical, n.s.a.	158 3291	Diborane en mélange	119 1911
Déchet dangereux, liquide, n.s.a.	171 3082	Dibromobenzène	129 2711
Déchet dangereux, solide, n.s.a.	171 3077	Dibromo-1,2 butanone-3	154 2648
Déchet de laine, humide	133 1387	Dibromochloropropanes	159 2872
Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.	158 3291	Dibromodifluorométhane	171 1941
Déchet médical, n.s.a.	158 3291	Dibromométhane	160 2664
Déchet médical réglementé, n.s.a.	158 3291	Dibromure d'éthylène	154 1605
Déchets de laine, mouillés	133 1387	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide	151 1647
Déchets de poisson, non stabilisés	133 1374	Di-n-butylamine	132 2248
Déchets de poisson, stabilisés	171 2216	Dibutylaminoéthanol	153 2873
Déchets textiles mouillés	133 1857	Dicétène, stabilisé	131P 2521
Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.	153 1903	Dichloracétate de méthyle	155 2299
Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.	151 3142	Dichloranilines	153 1590

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Dichloranilines, liquides	153	1590	Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane	126	1958
Dichloranilines, solides	153	1590	Dichlorotétrafluoréthane	126	1958
Dichloranilines, solides	153	3442	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	151	9264
Dichloréthylène	130P	1150	Dichlorure de benzène phosphoreux	137	2798
o-Dichlorobenzène	152	1591	Dichlorure de propylène	130	1279
Dichloro-1,3 acétone	153	2649	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	154	2927
Dichlorobutène	132	2920	Dichlorure d'éthylène	131	1184
Dichlorodifluorométhane	126	1028	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	135	2845
Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126	2602	Dichlorure méthylphosphoneux	135	2845
Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène	126	3070	Dichlorure méthylphosphonique	137	9206
Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126	3070	Dichromate d'ammonium	141	1439
Dichloro-1,1 éthane	130	2362	Dicyclohexylamine	153	2565
Dichloro-1,2 éthylène	130P	1150	Dicyclopentadiène	130	2048
Dichlorofluorométhane	126	1029	Dieldrine	151	2761
Dichloroisocyanurate de sodium	140	2465	Diesel	128	1202
Dichlorométhane	160	1593	Diéthoxy-3,3 propène	127	2374
Dichloro-1,1 nitro-1 éthane	153	2650	Diéthylamine	132	1154
Dichloropentanes	130	1152	Diéthoxyméthane	127	2373
Dichlorophénylphosphine	137	2798	Diéthylamino-2 éthanol	132	2686
Dichloro(phényl)thiophosphore	137	2799	Diéthylaminoéthanol	132	2686
Dichlorophényltrichlorosilane	156	1766	3-Diéthylaminopropylamine	132	2684
Dichloro-1,2 propane	130	1279	Diéthylamino-3 propylamine	132	2684
Dichloropropane	130	1279	Diéthylaminopropylamine	132	2684
Dichloro-1,3 propanol-2	153	2750	N,N-Diéthylaniline	153	2432
Dichloropropènes	129	2047	Diéthylbenzène	130	2049
Dichlorosilane	119	2189	Diéthylcétone	127	1156
			Diéthylidichlorosilane	155	1767
			Diéthylènetriamine	154	2079
			N,N-Diéthyléthylènediamine	132	2685

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Diéthylzinc	135 1366	Diméthylamino-2 éthanol	132 2051
Difluoréthane	115 1030	N,N-Diméthylaniline	153 2253
Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126 2602	Diméthyl-2,3 butane	128 2457
Difluorochloréthanes	115 2517	Diméthyl-1,3 butylamine	132 2379
Difluoro-1,1 éthane	115 1030	Diméthylcyclohexanes	128 2263
Difluoro-1,1 éthylène	116P 1959	N,N-Diméthylcyclohexylamine	132 2264
Difluorométhane	115 3252	Diméthylcyclohexylamine	132 2264
Difluorure acide d'ammonium, en solution	154 2817	Diméthylchlorosilane	155 1162
Difluorure d'oxygène	124 2190	Diméthyl-diéthoxysilane	127 2380
Difluorure d'oxygène, comprimé	124 2190	Diméthyl-dioxannes	127 2707
Dihydro-2,3 pyranne	127 2376	Diméthyléthanolamine	132 2051
DIIP	156 2290	N,N-Diméthylformamide	129 2265
Diisobutylamine	132 2361	Diméthyl-1,1 hydrazine	131 1163
Diisobutylcétone	128 1157	Diméthyl-1,2 hydrazine	131 2382
Diisobutylène, composés isomériques du	128 2050	Diméthylhydrazine, asymétrique	131 1163
Diisocyanate de toluène	156 2078	Diméthylhydrazine, symétrique	131 2382
Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	156 2328	Diméthyl-2,2 propane	115 2044
Diisocyanate d'hexaméthylène	156 2281	N,N-Diméthylpropylamine	132 2266
Diisocyanate d'isophorone	156 2290	Diméthylzinc	135 1370
Diisopropylamine	132 1158	Dinitranilines	153 1596
Diméthoxy-1,1 éthane	127 2377	Dinitrate d'isosorbide en mélange	133 2907
Diméthoxy-1,2 éthane	127 2252	Dinitrobenzènes	152 1597
Diméthylamine, anhydre	118 1032	Dinitrobenzènes, liquides	152 1597
Diméthylamine, en solution	132 1160	Dinitrobenzènes, solides	152 1597
Diméthylamine, solution aqueuse	132 1160	Dinitrobenzènes, solides	152 3443
2-Diméthylaminoacétonitrile	131 2378	Dinitrochlorobenzènes	153 1577
Diméthylaminoacétonitrile	131 2378	Dinitro-o-crésate d'ammonium	141 1843
		Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution	141 3424
		Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide	141 1843
		Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié	113 1348

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3369	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115	1041
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1348	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P	3300
Dinitro-o-crésol	153	1598	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange	122	1014
Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau	113	1321	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé	122	1014
Dinitrophénol, en solution	153	1599	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange	126	1015
Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1320	Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré	120	2187
Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1322	Dioxyde de carbone, solide	120	1845
Dinitrotoluènes	152	2038	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	143	9191
Dinitrotoluènes, fondus	152	1600	Dioxyde de plomb	141	1872
Dinitrotoluènes, liquides	152	2038	Dioxyde de soufre	125	1079
Dinitrotoluènes, solides	152	2038	Dioxyde de thio-urée	135	3341
Dinitrotoluènes, solides	152	3454	Dipentène	128	2052
Dioxanne	127	1165	Diphénylaminechlorarsine	154	1698
Dioxolanne	127	1166	Diphénylchlorarsine	151	1699
Dioxyde d'azote	124	1067	Diphénylchlorarsine, liquide	151	1699
Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	124	1975	Diphénylchlorarsine, solide	151	1699
Dioxyde de carbone	120	1013	Diphénylchlorarsine, solide	151	3450
Dioxyde de carbone, comprimé	120	1013	Diphényldichlorosilane	156	1769
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène	126	1952	Diphényles polychlorés	171	2315
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126	1952	Diphényles polychlorés, liquides	171	2315
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène	115	1041	Diphényles polychlorés, solides	171	2315
			Diphényles polychlorés, solides	171	3432
			Diphényles polyhalogénés, liquides	171	3151

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Diphényles polyhalogénés, solides	171 3152	Échantillon chimique, toxique	151 3315
Diphénylmagnésium	135 2005	Échantillon chimique, toxique, liquide	151 3315
Diphosgène	125 1076	Échantillon chimique, toxique, solide	151 3315
Dipropylamine	132 2383	Échantillons cliniques	158 3373
Dipropylcétone	128 2710	Échantillons de diagnostic	158 3373
Dispositifs de gonflage de sac gonflable	171 3268	ED	151 1892
Dispositifs de gonflage de sac gonflable pyrotechniques	171 3268	Électrolyte acide pour accumulateurs	157 2796
Disulfure de carbone	131 1131	Électrolyte alcalin pour accumulateurs	154 2797
Disulfure de diméthyle	130 2381	Électrolyte alcalin pour accumulateurs, avec accumulateur	154 2797
Disulfure de sélénium	153 2657	Électrolyte alcalin pour accumulateurs avec équipement électronique ou appareil d'activation	154 2797
Disulfure de titane	135 3174	Éléments d'accumulateur au sodium	138 3292
Dithiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2772	Encres d'imprimerie, inflammables	129 1210
Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151 3006	Engin sous fumigation	171 3359
Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3005	Engins de sauvetage, autogonflables	171 2990
Dithiocarbamate pesticide, solide, toxique	151 2771	Engins de sauvetage, non autogonflables	171 3072
Dithionite de calcium	135 1923	Engrais au nitrate d'ammonium	140 2067
Dithionite de potassium	135 1929	Engrais au nitrate d'ammonium	140 2071
Dithionite de sodium	135 1384	Engrais au nitrate d'ammonium	140 2072
Dithionite de zinc	171 1931	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,4% de matière combustible	140 2071
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle	153 1704	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium	140 2068
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle, solide, liquide ou en mélange	153 1704		
DM	154 1698		
Dodécyltrichlorosilane	156 1771		
DP	125 1076		
Eau régale	157 1798		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse	143	2070	Éthanolamine, en solution	153	2491
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium	140	2069	Éthanol et essence en mélange contenant plus de 10% d'éthanol	127	3475
Engrais au nitrate d'ammonium en mélange	140	2069	Éther allyléthylrique	131	2335
Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a.	140	2072	Éther allylglycidique	129	2219
Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné	125	1043	Éthérate diéthylique de trifluorure de bore	132	2604
Épibromhydrine	131	2558	Éthérate diméthylrique de trifluorure de bore	139	2965
Épichlorhydrine	131P	2023	Éther bromo-2 éthyléthylique	130	2340
Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	127	2752	Éther butylméthylique	127	2350
Essence	128	1203	Éther butylvinylique, stabilisé	127P	2352
Essence de térébenthine	128	1299	Éther chlorométhyléthylique	131	2354
Essence de térébenthine, succédané d'	128	1300	Éther diallylique	131P	2360
Essence diesel	128	1202	Éther dichloréthylique	152	1916
Essence et éthanol en mélange contenant plus de 10% d'éthanol	127	3475	Éther dichloro-2,2' diéthylique	152	1916
Essence pour moteurs d'automobile	128	1203	Éther dichlorodiméthylrique, symétrique	131	2249
Esters, n.s.a.	127	3272	Éther dichloroisopropylique	153	2490
Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.	153	3146	Éther diéthylique	127	1155
Éthane	115	1035	Éther diéthylique de l'éthyléneglycol	127	1153
Éthane, comprimé	115	1035	Éther di-n-propylique	127	2384
Éthane, liquide réfrigéré	115	1961	Éther dipropylique	127	2384
Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré	115	1961	Éther éthylbutylique	127	1179
Éthanol	127	1170	Éther éthylique	127	1155
Éthanol, en solution	127	1170	Éther éthylpropylique	127	2615
Éthanolamine	153	2491	Éther éthylvinylique, stabilisé	127P	1302
			Éther isobutylvinylique, stabilisé	127P	1304
			Éther isopropylique	127	1159
			Éther méthyl tert-butylique	127	2398
			Éther méthyléthylique	115	1039
			Éther méthylique	115	1033

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Éther méthylique monochloré	131 1239	Éthylène	116P 1962
Éther méthylpropylique	127 2612	Éthylène, acétylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115 3138
Éther méthylvinylique, stabilisé	116P 1087	Éthylène, comprimé	116P 1962
Éther monobutylique de l'éthyléneglycol	152 2369	Éthylènediamine	132 1604
Éther monoéthylique de l'éthyléneglycol	127 1171	Éthylèneimine, stabilisée	131P 1185
Éther monométhylique de l'éthyléneglycol	127 1188	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1038
Éther perfluoréthylvinylique	115 3154	Éthyl-2 hexylamine	132 2276
Éther perfluoro (éthylvinylique)	115 3154	Éthylméthylcétone	127 1193
Éther perfluorométhylvinylique	115 3153	Éthylphényldichlorosilane	156 2435
Éther perfluoro (méthylvinylique)	115 3153	Éthyl-1 pipéridine	132 2386
Éther vinylique, stabilisé	128P 1167	N-Éthyltoluidines	153 2754
Éthers butyliques	128 1149	Éthyltrichlorosilane	155 1196
Éthers dibutyliques	128 1149	Explosif A	112 —
Éthers, n.s.a.	127 3271	Explosif B	112 —
Éthylacétylène, stabilisé	116P 2452	Explosif C	114 —
Éthylamine	118 1036	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 ou 1.6	112 —
Éthylamine, solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine	132 2270	Explosifs, division 1.4	114 —
Éthylamylcétone	128 2271	Extincteurs avec un gaz comprimé	126 1044
Éthyl-2 aniline	153 2273	Extincteurs avec un gaz liquéfié	126 1044
N-Éthylaniline	153 2272	Extraits aromatiques liquides	127 1169
Éthylbenzène	130 1175	Extraits, liquides, pour aromatiser	127 1197
N-Éthyl N-benzylaniline	153 2274	Farine de poisson, non stabilisée	133 1374
N-Éthylbenzyltoluidines	153 2753	Farine de poisson, stabilisée	171 2216
N-Éthylbenzyltoluidines, liquides	153 2753	Fer pentacarbonyle	131 1994
N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153 2753	Fer spongieux, usé	135 1376
N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153 3460		
Éthyl-2 butanol	129 2275		
Éthyl-dichlorarsine	151 1892		
Éthyl-dichlorosilane	139 1183		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Ferrocérium	170	1323	Fluorure de carbonyle, comprimé	125	2417
Ferrosilicium	139	1408	Fluorure de chrome III, en solution	154	1757
Fibres, animales ou végétales, brûlées, mouillées ou légèrement humides	133	1372	Fluorure de chrome III, solide	154	1756
Fibres, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile	133	1373	Fluorure de méthyle	115	2454
Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133	1353	Fluorure de perchloryle	124	3083
Fibres, végétales, sèches	133	3360	Fluorure de potassium	154	1812
Films à support nitrocellulosique	133	1324	Fluorure de potassium, en solution	154	3422
Fluor	124	1045	Fluorure de potassium, solide	154	1812
Fluor, comprimé	124	1045	Fluorure de sodium	154	1690
Fluor, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	167	9192	Fluorure de sodium, en solution	154	3415
Fluoracétate de potassium	151	2628	Fluorure de sodium, solide	154	1690
Fluoracétate de sodium	151	2629	Fluorure de sulfuryle	123	2191
Fluoranilines	153	2941	Fluorure d'éthyle	115	2453
Fluorobenzène	130	2387	Fluorure de vinyle, stabilisé	116P	1860
Fluorosilicate d'ammonium	151	2854	Fluorure d'hydrogène, anhydre	125	1052
Fluorosilicate de magnésium	151	2853	Fluorures de chlorobenzylidyne	130	2234
Fluorosilicate de potassium	151	2655	Fluorures de nitro-3 chloro-4 benzylidyne	152	2307
Fluorosilicate de sodium	154	2674	Fluorures de nitrobenzylidyne	152	2306
Fluorosilicate de zinc	151	2855	Fluorures de nitrobenzylidyne liquides	152	2306
Fluorosilicates, n.s.a.	151	2856	Fluorures de nitrobenzylidyne solides	152	3431
Fluorotoluènes	130	2388	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne	156	2285
Fluorure acide d'ammonium, en solution	154	2817	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile	133	1327
Fluorure acide d'ammonium, solide	154	1727	Formaldéhyde, en solution (Formaline)	132	1198
Fluorure d'ammonium	154	2505	Formaldéhyde, en solution (Formaline) (corrosif)	132	2209
Fluorure de benzylidyne	127	2338			
Fluorure de carbonyle	125	2417			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Formaldéhyde, en solution, inflammable	132 1198	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3306
Formiate d'allyle	131 2336	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3306
Formiate de n-butyle	129 1128	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3306
Formiate d'éthyle	129 1190	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3306
Formiate de méthyle	129 1243	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	124 3303
Formiate d'isobutyle	129 2393	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3303
Formiates d'amyle	129 1109	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3303
Formiates de propyle	129 1281	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3303
Furaldéhydes	132P 1199	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3303
Furanne	128 2389	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	124 3303
Furfural	132P 1199	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3303
Furfurylamine	132 2526	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3303
Fusée (ferroviaire ou routière)	133 1325	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3303
GA	153 2810	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3303
Gallium	172 2803	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	123 3304
Gasohol	128 1203	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123 3304
Gaz comprimé, comburant, n.s.a.	122 3156	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123 3304
Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.	115 1954	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123 3304
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 1953	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123 3304
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 1953	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	123 3304
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 1953	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123 3304
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 1953	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123 3304
Gaz comprimé, n.s.a.	126 1956	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123 3304
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124 3306		

Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	3304
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	1955

Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	1955
Gaz de houille	119	1023
Gaz de houille, comprimé	119	1023
Gaz de pétrole	119	1071
Gaz de pétrole, comprimé	119	1071
Gaz de pétrole, liquéfié	115	1075
Gaz dispersant, n.s.a.	126	1078
Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)	115	1954
Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	115	3167
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	119	3168
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	123	3169
Gaz frigorifique, n.s.a.	126	1078
Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.	115	1954
Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.	115	3354
Gaz insecticide, n.s.a.	126	1968
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	119	3355

Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **119** 3355

Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **119** 3355

Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C) **119** 3355

Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D) **119** 3355

Gaz insecticide, toxique, n.s.a. **123** 1967

Gaz lacrymogènes, engins contenant des **159** 1700

Gaz liquéfié, comburant, n.s.a. **122** 3157

Gaz liquéfié de pétrole **115** 1075

Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a. **115** 3161

Gaz liquéfié, n.s.a. **126** 3163

Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. **124** 3310

Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **124** 3310

Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **124** 3310

Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C) **124** 3310

Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D) **124** 3310

Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. **124** 3307

Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **124** 3307

Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **124** 3307

Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C) **124** 3307

Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D) **124** 3307

Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. **123** 3308

Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **123** 3308

Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **123** 3308

Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C) **123** 3308

Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D) **123** 3308

Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. **119** 3309

Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **119** 3309

Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **119** 3309

Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C) **119** 3309

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 3309	Gaz naturel, comprimé	115 1971
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	119 3160	Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)	115 1972
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 3160	Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1972
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 3160	Gazole	128 1202
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 3160	Gaz rares en mélange	121 1979
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 3160	Gaz rares en mélange, comprimé	121 1979
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	123 3162	Gaz rares et azote en mélange	121 1981
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123 3162	Gaz rares et azote en mélange, comprimé	121 1981
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123 3162	Gaz rares et oxygène en mélange	121 1980
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123 3162	Gaz rares et oxygène en mélange, comprimé	121 1980
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123 3162	Gaz réfrigérant, n.s.a.	126 1078
Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air	120 1058	Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)	115 1954
Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.	122 3311	Gaz réfrigérant R-12	126 1028
Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.	115 3312	Gaz réfrigérant R-12B1	126 1974
Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.	120 3158	Gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12	126 2602
		Gaz réfrigérant R-13	126 1022
		Gaz réfrigérant R-13B1	126 1009
		Gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13	126 2599
		Gaz réfrigérant R-14	126 1982
		Gaz réfrigérant R-14, comprimé	126 1982
		Gaz réfrigérant R-21	126 1029
		Gaz réfrigérant R-22	126 1018

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Gaz réfrigérant R-23	126 1984	Gaz réfrigérant R-502	126 1973
Gaz réfrigérant R-23 et gaz réfrigérant R-13 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13	126 2599	Gaz réfrigérant R-503 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13)	126 2599
Gaz réfrigérant R-32	115 3252	Gaz réfrigérant R-1132a	116P 1959
Gaz réfrigérant R-40	115 1063	Gaz réfrigérant R-1216	126 1858
Gaz réfrigérant R-41	115 2454	Gaz réfrigérant R-1318	126 2422
Gaz réfrigérant R-114	126 1958	Gaz réfrigérant RC-318	126 1976
Gaz réfrigérant R-115	126 1020	Gaz, trousse d'identification de	123 9035
Gaz réfrigérant R-116	126 2193	GB	153 2810
Gaz réfrigérant R-116, comprimé	126 2193	GD	153 2810
Gaz réfrigérant R-124	126 1021	Générateur chimique d'oxygène	140 3356
Gaz réfrigérant R-125	126 3220	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire	140 3356
Gaz réfrigérant R-133a	126 1983	Générateurs de gaz pour sac gonflable	171 3268
Gaz réfrigérant R-134a	126 3159	Générateurs de gaz pour sac gonflable, à gaz comprimé	126 3353
Gaz réfrigérant R-142b	115 2517	Germane	119 2192
Gaz réfrigérant R-143a	115 2035	GF	153 2810
Gaz réfrigérant R-152a	115 1030	Glace sèche	120 1845
Gaz réfrigérant R-152a et gaz réfrigérant R-12 en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12	126 2602	Gluconate de mercure	151 1637
Gaz réfrigérant R-161	115 2453	Glycidaldéhyde	131P 2622
Gaz réfrigérant R-218	126 2424	GNL (liquide cryogénique)	115 1972
Gaz réfrigérant R-227	126 3296	Goudron de houille, distillats de, inflammables	128 1136
Gaz réfrigérant R-404A	126 3337	Goudrons, liquides	130 1999
Gaz réfrigérant R-407A	126 3338	GPL	115 1075
Gaz réfrigérant R-407B	126 3339	H	153 2810
Gaz réfrigérant R-407C	126 3340	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170 1326
Gaz réfrigérant R-500 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12)	126 2602	Hafnium en poudre, sec	135 2545
		Halogénures d'alkylaluminium	135 3052

Halogénures d'alkylaluminium, liquides	135	3052
Halogénures d'alkylaluminium, solides	135	3052
Halogénures d'alkylaluminium, solides	135	3461
Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	138	3049
Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.	138	3049
Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	138	3049
Halogénures de métaux-aryles, n.s.a.	138	3049
HD	153	2810
Hélium	121	1046
Hélium, comprimé	121	1046
Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1963
Heptafluoropropane	126	3296
n-Heptaldéhyde	129	3056
Heptanes	128	1206
Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1339
n-Heptène	128	2278
Hexachloracétone	153	2661
Hexachlorobenzène	152	2729
Hexachlorobutadiène	151	2279
Hexachlorocyclopentadiène	151	2646
Hexachlorophène	151	2875
Hexadécyltrichlorosilane	156	1781
Hexadiènes	130	2458
Hexafluoracétone	125	2420
Hexafluoracétone hydraté	151	2552

Hexafluoracétone hydraté, liquide	151	2552
Hexafluoracétone hydraté, solide	151	3436
Hexafluoréthane	126	2193
Hexafluoréthane, comprimé	126	2193
Hexafluoropropylène	126	1858
Hexafluorure de sélénium	125	2194
Hexafluorure de soufre	126	1080
Hexafluorure de tellure	125	2195
Hexafluorure de tungstène	125	2196
Hexafluorure d'uranium	166	2978
Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235	166	2977
Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté	166	2978
Hexaldéhyde	130	1207
Hexaldéhydes d'éthyle	129	1191
Hexaméthylènediamine, en solution	153	1783
Hexaméthylènediamine, solide	153	2280
Hexaméthylèneimine	132	2493
Hexaméthylènetétramine	133	1328
Hexamine	133	1328
Hexanes	128	1208
Hexanols	129	2282
Hexène-1	128	2370
Hexyltrichlorosilane	156	1784
HL	153	2810
HN-1	153	2810
HN-2	153	2810
HN-3	153	2810
Huile à diesel	128	1993

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Huile à diesel	128 1202	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	128 2319
Huile à diesel, no. 1,2,4,5 ou 6	128 1202	Hydrogène	115 1049
Huile de camphre	128 1130	Hydrogène absorbé dans un hydrure métallique	115 9279
Huile de chauffe, légère	128 1202	Hydrogène, comprimé	115 1049
Huile de colophane	127 1286	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	115 3468
Huile de fusel	127 1201	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un Équipement	115 3468
Huile de pétrole	128 1270	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement	115 2034
Huile de pin	129 1272	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	115 2034
Huile de schiste	128 1288	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange	119 2600
Huiles d'acétone	127 1091	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé	119 2600
Hydrate d'hexafluoracétone, solide	151 3436	Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1966
Hydrazine, anhydre	132 2029	Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide	154 1727
Hydrazine hydratée	153 2030	Hydrogénodifluorure de potassium	154 1811
Hydrazine, solution aqueuse, contenant au moins 37% et au plus 64% d'hydrazine	153 2030	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution	154 3421
Hydrazine, solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine	152 3293	Hydrogénodifluorure de potassium, solide	154 1811
Hydrazine, solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine	153 2030	Hydrogénodifluorure de sodium	154 2439
Hydrazine, solution aqueuse, contenant plus de 64% d'hydrazine	132 2029	Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.	154 3471
Hydrocarbures gazeux, comprimés, n.s.a.	115 1964	Hydrogénodifluorures, n.s.a.	154 1740
Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimés, n.s.a.	115 1964	Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.	154 1740
Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfiés, n.s.a.	115 1965		
Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.s.a.	115 1965		
Hydrocarbures, liquides, n.s.a.	128 3295		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Hydrogénosulfate d'ammonium	154	2506	Hydroxyde d'ammonium	154	2672
Hydrogénosulfate de nitrosyle	157	2308	Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154	2672
Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	157	2308	Hydroxyde de caesium	157	2682
Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157	2308	Hydroxyde de caesium, en solution	154	2681
Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157	3456	Hydroxyde de césium	157	2682
Hydrogénosulfate de potassium	154	2509	Hydroxyde de césium, en solution	154	2681
Hydrogénosulfate de sodium, en solution	154	2837	Hydroxyde de lithium	154	2680
Hydrogénosulfates, solution aqueuse	154	2837	Hydroxyde de lithium, en solution	154	2679
Hydrogénosulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	154	2693	Hydroxyde de lithium, monohydraté	154	2680
Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154	2949	Hydroxyde de lithium, solide	154	2680
Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135	2318	Hydroxyde de phénylmercure	151	1894
Hydrogénosulfure de sodium, en solution	154	2922	Hydroxyde de potassium, en flocons	154	1813
Hydrogénosulfure de sodium, solide, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135	2318	Hydroxyde de potassium, en solution	154	1814
Hydroquinone	153	2662	Hydroxyde de potassium, sec, solide	154	1813
Hydroquinone, en solution	153	3435	Hydroxyde de potassium, solide	154	1813
Hydroquinone, solide	153	2662	Hydroxyde de rubidium	154	2678
Hydrosulfite de calcium	135	1923	Hydroxyde de rubidium, en solution	154	2677
Hydrosulfite de potassium	135	1929	Hydroxyde de rubidium, solide	154	2678
Hydrosulfite de sodium	135	1384	Hydroxyde de sodium, en flocons	154	1823
Hydrosulfite de zinc	171	1931	Hydroxyde de sodium, en granulés	154	1823
1-Hydroxybenzotriazole anhydre, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	3474	Hydroxyde de sodium, en perles	154	1823
			Hydroxyde de sodium, en solution	154	1824

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Hydroxyde de sodium, sec	154 1823	Hydrures métalliques, n.s.a.	138 1409
Hydroxyde de sodium, solide	154 1823	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif	141 2741
Hydroxyde de tétraméthylammonium	153 1835	Hypochlorite de tert-butyle	135 3255
Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution	153 1835	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140 2880
Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide	153 3423	Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140 2208
Hydrure d'aluminium	138 2463	Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140 2880
Hydrure de calcium	138 1404	Hypochlorite de calcium, sec	140 1748
Hydrure de lithium	138 1414	Hypochlorite de calcium sec en mélange, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140 1748
Hydrure de lithium-aluminium	138 1410	Hypochlorite de lithium en mélange	140 1471
Hydrure de lithium-aluminium dans l'éther	138 1411	Hypochlorite de lithium en mélange, sec	140 1471
Hydrure de lithium solide, pièces coulées d'	138 2805	Hypochlorite de lithium, sec	140 1471
Hydrure de magnésium	138 2010	Hypochlorite, en solution	154 1791
Hydrure de sodium	138 1427	Hypochlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154 1791
Hydrure de sodium-aluminium	138 2835	Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.	140 3212
Hydrure de titane	170 1871	Iminobispropylamine-3,3'	153 2269
Hydrure de zirconium	138 1437	Iodo-2 butane	129 2390
Hydrures d'alkylaluminium	138 3076	Iodométhylpropanes	129 2391
Hydrures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3050	Iodopropanes	129 2392
Hydrures de métaux-alkyles, n.s.a.	138 3050		
Hydrures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3050		
Hydrures de métaux-aryles, n.s.a.	138 3050		
Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.	138 1409		
Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.	170 3182		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Iodure d'acétylène	156	1898	Isocyanate d'éthyle	155	2481
Iodure d'allyle	132	1723	Isocyanate d'isobutyle	155	2486
Iodure de benzyle	156	2653	Isocyanate d'isopropyle	155	2483
Iodure de mercure	151	1638	Isocyanates de dichlorophényle	156	2250
Iodure de méthyle	151	2644	Isocyanates, en solution, inflammables, toxiques, n.s.a.	155	2478
Iodure d'hydrogène, anhydre	125	2197	Isocyanates, en solution, n.s.a.	155	2206
Iodure double de mercure et de potassium	151	1643	Isocyanates, en solution, n.s.a.	155	2478
Isobutane	115	1075	Isocyanates, en solution, n.s.a.	155	3080
Isobutane	115	1969	Isocyanates, en solution, toxiques, inflammables, n.s.a.	155	3080
Isobutane en mélange	115	1075	Isocyanates, en solution, toxiques, n.s.a.	155	2206
Isobutane en mélange	115	1969	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	155	2478
Isobutanol	129	1212	Isocyanates, n.s.a.	155	2206
Isobutylamine	132	1214	Isocyanates, n.s.a.	155	2478
Isobutylène	115	1055	Isocyanates, n.s.a.	155	3080
Isobutylène	115	1075	Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.	155	3080
Isobutyraldéhyde	130	2045	Isocyanates, toxiques, n.s.a.	155	2206
Isobutyrate d'éthyle	129	2385	Isoheptènes	128	2287
Isobutyrate d'isobutyle	130	2528	Isohexènes	128	2288
Isobutyrate d'isopropyle	127	2406	Isooctane	128	1262
Isobutyronitrile	131	2284	Isooctènes	128	1216
Isocyanate de n-butyle	155	2485	Isopentane	128	1265
Isocyanate de tert-butyle	155	2484	Isopentènes	128	2371
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle	156	2236	Isophoronediamine	153	2289
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide	156	2236	Isoprène, stabilisé	130P	1218
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide	156	3428	Isopropanol	129	1219
Isocyanate de cyclohexyle	155	2488	Isopropénylbenzène	128	2303
Isocyanate de méthoxyméthyle	155	2605	Isopropylamine	132	1221
Isocyanate de méthyle	155	2480	Isopropylbenzène	130	1918
Isocyanate de phényle	155	2487			
Isocyanate de n-propyle	155	2482			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Isothiocyanate d'allyle, stabilisé	155 1545	Liquide comburant, toxique, n.s.a.	142 3099
Isothiocyanate de méthyle	131 2477	Liquide combustible, n.s.a.	128 1993
Isovalérate de méthyle	130 2400	Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136 3301
Kérosène	128 1223	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.	140 3093
Krypton	121 1056	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138 3094
Krypton, comprimé	121 1056	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.	132 2920
Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1970	Liquide corrosif, n.s.a.	154 1760
L (Lewisite)	153 2810	Liquide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	138 3094
Lactate d'antimoine	151 1550	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.	154 2922
Lactate d'éthyle	129 1192	Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a.	128 3379
Lewisite	153 2810	Liquide halogéné irritant, n.s.a.	159 1610
Liquide alcalin caustique, n.s.a.	154 1719	Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138 3129
Liquide autoréactif du type B	149 3221	Liquide hydroréactif, n.s.a.	138 3148
Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	150 3231	Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139 3130
Liquide autoréactif du type C	149 3223	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	132 2924
Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	150 3233	Liquide inflammable, n.s.a.	128 1993
Liquide autoréactif du type D	149 3225	Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.	131 3286
Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	150 3235	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	131 1992
Liquide autoréactif du type E	149 3227	Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3188
Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	150 3237	Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3186
Liquide autoréactif du type F	149 3229	Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3187
Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	150 3239		
Liquide comburant, corrosif, n.s.a.	140 3098		
Liquide comburant, n.s.a.	140 3139		

Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154	3264
Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154	3266
Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135	3194
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	3289
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154	3289
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154	3289
Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	151	3287
Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	151	3287
Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	151	3287
Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3185
Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.	135	3183
Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3184
Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.	153	3265
Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.	153	3267
Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.	135	2845
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	2927
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154	2927

Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154	2927
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	131	2929
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131	2929
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131	2929
Liquide organique, toxique, n.s.a.	153	2810
Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	153	2810
Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	153	2810
Liquide pour démarrage des moteurs	115	1960
Liquide pyrophorique, n.s.a.	135	2845
Liquide toxique, comburant, n.s.a.	142	3122
Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	142	3122
Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	142	3122
Liquide toxique, corrosif, n.s.a.	154	2927
Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154	2927
Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154	2927
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139	3123

Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **139** 3123

Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **139** 3123

Liquide toxique, inflammable, n.s.a. **131** 2929

Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **131** 2929

Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **131** 2929

Liquide toxique, n.s.a. **153** 2810

Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **153** 2810

Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **153** 2810

Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **142** 3387

Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **142** 3388

Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **154** 3389

Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **154** 3390

Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **139** 3385

Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **139** 3386

Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **131** 3383

Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **131** 3384

Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **151** 3381

Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **151** 3382

Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. **139** 3123

Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A) **139** 3123

Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B) **139** 3123

Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8° C (100° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair **128** 3256

Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60,5° C (141° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair **128** 3256

Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100° C (212° F) et inférieure à son point d'éclair **128** 3257

Lithium **138** 1415

LNG (liquide cryogénique) **115** 1972

LPG **115** 1075

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Machines frigorifiques	128	1993	Marchandises dangereuses	171	3363
Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)	126	2857	contenues dans des machines		
Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques et non corrosifs	115	1954	Masses magnétisées	171	2807
Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques	115	3358	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	171	3082
Machines frigorifiques contenant des gaz, non inflammables, non toxiques	126	2857	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.	171	3077
Magnésium	138	1869	Matière infectieuse pour l'homme	158	2814
Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138	1869	Matière infectieuse pour les animaux uniquement	158	2900
Magnésium en poudre	138	1418	Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154	2801
Magnésium en poudre, alliages de	138	1418	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.	151	1602
Magnésium, granulés de, enrobés	138	2950	Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154	3147
Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138	1869	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.	151	3143
Malonitrile	153	2647	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171	3334
Manèbe	135	2210	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	1693
Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe	135	2210	Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.	138	3209
Manèbe, préparations de, stabilisées	135	2968	Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.	138	3208
Manèbe, stabilisé	135	2968	Matière organométallique, liquide, hydroréactive	135	3398
Marchandises dangereuses contenues dans des appareils	171	3363	Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable	138	3399
			Matière organométallique, liquide, pyrophorique	135	3392

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive	135 3394	Matière radioactive, colis de Type B(M) non fissile ou fissile excepté	163 2917
Matière organométallique, solide, auto-échauffante	138 3400	Matière radioactive, colis de Type B(U), fissile	165 3328
Matière organométallique, solide, hydroréactive	135 3395	Matière radioactive, colis de Type B(U) non fissile ou fissile excepté	163 2916
Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante	138 3397	Matière radioactive, colis de Type C	163 3323
Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable	138 3396	Matière radioactive, colis de Type C, fissile	165 3330
Matière organométallique, solide, pyrophorique	135 3391	Matière radioactive, colis exceptés, appareils ou objets	161 2910
Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive	135 3393	Matière radioactive, colis exceptés, emballages vides	161 2910
Matière plastique pour moulage	171 3314	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en thorium naturel	161 2910
Matière radioactive, appareils ou objets comme colis exceptés	161 2911	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en uranium appauvri	161 2910
Matière radioactive, colis de Type A, fissile, non sous forme spéciale	165 3327	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en uranium naturel	161 2910
Matière radioactive, colis de Type A, non sous forme spéciale, non fissile ou fissile excepté	163 2915	Matière radioactive, colis exceptés, quantité limitée	161 2910
Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, fissile	165 3333	Matière radioactive, emballages vides comme colis exceptés	161 2908
Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, non fissile ou fissile excepté	164 3332	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS), n.s.a.	162 2912
Matière radioactive, colis de Type B(M), fissile	165 3329	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-I) non fissile ou fissile excepté	162 2912

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II), fissile	165	3324	Matière radioactive, objets manufacturés en thorium naturel comme colis excepté	161	2909
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II) non fissile ou fissile excepté	162	3321	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium appauvri comme colis excepté	161	2909
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III), fissile	165	3325	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium naturel comme colis excepté	161	2909
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III) non fissile ou fissile excepté	162	3322	Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial, fissile	165	3331
Matière radioactive, fissile, n.s.a.	165	2918	Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial non fissile ou fissile excepté	163	2919
Matière radioactive, forme spéciale, n.s.a.	164	2974	Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171	3335
Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium	166	2978	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	1693
Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile	166	2977	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	3448
Matière radioactive, n.s.a.	163	2982	Matières apparentées aux encres d'imprimerie	129	1210
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS)	162	2913	Matières apparentées aux peintures (corrosives)	153	3066
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I), fissile	165	3326	Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables	132	3470
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I) non fissile ou fissile excepté	162	2913	Matières apparentées aux peintures (inflammables)	128	1263
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II), fissile	165	3326	Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives	132	3469
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II) non fissile ou fissile excepté	162	2913	Matières biologiques, catégorie B	158	3373

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.	135 2006	Mercaptan éthylique	129 2363
Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.	135 2006	Mercaptan méthylrique	117 1064
Matières plastiques à mouler	171 3314	Mercaptan méthylrique perchloré	157 1670
Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.	171 3082	Mercaptan phénylique	131 2337
Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.	171 3077	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.	130 3336
MD	152 1556	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 1228
Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 3248	Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131 3071
Médicament, liquide, toxique, n.s.a.	151 1851	Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.	130 3336
Médicament, solide, toxique, n.s.a.	151 3249	Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1228
Médicaments, corrosifs, liquides, n.s.a.	154 1760	Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	131 3071
Médicaments, corrosifs, solides, n.s.a.	154 1759	Mercapto-3 propanal	152 2785
Médicaments, inflammables, liquides, n.s.a.	128 1993	Mercure	172 2809
Médicaments, inflammables, solides, n.s.a.	133 1325	Mercure, composé du, liquide, n.s.a.	151 2024
Mélange antidétonant pour carburants	131 1649	Mercure, composé du, solide, n.s.a.	151 2025
Mélange d'essence et d'éthanol contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475	Mercure métallique	172 2809
Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475	Métaldéhyde	133 1332
Mercaptan amylique	130 1111	Métal en poudre, auto-échauffant, n.s.a.	135 3189
Mercaptan butylique	130 2347	Métal pyrophorique, n.s.a.	135 1383
Mercaptan cyclohexylique	129 3054	Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.	138 1393
Mercaptan de tert-octyle	131 3023	Métaux alcalino-terreux, amalgames de	138 1392
		Métaux alcalino-terreux, amalgames de, liquides	138 1392
		Métaux alcalino-terreux, amalgames de, solides	138 3402

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Métaux alcalino-terreux, dispersions de	138	1391	Méthacrylate de diméthylaminoéthyle	153P	2522
Métaux alcalins, alliages liquides de, n.s.a.	138	1421	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé	129P	1247
Métaux alcalins, amalgames de	138	1389	Méthacrylonitrile, stabilisé	131P	3079
Métaux alcalins, amalgames de, liquides	138	1389	Méthane	115	1971
Métaux alcalins, amalgames de, solides	138	1389	Méthane, comprimé	115	1971
Métaux alcalins, amalgames de, solides	138	3401	Méthane et hydrogène en mélange, comprimé	115	2034
Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.	139	1390	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1972
Métaux alcalins, dispersions de	138	1391	Méthanol	131	1230
Métaux-alkyles, en solution, n.s.a.	135	9195	Méthoxy-1 propanol-2	129	3092
Métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	135	2003	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2	128	2293
Métaux-alkyles, n.s.a.	135	2003	Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé	116P	1060
Métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	135	2003	Méthylacroléine, stabilisée	131P	2396
Métaux-aryles, n.s.a.	135	2003	Méthylal	127	1234
Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	151	3281	Méthylamine, anhydre	118	1061
Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.	151	3466	Méthylamine, solution aqueuse	132	1235
Métavanadate d'ammonium	154	2859	Méthylamylcétone	127	1110
Métavanadate de potassium	151	2864	N-Méthylaniline	153	2294
Méthacrylate de n-butyle, stabilisé	130P	2227	Méthylate de sodium	138	1431
Méthacrylate d'éthyle	130P	2227	Méthylate de sodium, sec	138	1431
Méthacrylate d'éthyle, stabilisé	130P	2277	Méthylate de sodium, solution alcoolique	132	1289
Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé	130P	2283	Méthyl-2 butène-1	128	2459
Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle	153P	2522	Méthyl-2 butène-2	128	2460
			Méthyl-3 butène-1	128	2561
			Méthyl-3 butanone-2	127	2397
			N-Méthylbutylamine	132	2945
			2-Méthylbutanal	129	3371
			Méthylchlorosilane	119	2534

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Méthylcyclohexane	128 2296	M.I.B.C.	129 2053
Méthylcyclohexanols	129 2617	Micro-organismes génétiqnement modifiés	171 3245
Méthylcyclohexanone	128 2297	Modules de ceinture de sécurité	171 3268
Méthylcyclopentane	128 2298	Modules de sac gonflable	171 3268
Méthylidichlorarsine	152 1556	Modules de sac gonflable, à gaz comprimé	126 3353
Méthylidichlorosilane	139 1242	Modules de sac gonflable pyrotechniques	171 3268
Méthyléthylcétone	127 1193	alpha-Monochlorhydrine du glycérol	153 2689
Méthyl-2 éthyl-5 pyridine	153 2300	Monochlorhydrine du glycol	131 1135
2-Méthyl-2-heptanethiol	131 3023	Mono-chlorure d'iode	157 1792
Méthyl-2 furanne	128 2301	Monoéthanolamine	153 2491
Méthyl-5 hexanone-2	127 2302	Mononitrate-5 d'isosorbide	133 3251
Méthylhydrazine	131 1244	Mononitrotoluidines	153 2660
Méthylisobutylcarbinol	129 2053	Monopropylamine	132 1277
Méthylisobutylcétone	127 1245	Monoxyde d'azote	124 1660
Méthylisopropénylcétone, stabilisée	127P 1246	Monoxyde d'azote, comprimé	124 1660
4-Méthylmorpholine	132 2535	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange	124 1975
N-Méthylmorpholine	132 2535	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange	124 1975
Méthylmorpholine	132 2535	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange	124 1975
Méthylparathion, liquide	152 3018	Monoxyde de carbone	119 1016
Méthylparathion, solide	152 2783	Monoxyde de carbone, comprimé	119 1016
Méthylpentadiènes	128 2461	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange	119 2600
Méthyl-2 pentanol-2	129 2560	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé	119 2600
Méthylphényldichlorosilane	156 2437	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	168 9202
Méthyl-1 pipéridine	132 2399		
Méthylpropylcétone	127 1249		
Méthyltétrahydrofuranne	127 2536		
Méthylthio-3 propanal	152 2785		
Méthyltrichlorosilane	155 1250		
alpha-Méthylvaléraldéhyde	130 2367		
Méthylvaléraléhyde (alpha)	130 2367		
Méthylvinylcétone, stabilisée	131P 1251		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Monoxyde de potassium	154	2033	Neige carbonique	120	1845
Monoxyde de sodium	157	1825	Néohexane	128	1208
Morpholine	132	2054	Néon	121	1065
Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables	128	3166	Néon, comprimé	121	1065
Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables	128	3166	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1913
Moteurs à combustion interne, y compris montés sur des machines ou des véhicules	128	3166	Nickel-tétracarbonyle	131	1259
Moutarde	153	2810	Nicotine	151	1654
Moutarde Lewisite	153	2810	Nicotine, composé liquide de, n.s.a.	151	3144
Munitions, lacrymogènes, non explosives	159	2017	Nicotine, composé solide de, n.s.a.	151	1655
Munitions, toxiques, non explosives	151	2016	Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.	151	3144
Musc xylène	149	2956	Nicotine, préparation solide de, n.s.a.	151	1655
Naphtalène, brut	133	1334	Nitranilines	153	1661
Naphtalène, fondu	133	2304	Nitranisoles	152	2730
Naphtalène, raffiné	133	1334	Nitranisoles, liquides	152	2730
Naphthénates de cobalt, en poudre	133	2001	Nitranisoles, solides	152	2730
alpha-Naphtylamine	153	2077	Nitranisoles, solides	152	3458
Naphtylamine (alpha)	153	2077	Nitrate d'aluminium	140	1438
bêta-Naphtylamine	153	1650	Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible	140	1942
Naphtylamine (bêta)	153	1650	Nitrate d'ammonium en émulsion	140	3375
bêta-Naphtylamine, en solution	153	3411	Nitrate d'ammonium en gel	140	3375
Naphtylamine (bêta), en solution	153	3411	Nitrate d'ammonium en suspension	140	3375
bêta-Naphtylamine, solide	153	1650	Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)	140	2426
Naphtylamine (bêta), solide	153	1650	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange	112	—
Naphtylthio-urée	153	1651	Nitrate d'argent	140	1493
Naphtylurée	153	1652			
Nécessaires de produits chimiques	154	1760			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Nitrate de baryum	141 1446	Nitrate d'uranyle, hexahydraté, en solution	162 2980
Nitrate de béryllium	141 2464	Nitrate d'uranyle, solide	162 2981
Nitrate de caesium	140 1451	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3370
Nitrate de calcium	140 1454	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1357
Nitrate de césium	140 1451	Nitrates d'amyle	140 1112
Nitrate de chrome	141 2720	Nitrates, inorganiques, n.s.a.	140 1477
Nitrate de didyme	140 1465	Nitrates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3218
Nitrate de fer III	140 1466	Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 3273
Nitrate de guanidine	143 1467	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	131 3275
Nitrate de lithium	140 2722	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	151 3276
Nitrate de magnésium	140 1474	Nitriles, toxiques, n.s.a.	151 3276
Nitrate de manganèse	140 2724	Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.	151 3439
Nitrate de mercure I	141 1627	Nitrite de	133 2687
Nitrate de mercure II	141 1625	dicyclohexylammonium	
Nitrate de nickel	140 2725	Nitrite de méthyle	116 2455
Nitrate de phénylmercure	151 1895	Nitrite de nickel	140 2726
Nitrate de plomb	141 1469	Nitrite de potassium	140 1488
Nitrate de potassium	140 1486	Nitrite de sodium	140 1500
Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange	140 1499	Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange	140 1487
Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	140 1487	Nitrite d'éthyle, en solution	131 1194
Nitrate de n-propyle	131 1865	Nitrite de zinc ammoniacal	140 1512
Nitrate de sodium	140 1498	Nitrites d'amyle	129 1113
Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange	140 1499	Nitrites de butyle	129 2351
Nitrate de strontium	140 1507	Nitrites, inorganiques, n.s.a.	140 2627
Nitrate de thallium	141 2727	Nitrites, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3219
Nitrate de thorium, solide	162 2976	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1337
Nitrate de zinc	140 1514		
Nitrate de zirconium	140 2728		
Nitrate d'isopropyle	130 1222		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Nitroamidon, humidifié avec au moins 30% de solvant	113	1337	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113	3343
Nitrobenzène	152	1662	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113	3357
Nitrobromobenzènes	152	2732	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine	113	3319
Nitrobromobenzènes, liquides	152	2732	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine	127	1204
Nitrobromobenzènes, solides	152	2732	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine	127	3064
Nitrobromobenzènes, solides	152	3459	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113	1336
Nitrocellulose	133	2557	Nitroguanidine (Picrite), humidifiée avec au moins 20% d'eau	113	1336
Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool	113	2556	Nitrométhane	129	1261
Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau	113	2555	Nitronaphtalène	133	2538
Nitrocellulose avec de l'alcool	113	2556	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2780
Nitrocellulose en mélange, avec pigment	133	2557	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique	153	3014
Nitrocellulose en mélange, avec pigment et plastifiant	133	2557	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3013
Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant	133	2557	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique	153	2779
Nitrocellulose en mélange, sans pigment	133	2557	Nitrophénols	153	1663
Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant	133	2557	Nitro-4 phénylhydrazine	113	3376
Nitrocellulose, en solution, dans un liquide inflammable	127	2059	Nitropropanes	129	2608
Nitrocellulose, en solution, inflammable	127	2059			
Nitrocellulose, membranes filtrantes en	133	3270			
Nitrocrésols	153	2446			
Nitrocrésols, liquides	153	3434			
Nitrocrésols, solides	153	2446			
Nitroéthane	129	2842			
Nitroglycérine en mélange, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine, désensibilisée	113	3319			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
p-Nitrosodiméthylaniline	135 1369	Orthoformiate d'éthyle	129 2524
Nitrotoluènes	152 1664	Orthosilicate de méthyle	155 2606
Nitrotoluènes, liquides	152 1664	Orthotitanate de propyle	128 2413
Nitrotoluènes, solides	152 1664	Oxalate d'éthyle	156 2525
Nitrotoluènes, solides	152 3446	Oxybromure de phosphore	137 1939
Nitrotoluidines (mono)	153 2660	Oxybromure de phosphore, fondu	137 2576
Nitroxylènes	152 1665	Oxybromure de phosphore, solide	137 1939
Nitroxylènes, liquides	152 1665	Oxychlorure de phosphore	137 1810
Nitroxylènes, solides	152 1665	Oxychlorure de sélénium	157 2879
Nitroxylènes, solides	152 3447	Oxycyanure de mercure, désensibilisé	151 1642
Nitrure de lithium	138 2806	Oxycyanure mercurique	151 1642
Nonanes	128 1920	Oxyde d'éthylène	119P 1040
Nonyltrichlorosilane	156 1799	Oxyde d'éthylène avec de l'azote	119P 1040
Norbornadiène-2,5, stabilisé	128P 2251	Oxyde de baryum	157 1884
Nucléinate de mercure	151 1639	Oxyde de butylène-1,2, stabilisé	127P 3022
Objets contenant des Diphényles polychlorés (PCB)	171 2315	Oxyde de calcium	157 1910
Objets produisant de la chaleur	171 8038	Oxyde de fer, résiduaire	135 1376
Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)	126 3164	Oxyde de mercure	151 1641
Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)	126 3164	Oxyde de mésityle	129 1229
Octadécyltrichlorosilane	156 1800	Oxyde de propylène	127P 1280
Octadiènes	128P 2309	Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	129P 2983
Octafluorobutène-2	126 2422	Oxyde de sélénium	154 2811
Octafluorocyclobutane	126 1976	Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126 3297
Octafluoropropane	126 2424	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène	126 3070
Octanes	128 1262		
Octyltrichlorosilane	156 1801		
Oléate de mercure	151 1640		
Organismes génétiquement modifiés	171 3245		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126	3070	Oxyde de tris-(aziridinyl-1) phosphine, en solution	152	2501
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène	126	1952	Oxyde d'hexafluoropropylène	126	1956
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126	1952	Oxygène	122	1072
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène	115	1041	Oxygène, comprimé	122	1072
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115	1041	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange	122	1014
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P	3300	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé	122	1014
Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	129P	2983	Oxygène et gaz rares en mélange	121	1980
Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126	3298	Oxygène et gaz rares en mélange, comprimé	121	1980
Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126	3299	Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122	1073
Oxyde de tri-(aziridinyl-1) phosphine, en solution	152	2501	Oxytrichlorure de vanadium	137	2443
			Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile	133	1327
			Papier, traité avec des huiles non saturées	133	1379
			Paraformaldéhyde	133	2213
			Paraldéhyde	129	1264
			Parathion	152	2783
			Parathion et gaz comprimés en mélange	123	1967
			PD	152	1556
			Peintures (corrosives)	153	3066
			Peintures, corrosives, inflammables	132	3470
			Peintures (inflammables)	128	1263
			Peintures, inflammables, corrosives	132	3469
			Pentaborane	135	1380
			Pentabromure de phosphore	137	2691
			Pentachloréthane	151	1669

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Pentachlorophénate de sodium	154 2567	Pentoxyde de vanadium	151 2862
Pentachlorophénol	154 3155	Perborate de sodium monohydraté	140 3377
Pentachlorure d'antimoine, en solution	157 1731	Percarbonates de sodium	140 2467
Pentachlorure d'antimoine, liquide	157 1730	Percarbonates, inorganiques, n.s.a.	140 3217
Pentachlorure de molybdène	156 2508	Perchlorate d'ammonium	143 1442
Pentachlorure de phosphore	137 1806	Perchlorate de baryum	141 1447
Pentafluoréthane	126 3220	Perchlorate de baryum, en solution	141 3406
Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126 3298	Perchlorate de baryum, solide	141 1447
Pentafluorure d'antimoine	157 1732	Perchlorate de calcium	140 1455
Pentafluorure de brome	144 1745	Perchlorate de magnésium	140 1475
Pentafluorure de chlore	124 2548	Perchlorate de plomb	141 1470
Pentafluorure de phosphore	125 2198	Perchlorate de plomb, en solution	141 1470
Pentafluorure de phosphore, comprimé	125 2198	Perchlorate de plomb, en solution	141 3408
Pentafluorure d'iode	144 2495	Perchlorate de plomb, solide	141 1470
Pentaméthylheptane	128 2286	Perchlorate de potassium	140 1489
Pentanedione-2,4	131 2310	Perchlorate de sodium	140 1502
n-Pentane	128 1265	Perchlorate de strontium	140 1508
Pentanes	128 1265	Perchlorates, inorganiques, n.s.a.	140 1481
Pentanol	129 1105	Perchlorates inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3211
Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1340	Perchloréthylène	160 1897
Pentène-1	128 1108	Permanganate de baryum	141 1448
Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344	Permanganate de calcium	140 1456
Pentol-1	153P 2705	Permanganate de potassium	140 1490
Pentoxyde d'arsenic	151 1559	Permanganate de sodium	140 1503
Pentoxyde de phosphore	137 1807	Permanganate de zinc	140 1515
		Permanganates, inorganiques, n.s.a.	140 1482

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Permanganates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140	3214	Peroxyde organique du type B, solide	146	3102
Peroxyborate de sodium, anhydre	140	3247	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	148	3112
Peroxyde de baryum	141	1449	Peroxyde organique du type C, liquide	146	3103
Peroxyde de calcium	140	1457	Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	148	3113
Peroxyde de lithium	143	1472	Peroxyde organique du type C, solide	146	3104
Peroxyde de magnésium	140	1476	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	148	3114
Peroxyde de potassium	144	1491	Peroxyde organique du type D, liquide	145	3105
Peroxyde de sodium	144	1504	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	148	3115
Peroxyde de strontium	143	1509	Peroxyde organique du type D, solide	145	3106
Peroxyde de zinc	143	1516	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	148	3116
Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)	140	2014	Peroxyde organique du type E, liquide	145	3107
Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène	143	2015	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	148	3117
Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	140	3149	Peroxyde organique du type E, solide	145	3108
Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène	140	2984	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	148	3118
Peroxyde d'hydrogène, stabilisé	143	2015	Peroxyde organique du type F, liquide	145	3109
Peroxyde organique du type B, liquide	146	3101			
Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	148	3111			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	148 3119	Pesticide arsénical, solide, toxique	151 2759
Peroxyde organique du type F, solide	145 3110	Pesticide au phosphore d'aluminium	157 3048
Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	148 3120	Pesticide benzoïque, liquide, toxique, inflammable	131 3003
Peroxydes, inorganiques, n.s.a.	140 1483	Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique	131 2782
Persulfate d'ammonium	140 1444	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique	151 3016
Persulfate de potassium	140 1492	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable	131 3015
Persulfate de sodium	140 1505	Pesticide bipyridylique, solide, toxique	151 2781
Persulfates, inorganiques, n.s.a.	140 3215	Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique	131 3024
Persulfates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3216	Pesticide coumarinique, liquide, toxique	151 3026
Pesticide à base de dérivés benzoïques, liquide, inflammable, toxique	131 2770	Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable	131 3025
Pesticide à base de dérivés benzoïques, liquide, toxique	151 3004	Pesticide coumarinique, solide, toxique	151 3027
Pesticide à base de dérivés benzoïques, solide, toxique	151 2769	Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique	131 2776
Pesticide à radical phénoxy, liquide, inflammable, toxique	131 2766	Pesticide cuivrique, liquide, toxique	151 3010
Pesticide à radical phénoxy, liquide, toxique	152 3000	Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable	131 3009
Pesticide à radical phénoxy, liquide, toxique, inflammable	131 2999	Pesticide cuivrique, solide, toxique	151 2775
Pesticide à radical phénoxy, solide, toxique	152 2765	Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 3021
Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique	131 2760	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131 2903
Pesticide arsénical, liquide, toxique	151 2994	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.	151 2902
Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable	131 2993	Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique	131 2778

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Pesticide mercuriel, liquide, toxique	151	3012	Pesticide, solide, toxique, n.s.a.	151	2588
Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable	131	3011	Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge	115	3150
Pesticide mercuriel, solide, toxique	151	2777	PETN en mélange, désensibilisé solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344
Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique	131	2762	Pétrole brut	128	1267
Pesticide organochloré, liquide, toxique	151	2996	Pétrole, distillats de, n.s.a.	128	1268
Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable	131	2995	Pétrole, huile de	128	1270
Pesticide organochloré, solide, toxique	151	2761	Phénétidines	153	2311
Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique	131	2784	Phénol, en solution	153	2821
Pesticide organophosphoré, liquide, toxique	152	3018	Phénol, fondu	153	2312
Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable	131	3017	Phénol, solide	153	1671
Pesticide organophosphoré, solide, toxique	152	2783	Phénolates, liquides	154	2904
Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique	131	2787	Phénolates, solides	154	2905
Pesticide organostannique, liquide, toxique	153	3020	Phénylacétonitrile, liquide	152	2470
Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable	131	3019	Phénylènediamines	153	1673
Pesticide organostannique, solide, toxique	153	2786	Phénylhydrazine	153	2572
Pesticide phtalimidique, liquide, inflammable, toxique	131	2774	Phényltrichlorosilane	156	1804
Pesticide phtalimidique, liquide, toxique	151	3008	Phénylurée pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2768
Pesticide phtalimidique, liquide, toxique, inflammable	131	3007	Phénylurée pesticide, liquide, toxique	151	3002
Pesticide phtalimidique, solide, toxique	151	2773	Phénylurée pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3001
			Phénylurée pesticide, solide, toxique	151	2767
			Phosgène	125	1076
			Phospha-9 bicyclononanes	135	2940
			Phosphate acide d'amyle	153	2819
			Phosphate acide de butyle	153	1718
			Phosphate acide de diisooctyle	153	1902
			Phosphate acide d'isopropyle	153	1793

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Phosphate de butyle acide	153 1718	Phosphure de sodium	139 1432
Phosphate de tricrésyle	151 2574	Phosphure de strontium	139 2013
Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123 1955	Phosphure de zinc	139 1714
Phosphine	119 2199	Phosphures stanniques	139 1433
Phosphite de plomb, dibasique	133 2989	Picolines	129 2313
Phosphite de triéthyle	130 2323	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1349
Phosphite de triméthyle	130 2329	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1517
Phosphore, amorphe	133 1338	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 1310
Phosphore, amorphe, rouge	133 1338	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1347
Phosphore blanc, en solution	136 1381	Picrite, humidifiée	113 1336
Phosphore blanc, fondu	136 2447	Pigments organiques, auto-échauffants	135 3313
Phosphore blanc, recouvert d'eau	136 1381	Piles au lithium	138 3090
Phosphore blanc, sec	136 1381	Piles au lithium, cathode liquide ou solide	138 3090
Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136 1381	Piles au lithium contenues dans un équipement	138 3091
Phosphore jaune, en solution	136 1381	Piles au lithium emballées avec un équipement	138 3091
Phosphore jaune, fondu	136 2447	Piles au lithium ionique	147 3481
Phosphore jaune, recouvert d'eau	136 1381	contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147 3481
Phosphore jaune, sec	136 1381	Piles au lithium ionique	147 3481
Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136 1381	emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147 3480
Phosphore rouge	133 1338	Piles au lithium ionique	147 3480
Phosphore rouge, amorphe	133 1338	(y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	138 3091
Phosphorodichloridate d'éthyle	154 2927		
Phosphure d'aluminium	139 1397		
Phosphure de calcium	139 1360		
Phosphure de magnésium	139 2011		
Phosphure de magnésium-aluminium	139 1419		
Phosphure de potassium	139 2012		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)	138	3091	Potassium et sodium, alliages de	138	1422
Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage lithium)	138	3090	Potassium et sodium, alliages de, liquides	138	1422
alpha-Pinène	128	2368	Potassium et sodium, alliages solides de	138	3404
Pinène (alpha)	128	2368	Potassium métallique	138	2257
Pipérazine	153	2579	Potassium métallique, alliages liquides de	138	1420
Pipéridine	132	2401	Potassium métallique, alliages solides de	138	3403
Plomb tétraéthyle, liquide	131	1649	Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.	135	3189
Polyalkylamines, n.s.a.	132	2733	Poudre métallique, inflammable, n.s.a.	170	3089
Polyalkylamines, n.s.a.	132	2734	Poudre sans fumée, petites armes	133	3178
Polyalkylamines, n.s.a.	153	2735	Pourpre de Londres	151	1621
Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132	2733	Poussière arsénicale	152	1562
Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132	2734	Produits de consommation	171	8000
Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.	153	2735	Produits de préservation des bois, liquides	129	1306
Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.	154	3259	Produits pétroliers, n.s.a.	128	1268
Polymères expansibles, en granulés	133	2211	Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables	127	1266
Polystyrène expansible, en granulés	133	2211	Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé	116P	1060
Polysulfure d'ammonium, en solution	154	2818	Propadiène, stabilisé	116P	2200
Polyvanadate d'ammonium	151	2861	Propane	115	1075
Potasse caustique, en solution	154	1814	Propane	115	1978
Potasse caustique, liquide	154	1814	Propane en mélange	115	1075
Potasse caustique, sèche, solide	154	1813	Propane en mélange	115	1978
Potassium	138	2257	Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré	115	1961
Potassium, alliages métalliques de	138	1420	Propanethiols	130	2402

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Propionate de méthyle	129 1248	Pyridine	129 1282
n-Propanol	129 1274	Pyrophosphate de tétraéthyle, liquide	152 3018
Propionate d'éthyle	129 1195	Pyrophosphate de tétraéthyle, solide	152 2783
Propionate d'isobutyle	129 2394	Pyrrolidine	132 1922
Propionate d'isopropyle	129 2409	Quinoléine	154 2656
Propionates de butyle	130 1914	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge	115 3150
Propionitrile	131 2404	Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	115 1057
Propylamine	132 1277	Récipients de faible capacité, contenant du gaz	115 2037
n-Propylbenzène	128 2364	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	131 3165
Propylène	115 1075	Résinate d'aluminium	133 2715
Propylène	115 1077	Résinate de calcium	133 1313
Propylène-1,2 diamine	132 2258	Résinate de calcium, fondu	133 1314
Propylène-1,3 diamine	132 2258	Résinate de cobalt, précipité	133 1318
Propylène, éthylène et acétylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115 3138	Résinate de manganèse	133 1330
Propylèneimine, stabilisée	131P 1921	Résinate de zinc	133 2714
Propyltrichlorosilane	155 1816	Résine, en solution	127 1866
Protoxyde d'azote	122 1070	Résorcinol	153 2876
Protoxyde d'azote, comprimé	122 1070	Rétracteurs de ceinture de sécurité	171 3268
Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange	126 1015	Rétracteurs de ceinture de sécurité, à gaz comprimé	126 3353
Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	122 2201	Rétracteurs de ceinture de sécurité pyrotechniques	171 3268
Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 3350	Ricin, graines de, farine de, tourteaux de	171 2969
Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique	151 3352	Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux	170 2793
Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3351		
Pyréthroïde pesticide, solide, toxique	151 3349		

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Rubidium	138	1423	Silicofluorure de magnésium	151	2853
Rubidium métallique	138	1423	Silicofluorure de potassium	151	2655
SA	119	2188	Silicofluorure de sodium	154	2674
Salicylate de mercure	151	1644	Silicofluorure de zinc	151	2855
Salicylate de nicotine	151	1657	Silicofluorures, n.s.a.	151	2856
Sarin	153	2810	Silico-lithium	138	1417
Séléniates	151	2630	Silico-mangano-calcium	138	2844
Sélénite de sodium	151	2630	Sodium	138	1428
Sélérites	151	2630	Sodium et potassium, alliages de	138	1422
Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.	151	3440	Sodium et potassium, alliages de, liquides	138	1422
Sélénium, composé du, n.s.a.	151	3283	Sodium et potassium, alliages solides de	138	3404
Sélénium, composé du, solide, n.s.a.	151	3283	Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.	135	3127
Sélénium en poudre	152	2658	Solide auto-échauffant, inorganique, toxique, n.s.a.	136	3191
Séléniure d'hydrogène, anhydre	117	2202	Solide auto-échauffant, toxique, organique, n.s.a.	136	3128
Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	133	3181	Solide autoréactif du type B	149	3222
Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1341	Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	150	3232
Silane	116	2203	Solide autoréactif du type C	149	3224
Silane, comprimé	116	2203	Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	150	3234
Silicate de tétraéthyle	129	1292	Solide autoréactif du type D	149	3226
Silicate d'éthyle	129	1292	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	150	3236
Silicium en poudre, amorphe	170	1346	Solide autoréactif du type E	149	3228
Siliciure de calcium	138	1405	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	150	3238
Siliciure de magnésium	138	2624	Solide autoréactif du type F	149	3230
Silico-aluminium en poudre, non enrobé	138	1398			
Silico-calcium	138	1406			
Silico-ferro-lithium	139	2830			
Silicofluorure d'ammonium	151	2854			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	150 3240	Solide hydroréactif, n.s.a.	138 2813
Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.	135 3100	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139 3134
Solide comburant, corrosif, n.s.a.	140 3085	Solide inflammable, comburant, n.s.a.	140 3097
Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.	144 3121	Solide inflammable, corrosif, n.s.a.	134 2925
Solide comburant, inflammable, n.s.a.	140 3137	Solide inflammable, inorganique, corrosif, n.s.a.	134 3180
Solide comburant, n.s.a.	140 1479	Solide inflammable, n.s.a.	133 1325
Solide comburant, toxique, n.s.a.	141 3087	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3192
Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136 3095	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3190
Solide corrosif, comburant, n.s.a.	140 3084	Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3191
Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138 3096	Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3260
Solide corrosif, inflammable, n.s.a.	134 2921	Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3262
Solide corrosif, n.s.a.	154 1759	Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134 3180
Solide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	138 3096	Solide inorganique, inflammable, n.s.a.	133 3178
Solide corrosif, toxique, n.s.a.	154 2923	Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.	134 3179
Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.	133 3380	Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135 3200
Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.	138 3135	Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 3290
Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.	138 3133	Solide inorganique, toxique, n.s.a.	151 3288
Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138 3131	Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3126
Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138 3132	Solide organique auto-échauffant, n.s.a.	135 3088

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3261	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	154 3244
Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3263	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.	133 3175
Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134 2925	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	151 3243
Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.	133 3176	Solution d'enrobage	127 1139
Solide organique, inflammable, n.s.a.	133 1325	Soman	153 2810
Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.	134 2926	Soude caustique, en flocons	154 1823
Solide organique, pyrophorique, n.s.a.	135 2846	Soude caustique, en granulés	154 1823
Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 2928	Soude caustique, en perles	154 1823
Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	134 2930	Soude caustique, en solution	154 1824
Solide organique, toxique, n.s.a.	154 2811	Soude caustique, solide	154 1823
Solide pyrophorique, n.s.a.	135 2846	Soufre	133 1350
Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.	136 3124	Soufre, fondu	133 2448
Solide toxique, comburant, n.s.a.	141 3086	Stibine	119 2676
Solide toxique, corrosif, n.s.a.	154 2928	Strychnine	151 1692
Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139 3125	Strychnine, sels de	151 1692
Solide toxique, inflammable, n.s.a.	134 2930	Styrène monomère, stabilisé	128P 2055
Solide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	139 3125	Sulfate de diéthyle	152 1594
Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240° C (464° F)	171 3258	Sulfate de diméthyle	156 1595
		Sulfate de mercure	151 1645
		Sulfate de nicotine, en solution	151 1658
		Sulfate de nicotine, solide	151 1658
		Sulfate de nicotine, solide	151 3445
		Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre	154 1794
		Sulfate de thallium, solide	151 1707
		Sulfate de titane, en solution	154 1760
		Sulfate de vanadyle	151 2931
		Sulfate de zirconium	171 9163
		Sulfate mercurique	151 1645
		Sulfate neutre d'hydroxylamine	154 2865

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Sulfure d'ammonium, en solution	132 2683	Terphényles polyhalogénés, liquides	171 3151
Sulfure d'arsenic, solide	152 1557	Terphényles polyhalogénés, solides	171 3152
Sulfure de carbonyle	119 2204	Terpinolène	128 2541
Sulfure de diméthyle	130 1164	Tétrabrométhane	159 2504
Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	113 2852	Tétrabromure d'acétylène	159 2504
Sulfure de méthyle	130 1164	Tétrabromure de carbone	151 2516
Sulfure de potassium, anhydre	135 1382	1,1,1,2-Tétrachloréthane	151 1702
Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135 1382	Tétrachloréthane	151 1702
Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau d'hydratation	135 1382	Tétrachloréthylène	160 1897
Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation	153 1847	Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	151 1702
Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau d'hydratation	153 1847	Tétrachlorure de carbone	151 1846
Sulfure d'éthyle	129 2375	Tétrachlorure de silicium	157 1818
Sulfure de sodium, anhydre	135 1385	Tétrachlorure d'étain	137 1827
Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135 1385	Tétrachlorure d'étain, pentahydraté	154 2440
Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau	153 1849	Tétrachlorure de titane	137 1838
Sulfure d'hydrogène	117 1053	Tétrachlorure de vanadium	137 2444
Superoxyde de potassium	143 2466	Tétrachlorure de zirconium	137 2503
Superoxyde de sodium	143 2547	Tétraéthylènepentamine	153 2320
Tabun	153 2810	Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126 3299
Tartrate d'antimoine et de potassium	151 1551	Tétrafluoréthylène, stabilisé	116P 1081
Tartrate de nicotine	151 1659	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	126 3159
Teintures médicinales	127 1293	Tétrafluorométhane	126 1982
Tellure, composé du, n.s.a.	151 3284	Tétrafluorométhane, comprimé	126 1982
		Tétrafluorure de silicium	125 1859
		Tétrafluorure de silicium, comprimé	125 1859
		Tétrafluorure de soufre	125 2418
		Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	129 2498

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Tétrahydrofuranne	127	2056	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151	3006
Tétrahydrofurfurylamine	129	2943	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3005
Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine	129	2410	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique	151	2771
Tétrahydro-1,2,5,6 pyridine	129	2410	Thiocyanate de mercure	151	1646
Tétrahydrothiophène	130	2412	Thiodichlorure de benzène phosphoreux	137	2799
Tétraméthylsilane	130	2749	Thioglycol	153	2966
Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344	Thiophène	130	2414
Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344	Thiophosgène	157	2474
Tétranitrométhane	143	1510	Thorium métallique, pyrophorique	162	2975
Tétraphosphate d'hexaéthyle	151	1611	Tissus, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnés d'huile	133	1373
Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	123	1612	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133	1353
Tétraphosphate d'hexaéthyle, liquide	151	1611	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1352
Tétraphosphate d'hexaéthyle, solide	151	1611	Titane en poudre, sec	135	2546
Tétrapropylène	128	2850	Titane, éponge de, en poudre	170	2878
Téroxide d'azote et monoxyde d'azote en mélange	124	1975	Titane, éponge de, sous forme de granulés	170	2878
Téroxide de diazote	124	1067	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366
Téroxide de diazote et monoxyde d'azote en mélange	124	1975	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356
Téroxide d'osmium	154	2471	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366
Thallium, composé du, n.s.a.	151	1707	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356
4-Thiapentanal	152	2785	Toluène	130	1294
Thia-4 pentanal	152	2785	2,4-Toluènediamine	151	1709
Thickened GD	153	2810	Toluidines	153	1708
Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2772			

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Toluidines, liquides	153 1708	Triazinetrione (mono)	140 2468
Toluidines, solides	153 1708	trichlorotétra- (monopotassium dichloro)- penta-s, sec	
Toluidines, solides	153 3451	Tribromure d'antimoine, en solution	157 1549
2,4-Toluylènediamine	151 1709	Tribromure d'antimoine, solide	157 1549
2,4-Toluylènediamine, en solution	151 3418	Tribromure de bore	157 2692
m-Toluylènediamine, en solution	151 3418	Tribromure de phosphore	137 1808
2,4-Toluylènediamine, solide	151 1709	Tributylamine	153 2542
m-Toluylènediamine, solide	151 1709	Tributylphosphane	135 3254
Tournure de fer, résiduaire	135 1376	Tributylphosphine	135 3254
Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135 2217	Trichloracétate de méthyle	156 2533
Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135 1386	Trichloréthylène	160 1710
Toxines	153 —	Trichlorobenzènes, liquides	153 2321
Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	153 3172	Trichlorobutène	152 2322
Toxines extraites d'organismes vivants, n.s.a.	153 3172	Trichloro-1,1,1 éthane	160 2831
Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153 3172	Trichlorosilane	139 1295
Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153 3462	Trichlorure d'antimoine	157 1733
Triallylamine	132 2610	Trichlorure d'antimoine, en solution	157 1733
Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2764	Trichlorure d'antimoine, liquide	157 1733
Triazine pesticide, liquide, toxique	151 2998	Trichlorure d'antimoine, solide	157 1733
Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 2997	Trichlorure d'arsenic	157 1560
Triazine pesticide, solide, toxique	151 2763	Trichlorure de bore	125 1741
Triazinetrione de sodium dichloro-s	140 2465	Trichlorure de phosphore	137 1809
		Trichlorure de titane en mélange	157 2869
		Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique	135 2441
		Trichlorure de titane, pyrophorique	135 2441
		Trichlorure de vanadium	157 2475
		Triéthylamine	132 1296
		Triéthylènetétramine	153 2259

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Trifluoréthane, comprimé	115	2035	Trifluorure de brome	144	1746
Trifluorochloréthylène, stabilisé	119P	1082	Trifluorure de chlore	124	1749
Trifluoro-1,1,1 éthane	115	2035	Triisobutylène	128	2324
Trifluorométhane	126	1984	Triméthoxysilane	132	9269
Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126	2599	Triméthylamine, anhydre	118	1083
Trifluorométhane, liquide réfrigéré	120	3136	Triméthylamine, solution aqueuse	132	1297
Trifluorométhyl-2 aniline	153	2942	Triméthyl-1,3,5 benzène	129	2325
Trifluorométhyl-3 aniline	153	2948	Triméthylchlorosilane	155	1298
Trifluorure d'antimoine, en solution	157	1549	Triméthylcyclohexylamine	153	2326
Trifluorure d'antimoine, solide	157	1549	Triméthylhexaméthylènediamines	153	2327
Trifluorure d'azote	122	2451	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3367
Trifluorure d'azote, comprimé	122	2451	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1354
Trifluorure de bore	125	1008	Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3365
Trifluorure de bore, comprimé	125	1008	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3364
Trifluorure de bore, dihydraté	157	2851	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1344
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de	157	1742	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, liquide	157	1742	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide	157	3419	Trioxosilicate de disodium	154	3253
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de	157	1743	Trioxosilicate de disodium, pentahydraté	154	3253
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, liquide	157	1743	Trioxyde d'arsenic	151	1561
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide	157	3420	Trioxyde d'azote	124	2421
			Trioxyde de chrome, anhydre	141	1463
			Trioxyde de phosphore	157	2578
			Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange	137	1754
			Trioxyde de soufre, non stabilisé	137	1829

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Trioxyde de soufre, stabilisé	137 1829	Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 2591
Tripopylamine	132 2260	Xylènes	130 1307
Tripopylène	128 2057	Xylénols	153 2261
Trisulfure d'arsenic	152 1557	Xylénols, liquides	153 3430
Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1343	Xylénols, solides	153 2261
Trousse chimique	171 3316	Xylidines	153 1711
Trousse de premiers secours	171 3316	Xylidines, liquides	153 1711
Trousse de résine polyester	128 3269	Xylidines, solides	153 1711
Undécane	128 2330	Xylidines, solides	153 3452
Uranium métallique, pyrophorique	162 2979	Zinc, cendres de	138 1435
Urée-Peroxyde d'hydrogène	140 1511	Zinc, écumes de	138 1435
Valéraldéhyde	129 2058	Zinc en poudre	138 1436
Vanadate double d'ammonium et de sodium	154 2863	Zinc en poussière	138 1436
Vanadium, composé du, n.s.a.	151 3285	Zinc, résidus de	138 1435
Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé	171 3334	Zinc, scories de	138 1435
Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154 3171	Zirconium, déchets de	135 1932
Véhicules, alimentés par gaz inflammables	128 3166	Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170 1358
Véhicules, alimentés par liquides inflammables	128 3166	Zirconium en poudre, sec	135 2008
Vinylpyridines, stabilisées	131P 3073	Zirconium en suspension dans un liquide (inflammable)	170 1308
Vinyltoluènes, stabilisés	130P 2618	Zirconium, métal, en poudre, humidifié	170 1358
Vinyltrichlorosilane	155P 1305	Zirconium, métallique, liquide, en suspension	170 1308
Vinyltrichlorosilane, stabilisé	155P 1305	Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	135 2009
VX	153 2810	Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes	170 2858
Xanthates	135 3342	Zirconium, suspension dans un liquide inflammable	170 1308
Xénon	121 2036		
Xénon, comprimé	121 2036		

Intentionnellement laissée en blanc

NOTES

PAGES GUIDES

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'air, de l'eau ou de mousses.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact à cette substance peut causer de graves blessures, l'infection, la maladie ou la mort.
- Une forte concentration de gaz peut provoquer l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu ou le contact avec l'eau peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont à conseiller pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils peuvent être inefficaces en cas de déversements.

ÉVACUATION

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: La substance pourrait réagir avec l'agent d'extinction.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Se savonner soigneusement sous la douche. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS à 1600 mètres OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 500 mètres autour du site du déversement.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 800 mètres de rayon.**

Incendie

- Si un wagon ou remorque contenant des explosifs blindés (bombes ou artillerie) est en feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 1600 mètres dans toutes les directions.
- Lorsque des explosifs blindés ne sont pas impliqués, évacuer la zone dans un périmètre de 800 mètres de rayon.

* Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****INCENDIE DE CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

* Pour plus d'information sur les lettres indiquant les “Groupes de Compatibilité”, référer à la section Glossaire.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- **Lorsque SÉCHÉE, la substance peut exploser sous l'effet de la chaleur, des flammes, de la friction ou d'un choc. Traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- **Garder la substance mouillée à l'aide d'eau ou traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Certaines sont toxiques et peuvent être fatales par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.**

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****INCENDIE DE CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 800 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement

- Nettoyer le site à grande eau.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- **GARDER LES PRODUITS "HUMIDES" MOUILLÉS EN AJOUTANT LENTEMENT UN EXCÈS D'EAU.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS à 500 mètres OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.**
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 250 mètres de rayon.**

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 500 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.

*** Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.**

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****INCENDIE DE CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 500 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

- Les colis étiquetés 1.4S ou qui contiennent des substances classifiées 1.4S, sont conçus ou emballés de façon telle que lorsqu'en feu, brûlent violemment entraînant des détonations et projections qui seront limitées au voisinage immédiat des colis.
- Les risques sont normalement limités au voisinage immédiat des colis.
- Si le feu menace une cargaison d'explosifs portant des étiquettes 1.4S ou contenant des matières classées 1.4S, évacuer au moins 15 mètres dans toutes directions. Combattre le feu d'une distance sécuritaire en suivant les précautions habituelles.

*** Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.**

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION****• EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air. • Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

ATTENTION: L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957), l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966) et le méthane (UN1971) sont plus légers que l'air et auront tendance à monter dans l'air. Un feu d'hydrogène ou de deutérium est difficile à détecter car ils brûlent avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balais, etc.)

- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être irritantes si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée. • Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**
- ATTENTION:** L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957) et l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966) brûlent avec une flamme invisible. L'hydrogène et méthane en mélange, comprimé (UN2034) peut brûler avec une flamme invisible.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
 - Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
 - Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
 - En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
 - Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air.
- Le silane s'enflammera spontanément à l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être toxiques si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Si sans risque, arrêter la fuite. • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'odeur initiale peut être irritante ou désagréable et peut affaiblir le sens de l'odorat.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont extrêmement inflammables.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Envisager d'enflammer la fuite afin d'éliminer les dangers associés au gaz toxique.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation peut causer des effets toxiques.
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation. • Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
 - Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Inflammable; peut s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
 - Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
 - Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
 - Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
 - Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
 - Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
 - Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.

- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
 - Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
 - Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
 - Si sans risque, arrêter la fuite.
 - Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
 - Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
 - Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
 - Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
 - En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
 - Calmer la victime et la couvrir chaudement.
 - Garder la victime sous observation.
 - Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
 - Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides ou solides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Certaines réagissent explosivement avec les hydrocarbures.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Oxydants puissants, ils réagissent vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent violemment à l'air, à l'air humide et/ou à l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- **Uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO₂ ou Halon®.**
- Contenir l'incendie et laisser brûler. S'il doit être combattu, l'eau en brouillard ou pulvérisée est recommandée. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz. • Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes et corrosives.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- **En cas de contact avec le Fluorure d'hydrogène anhydre (UN1052), laver la peau et les yeux avec de l'eau pour 5 minutes; ensuite, pour une exposition cutanée, appliquer un mélange de gel/calcaim; pour les yeux, laver avec une solution de calcium/eau pour 15 minutes.** • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation. • Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Certaines de ces substances, si déversées, peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- La substance peut être transportée chaude.
- **Si l'aluminium fondu est impliqué, se référer au GUIDE 169.**

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION: Pour des mélanges contenant un alcool ou autre solvant polaire, une mousse antialcool pourrait être plus efficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- **Ne pas utiliser d'extincteurs à poudre chimique sèche pour éteindre des feux impliquant du nitrométhane ou nitroéthane.**

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau. • En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- L'inhalation ou le contact avec certaines de ces substances irritera ou brûlera la peau et les yeux. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. • La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. • Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Petit déversement

- Absorber à l'aide de terre, de sable ou autre substance non combustible; transférer dans un récipient pour en disposer plus tard.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau. • En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie. • Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'ingestion peut causer des effets toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-authorized. • Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.**

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants (sauf pour l'hydrazine).
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines peuvent brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Poudres, poussières, copeaux, rognures, tournures ou ébarbures peuvent exploser ou brûler avec violence explosive.
- La substance peut être transportée sous une forme fondue à une température qui pourrait être supérieure à son point d'éclair.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie impliquant une Pâte ou Pigment Métallique (par exemple une "Pâte d'aluminium")

- Un incendie de Pâte d'aluminium devrait être traité comme un incendie de métal combustible. Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, de la poudre G-1® ou Met-L-X®. Aussi, consultez le GUIDE 170.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut s'enflammer au contact de l'air humide ou de l'humidité.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'inhalation des produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂ SUR LA SUBSTANCE.**
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

ATTENTION: Pour un feu de Xanthates, UN3342 ou de Dithionites (Hydrosulfites) UN1384, UN1923 et UN1929, INONDER A L'AIDE D'EAU TOUT FEU, mineur ou majeur, afin d'enrayer la réaction qui autogénère son propre oxygène. Couvrir le feu est inefficace car ces substances ne requièrent pas d'air pour brûler.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable SEC, **EXCEPTÉ pour UN1384, UN1923 et UN1929.**

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte **EXCEPTÉ pour UN1384, UN1923 et UN1929**, ou s'éloigner et laisser brûler.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants ou d'entrer en contact avec la substance. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

ATTENTION: Pour les déversements de xanthates, UN3342 et de dithionites (Hydrosulfites), UN1384, UN1923 et UN1929, dissoudre dans 5 parties d'eau et récupérer pour élimination appropriée.

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Extrêmement inflammable, s'enflammera spontanément à l'air.
- Brûle rapidement en dégageant une fumée blanche, dense et irritante.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les substances corrosives peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- TOXIQUE; l'ingestion de la substance ou l'inhalation des produits de décomposition causera de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Certains effets peuvent se manifester suite à l'absorption cutanée.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- **Pour le Phosphore, UN1381: Un vêtement de protection spécial aluminisé devrait être utilisé lorsqu'un contact direct avec la substance est possible.**

ÉVACUATION

Déversement

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Eau pulvérisée, sable mouillé ou terre mouillée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- **Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Couvrir d'eau, de sable ou de terre. Placer le produit dans un contenant en métal et recouvrir d'eau.

Déversement majeur

- Endiguer afin d'en disposer plus tard et recouvrir de terre ou de sable mouillé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, garder sous l'eau ou appliquer un bandage mouillé sur la peau affectée jusqu'à l'obtention de soins médicaux.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis déposer dans un contenant de métal rempli d'eau. Risque d'incendie si laissé à sécher.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- CORROSIF et/ou TOXIQUE; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec des vapeurs, des poussières ou la substance peut causer des blessures sérieuses, des brûlures ou la mort. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux. • Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXCEPTÉ POUR L'ANHYDRIDE ACÉTIQUE (UN1715), QUI EST INFLAMMABLE**, certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons-citernes ou trémies, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feu d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **Lorsque la substance n'est pas impliquée dans l'incendie, ne pas lui appliquer d'eau.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie majeur

- Inonder la zone en feu à l'aide d'eau tout en rabattant les vapeurs avec un brouillard d'eau. Si la quantité d'eau est insuffisante, seulement rabattre les vapeurs.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau en brouillard pour réduire les émanations; ne pas appliquer d'eau directement sur la fuite, sur le déversement ou à l'intérieur du contenant.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer la zone avant d'y accéder.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Métaux ou des Poudres (Aluminium, Lithium, Magnésium, etc.)

- Utiliser de la poudre chimique sèche, sable SEC, chlorure de sodium en poudre, graphite en poudre ou poudre Met-L-X®; de plus, pour le Lithium vous pouvez utiliser de la poudre Lith-X® ou de la poudre de cuivre. Aussi, consultez le GUIDE 170.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables et toxiques au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Très toxique, le contact avec l'eau produira des gaz toxiques, l'inhalation peut être fatale.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer la zone avant d'y accéder.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE. (LES MOUSSES PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LES CHLOROSILANES, VOIR CI-DESSOUS)**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler. • **POUR CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU**; UTILISER la mousse antialcool AFFF expansion moyenne; **NE PAS UTILISER** de poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte sur un feu de chlorosilane; ceci dégage de l'hydrogène qui pourrait exploser. • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche. • **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) à cette substance ou à ses vapeurs, peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- **Suite à la récupération du produit, rincer la zone à grande eau.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines peuvent brûler rapidement.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- L'inhalation des poussières est toxique.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**: l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Des vapeurs toxiques/inflammables peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la friction, de la chaleur ou de la contamination.
- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE:** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants; une réaction violente pourrait se produire.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Nettoyer le site à grande eau.

Déversement majeur

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Réagissent vigoureusement et/ou explosivement avec l'eau.
- Produisent des substances toxiques et/ou corrosives au contact de l'eau.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les wagons-citernes ou trémies.
- Certaines peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**: l'inhalation ou le contact avec la vapeur, la substance, ou les produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.

Déversement majeur

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsqu'ils sont secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
 - Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
 - Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
 - Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
 - En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
 - Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils anti-étincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs. • Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les piles au lithium ionique contiennent un électrolyte liquide inflammable qui peut se ventiler, s'enflammer et produire des étincelles lorsque soumises à de hautes températures (> 150 °C), lorsqu'endommagées ou abusées (dommage mécanique ou surcharge électrique).
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Peut enflammer d'autres piles situées à proximité.

SANTÉ

- Le contact avec l'électrolyte des piles peut être irritant pour la peau, les yeux et les muqueuses.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Un incendie impiquant des piles peut dégager du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique (Consulter le GUIDE 125).
- La fumée peut causer des étourdissements ou la suffocation.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 500 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Les piles qui perdent du liquide ainsi que tout matériel absorbant devraient être placés dans des contenants en métal.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, de la contamination ou de la perte du contrôle de température.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "Température de Contrôle", ils se décomposent violemment et s'enflamment.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Refroidir à l'aide d'azote liquide, de glace sèche ou de glace. Si non-disponibles, évacuer immédiatement les environs.**

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs. • Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Une autodécomposition ou auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition peut s'autoaccélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**• ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Une autodécomposition ou auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Une décomposition autoaccélérée peut avoir lieu si la température de contrôle spécifiée n'est pas maintenue.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "température de contrôle", ils se décomposent violemment et s'enflamment.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition peut s'autoaccélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Refroidir à l'aide d'azote liquide, de glace sèche ou de glace. Si non-disponibles, évacuer immédiatement les environs.**

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie. • Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feu d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux. • Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Certaines sont oxydantes et peuvent enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts. • La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. • Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie. • La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs. • Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- **Les bromoacétates et chloroacétates sont extrêmement irritants/lacrymogènes.**
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. • Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

ATTENTION: Pour le Chlorure d'acétyle (UN1717), utiliser seulement du CO₂ ou une poudre chimique sèche.

Incendie mineur • CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne. • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs. • Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts. • La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux. • La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables. • La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. • Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

Incendie mineur • CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU**; utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne. • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons citernes/trémies, etc.).
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

Incendie mineur • CO₂ (sauf pour les cyanures), poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool. • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau. • Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut causer l'infection, la maladie ou la mort.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.
- **Note: Des colis endommagés contenant du CO₂ solide comme réfrigérant peuvent produire de l'eau ou du givre par condensation. Ne pas toucher ce liquide car il pourrait être contaminé par le contenu du colis.**

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Certaines peuvent être transportées dans des liquides inflammables.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Obtenir l'identité de la substance impliquée.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Recouvrir le colis endommagé ou la substance déversée avec un linge imbibé d'un excès de désinfectant (javelisant ou autre).
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à un endroit sécuritaire et isolé.

ATTENTION: La victime pourrait être une source de contamination.

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- **Pour plus d'information, contacter votre Centre anti-poison.**
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation des vapeurs ou poussières est extrêmement irritant.
- Peut causer des brûlures aux yeux et le larmolement.
- Peut provoquer la toux, des difficultés respiratoires et la nausée.
- Les effets d'une exposition brève ne dureront que quelques minutes.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets devraient disparaître suite à une exposition à l'air frais d'environ dix minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- Toxique par ingestion.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Le contact peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Les mélanges air/vapeurs peuvent exploser lors de l'ignition.
- Le contenant peut exploser sous la chaleur de l'incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement liquide

- Ramasser à l'aide de sable, de terre ou autre type d'absorbant non combustible.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- De faibles quantités et de faibles niveaux de rayonnement à l'extérieur des colis résultent en un faible risque pour les gens. Les colis endommagés peuvent libérer des quantités mesurables de matières radioactives mais les risques seront faibles.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les colis n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE I, II ou III. Certains peuvent afficher une étiquette VIDE ou peuvent indiquer le mot "Radioactif".

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- Plusieurs possèdent un emballage externe cartonné; le contenu (physiquement grand ou petit) peut avoir plusieurs formes physiques différentes.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Faible risque de rayonnement lorsqu'à l'intérieur du contenant. Si la substance est libérée du colis ou du contenant en vrac, le niveau de risque variera de faible à moyen. Ce niveau de danger dépendra du type et de la quantité de rayonnement, du genre de matériau dans lequel il est contenu, et/ou les surfaces où il se trouve.
- Certaines matières peuvent être déversées lors d'accidents de sévérité moyenne mais le risque est minime pour les personnes. • Les matières radioactives libérées ou les objets contaminés seront normalement visibles si l'emballage se brise. • Certaines expéditions de matières en vrac ou emballées à usage exclusif n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE. Les plaques, les indications de danger et les documents d'expédition identifient la matière. • Certains colis étiquetés RADIOACTIVE possèdent aussi une étiquette indiquant un danger secondaire. Ce dernier excède habituellement le danger de radioactivité; consulter ce GUIDE ainsi que celui couvrant le danger secondaire. • Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles. • Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement. • Les ébarbures ou granules métalliques d'uranium et de thorium peuvent s'enflammer spontanément à l'air (Consulter le GUIDE 136). • Les nitrates sont oxydants et peuvent enflammer les matières combustibles (Consulter le GUIDE 141).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Endiguer afin de recueillir les grands déversements de liquide.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Une partie du contenu peut être libéré si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents de sévérité moyenne.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait survenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type A, B ou C. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé. • Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles. • L'eau du combat de l'incendie de cargaison peut causer la pollution.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les colis de Type B sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.** • L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut présenter un risque de rayonnement externe, et une exposition interne plus élevée si le contenu (capsules sources) est déversé. • La contamination et le danger de rayonnement interne ne sont pas prévus, mais ne sont pas impossibles. • Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Des sources radioactives peuvent être libérées si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents modérément graves.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait survenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé. • La radioactivité provenant du contenu du colis, habituellement des capsules métalliques durables, peut être détectée par la majorité des instruments de détection de radioactivité. • La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les emballages peuvent brûler totalement sans risque de libérer le contenu des capsules scellées.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les sources radioactives en capsules et les colis de type B sont conçus et évalués afin de résister à un engouffrement complet par les flammes à des températures de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité avant d'effectuer le nettoyage.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface mouillée sur un colis endommagé légèrement ou non-endommagé indique rarement une défaillance de l'emballage. Le contenu est rarement liquide et est habituellement une capsule métallique facilement visible si déversée de l'emballage.
- Si la source est hors de l'emballage, **NE PAS TOUCHER**; demeurer à distance et obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Il est peu probable que les personnes exposées à des sources de matière radioactive sous forme spéciale soient contaminées.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticalité de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis identifiés Type AF ou IF sur l'emballage contiennent des substances en quantités qui ne posent pas de danger pour la vie. L'intensité du rayonnement externe est faible et les colis sont conçus, évalués, et testés afin de contrôler les fuites et prévenir la fission en chaîne sous conditions extrêmes de transport.
- Les colis de Types B(U)F, B(M)F et CF (identifiés sur l'emballage ou sur les documents d'expédition) contiennent des substances en quantités qui peuvent présenter un danger pour la vie. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que la fission en chaîne est prévenue et les déversements ne poseront pas de danger pour la vie sauf pour les accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type AF, BF ou CF. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition. • L'index de transport (IT) sur l'étiquette ou documents d'expédition peut ne pas indiquer le niveau de rayonnement à un mètre d'un colis isolé et non-endommagé; plutôt, il peut indiquer les contrôles requis lors du transport dû aux propriétés fissiles de la substance. Alternativement, la nature fissile du contenu peut être indiquée par un index de criticalité sécuritaire (CSI) sur une étiquette FISSILE spéciale ou sur les documents d'expédition.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont rarement inflammables. Les emballages sont conçus pour supporter un feu sans causer de dommage à leur contenu. • La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit. • Les colis de Type AF, IF, B(U)F, B(M)F et CF sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.

Déversement liquide

- Le contenu du colis est rarement liquide. Si une contamination radioactive résulte d'un liquide déversé, elle sera probablement de faible niveau.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticalité de la substance.
- Le risque chimique est de beaucoup supérieur au risque posé par la radioactivité.
- La substance réagit à la vapeur d'eau et à l'eau pour former du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique et corrosif, ainsi qu'un résidu blanc soluble à l'eau très irritant et corrosif.
- Lorsqu'inhalé, peut être fatal. • Le contact causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux voies respiratoires. • Substance à faible niveau de radioactivité; niveau de risque très faible pour les personnes. • Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas. • Cette substance peut réagir violemment avec les carburants. • Les contenants placés dans des suremballages (forme cylindrique horizontale avec pattes courtes), aussi identifiés par "AF", "B(U)F" ou "H(U)" sur les colis ou sur les documents, sont conçus et évalués pour résister à de sévères conditions incluant un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.
- Les cylindres pleins, identifiés avec UN2978 (pouvant aussi être marqués H(U) ou H(M)), peuvent subir une rupture sous la chaleur d'un feu engouffrant; les cylindres vides (sauf pour les résidus) ne subiront pas de rupture dans un feu. • La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Si cela est impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Sans feu ni fumée, la fuite sera évidente par la formation d'un résidu ainsi que de vapeurs visibles et irritantes au point de fuite.
- Utiliser un fin brouillard d'eau pour réduire les vapeurs; ne pas appliquer d'eau directement au point de fuite du contenant.
- Une accumulation de résidu peut auto-sceller les petites fuites.
- Endiguer loin en aval du déversement pour collecter les eaux de ruissellement.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé.**
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié causera de graves blessures, des brûlures et/ou engelures.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Oxydant puissant; réagira vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Porter un vêtement de protection spécial approuvé pour la substance, sinon, ne pas s'exposer au risque de contact.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.**
- Un fin brouillard d'eau appliqué à distance à la limite de l'épanchement peut être utilisé afin de maintenir une flamme incandescente qui brûlera la substance d'une manière contrôlée.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
 - Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
 - Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
 - Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
 - En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
 - Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
 - Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
 - En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
 - Calmer la victime et la couvrir chaudement.
 - Garder la victime sous observation.
 - Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
 - Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation est extrêmement dangereuse; elle peut être fatale.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Inodore, ne sera pas détecté par le sens de l'odorat.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les flammes peuvent être invisibles. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. • Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée. • Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite. • Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance est transportée à l'état fondu à une température supérieure à 705°C.
- Réaction violente avec l'eau, le contact peut causer une explosion ou produire un gaz inflammable.
- Enflammera les matières combustibles (bois, papier, huile, débris, etc.).
- Le contact avec des nitrates ou autres oxydants peut causer une explosion.
- Le contact avec les contenants ou autres substances, incluant des outils froids, humides ou souillés, peut causer une explosion.
- Le contact avec le béton produira des pétélements et des éclaboussures.

SANTÉ

- Le contact causera de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection ignifuge pour feu d'immeuble, incluant visière, casque et gants, ceci fournira une protection thermique limitée.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **Ne pas utiliser d'eau, sauf lorsque des vies sont en danger, à ce moment, utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard.**
- **Ne pas utiliser d'agents extincteurs halogénés ou de la mousse.**
- Déplacer les combustibles du trajet de la nappe déversée si cela peut se faire sans risque.
- Combattre les feux causés par des substances fondues avec la méthode appropriée au matériel en feu; garder l'eau, les agents extincteurs halogénés ou les mousses hors de contact avec la substance fondue.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas tenter d'arrêter la fuite à cause du risque d'explosion.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- La substance est très fluide, elle se répandra rapidement et peut éclabousser. Ne tentez pas de l'arrêter à l'aide de pelles ou d'autres objets.
- Endiguer loin en aval du déversement; utiliser du sable sec pour contrôler l'écoulement du produit.
- Lorsque possible, laisser la substance fondue se solidifier naturellement.
- Éviter de toucher la substance même solidifiée. L'aluminium chaud ou froid possède la même apparence; ne pas toucher sans certitude.
- Nettoyer sous la supervision de spécialistes une fois la substance solidifiée.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines sont transportées dans des liquides inflammables.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines de ces substances vont brûler en dégageant une chaleur intense.
- Les poussières ou vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Les oxydes produits lors d'un feu de métal présentent un danger très sérieux pour la santé.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 50 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂.**
- Un feu de métal aspergé d'eau produira de l'hydrogène, un gaz extrêmement explosif, particulièrement à l'intérieur d'un espace clos (bâtiment, cale de navire, etc.).
- Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, de la poudre G-1® ou Met-L-X®.
- Il est préférable de confiner et d'étouffer les feux de métaux plutôt que de leur appliquer de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Lorsqu'impossible d'éteindre le feu, protéger les environs et laisser le s'éteindre par lui-même.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Certaines peuvent être transportées chaudes.

SANTÉ

- L'inhalation de la substance peut être nocif.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- L'inhalation de poussières d'amiante peuvent avoir un effet dommageable sur les poumons.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

EVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Incendie impliquant des Citernes

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Prévenir la formation de nuages de poussières.
- Éviter d'inhaler la poussière d'amiante.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation de vapeurs ou le contact avec la substance causera une contamination et des effets potentiellement dangereux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut réagir sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'un grand contenant est impliqué dans un incendie, envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le métal chauffé.**

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas utiliser d'équipement ou d'outils fabriqués en acier ou en aluminium.
- Couvrir de terre, de sable ou tout produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour réduire la dispersion et protéger de la pluie.
- Pour le mercure, utiliser une trousse de récupération spécialisée.
- Après nettoyage, un site contaminé au mercure peut être repris avec du sulfure de calcium ou du thiosulfate de sodium pour éliminer toute trace de mercure résiduel.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

NOTES

INTRODUCTION AU TABLEAU 1 - DISTANCES **D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION**

Le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection contient les distances suggérées pour la protection du public dans les zones de déversement de marchandises dangereuses considérées comme toxiques par inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui dégagent des gaz toxiques au contact de l'eau. Ces données indiquent aux premiers intervenants les mesures à prendre avant l'arrivée du personnel technique d'urgence. **Les distances désignent les zones risquant de présenter un danger pendant les 30 minutes suivant le déversement et elles peuvent augmenter avec le temps.**

La **Zone d'Isolation Initiale** définit une aire AUTOUR du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations de matières présentant un risque (dans la direction opposée au vent (en amont du vent)) et constituant un danger de mort sous le vent (en aval du vent). La **Zone d'Activités de Protection** désigne une aire SOUS LE VENT, en aval du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être frappées d'incapacité et incapables de prendre des mesures de protection et/ou courent des risques de problèmes de santé graves ou irréversibles. Le Tableau 1 donne des indications concernant des déversements de faible ou grande importance, se produisant de jour ou de nuit.

L'ajustement des distances pour un incident spécifique fait intervenir nombre de variables interdépendantes et ne devrait être effectué que par le personnel ayant les compétences techniques adéquates. C'est pourquoi ce document ne peut pas fournir d'indications précises sur l'ajustement des distances du Tableau. Les recommandations suivantes peuvent cependant être formulées.

Facteurs pouvant modifier les distances pour activités de protection

La page-guide associée à une matière (pages à bordure orange) indique clairement, sous la rubrique ÉVACUATION – Incendie, la superficie à évacuer pour pallier le danger de fragmentation d'un grand contenant. En cas d'**INCENDIE**, le risque lié à la toxicité peut être moins important que le risque lié à l'incendie ou à l'explosion.

Si l'incident et la fuite mettent en cause plus d'un wagon-citerne, un réservoir de cargaison, une citerne amovible ou un grand cylindre, il convient peut-être d'augmenter les distances associées aux GRANDS DÉVERSEMENTS.

Pour les matières nécessitant une distance d'activités de protection de plus de 11,0 km, la véritable distance peut être supérieure dans des conditions de grands vents. Si le panache de matières dangereuses se propage dans une vallée ou entre plusieurs immeubles de grande hauteur, les distances peuvent être plus grandes que celles indiquées dans le Tableau 1 car le mélange dans l'atmosphère est ralenti. Les déversements se produisant le jour dans des régions connues pour leurs fortes inversions, fortes chutes de neige ou se produisant au coucher du soleil peuvent nécessiter l'augmentation des distances d'activités de protection parce que les contaminants aériens se mélangent et se dispersent plus lentement et peuvent se déplacer beaucoup plus loin sous le vent. Sous ces conditions, il pourrait être plus approprié d'appliquer les distances d'activités de protection de nuit. De plus, les distances d'activités de protection peuvent être plus grandes pour des déversements liquides lorsque la température de ces matières ou la température externe excède 30° C.

Les matières qui produisent de grandes quantités de gaz toxiques au contact de l'eau sont incluses dans le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection. Certaines matières qui sont des TIH peuvent également produire des gaz toxiques additionnels au contact de l'eau (Trifluorure de brome (1746), Chlorure de thionyle (1836), etc.). Pour ces dernières, deux entrées apparaissent dans le Tableau 1, une pour les déversements sur le sol et une pour les déversements dans l'eau. Si vous ne pouvez déterminer que la situation implique un déversement sur le sol ou dans l'eau, il vous faut choisir la plus grande distance d'activités de protection. À la fin du Tableau 1, vous trouverez le Tableau 2 – Matières qui dégagent des gaz toxiques par inhalation lorsque déversées dans l'eau, on y liste les matières qui réagissent au contact de l'eau ainsi qu'une description des gaz toxiques qui sont produits.

Lorsqu'une matière réactive au contact de l'eau et générant des gaz toxiques par inhalation (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement sur une distance importante en aval.

Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection présentées dans ce guide sont dérivées à partir de données historiques d'accidents et de l'utilisation de modèles statistiques. Dans le cas de scénarios impliquant la pire des situations possibles entraînant le déversement instantané de tout le contenu d'un contenant (par exemple découlant d'un acte terroriste, sabotage ou accident catastrophique) ces distances pourraient augmenter de manière substantielle. Pour ce type d'événement, l'augmentation peut être estimée en multipliant les distances existantes par un facteur de 2 en l'absence d'information plus spécifique.

FACTEURS INFLUENÇANT LE CHOIX DES ACTIVITÉS DE PROTECTION

Le choix des activités de protection pour une situation donnée dépend de nombreux facteurs. Dans certains cas, l'évacuation est la meilleure option; dans d'autres cas, une protection sur place est préférable. Parfois, ces deux possibilités sont combinées. Dans toute situation d'urgence, les personnes responsables doivent rapidement transmettre les instructions au public. Qu'elle soit évacuée ou protégée sur place, la population aura constamment besoin de renseignements et d'instructions.

L'efficacité des mesures d'évacuation ou de protection sur place dépend de l'évaluation appropriée des facteurs énumérés ci-dessous. L'importance de ces paramètres peut varier selon les conditions de l'incident. Certains cas spécifiques peuvent nécessiter l'identification et la prise en considération d'autres facteurs. La liste suivante indique le type de renseignements pouvant déterminer les décisions initiales.

Les matières dangereuses

- Degré du risque pour la santé
- Propriétés chimiques et physiques
- Quantité en cause
- Retenue/maîtrise de la fuite
- Vitesse de déplacement des vapeurs

La population menacée

- Emplacement
- Nombre de personnes exposées
- Temps d'évacuation ou protection sur place
- Capacité de maîtrise de l'évacuation ou protection sur place
- Types de bâtiments et disponibilité
- Établissements ou populations particuliers, comme les centres d'hébergement, hôpitaux, prisons

Conditions atmosphériques

- Effets sur le déplacement des vapeurs ou du nuage
- Possibilités de variation
- Effets sur l'évacuation ou la protection sur place

ACTIVITÉS ET MESURES DE PROTECTION

Les activités et mesures de protection désignent les actions destinées à préserver la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du public lors d'un incident s'accompagnant de dégagements de matières dangereuses. Le Tableau 1- Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte) indique les périmètres sous le vent pouvant être touchés par un nuage de gaz dangereux. Le public de cette zone devrait être évacué et/ou protégé sur place, à l'intérieur des bâtiments.

Isoler la zone de danger et en interdire l'accès. Il s'agit d'empêcher toute personne étrangère à l'équipe d'intervention d'urgence de pénétrer dans le périmètre de sécurité. Les intervenants ne portant pas d'équipement de protection ne devraient pas être autorisés dans la zone d'isolation. Cette étape vise d'abord à maîtriser la zone d'intervention et constitue la première mesure de protection mise en oeuvre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur des matières spécifiques, consulter le Tableau 1- Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte).

L'évacuation consiste à déplacer tout le public d'une zone menacée vers un lieu plus sûr. Pour mettre en place cette mesure, il faut que les personnes concernées aient le temps d'être averties, de se préparer et de quitter les lieux. Si on dispose du temps nécessaire, l'évacuation est la meilleure mesure de protection. Commencer par évacuer les personnes proches, à l'intérieur ou à l'extérieur, du lieu d'incident. À l'arrivée du personnel d'intervention d'urgence supplémentaire, étendre la zone d'évacuation aux périmètres sous le vent (en aval du vent) et dans la direction transversale au vent, au moins équivalents à ceux indiqués dans ce manuel. Même après s'être déplacées sur les distances préconisées, les personnes ne sont peut-être pas complètement hors de danger, aussi ne devraient-elles pas être autorisées à se rassembler dans ces périmètres. Il convient donc de les transférer dans un lieu défini, suivant un itinéraire spécifique, et assez éloigné pour éviter une nouvelle évacuation en cas de changement de la direction du vent.

Les mesures de **protection sur place** consistent à inviter le public à gagner un bâtiment et à y rester jusqu'à la disparition du danger. **La protection sur place est utilisée lorsque l'évacuation du public présenterait plus de risques ou ne peut pas être effectuée.** Conduire le public à l'intérieur, **fermer toutes les portes et les fenêtres et éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement.** La protection sur place n'est pas la meilleure option si (a) les vapeurs sont inflammables; (b) l'évacuation du gaz sera longue; (c) les bâtiments ne peuvent être fermés hermétiquement. Les véhicules peuvent offrir une certaine protection pendant une durée limitée si les fenêtres sont fermées et les systèmes de ventilation éteints. Les véhicules sont cependant moins sûrs que les bâtiments.

Il est essentiel de rester en communication avec des personnes compétentes à l'intérieur du bâtiment pour les informer des changements de conditions. **Les personnes protégées sur place devraient être invitées à se tenir à l'écart des fenêtres** en raison des risques de projection de débris de verre et de métal en cas d'incendie et/ou d'explosion.

Tous les incidents mettant en cause des matières dangereuses sont différents. Chacun comporte des problèmes et des risques spécifiques. C'est pourquoi les mesures de protection du public devraient être choisies soigneusement. Le présent document peut aider à prendre les décisions **initiales** en la matière. Les personnes responsables doivent continuer à rassembler les renseignements et à surveiller la situation jusqu'à la disparition du danger.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Aux fins du présent Guide, les distances d'isolation initiales et les activités de protection d'urgence ont été déterminées pour de petits et grands déversements se produisant le jour ou la nuit. L'analyse a été exécutée au moyen des modèles les plus perfectionnés de terme source et de dispersion des nuages de vapeur, de l'application probabiliste de la base de données sur les incidents du Hazardous Materials Incident Reporting System (HMIRS) du Département aux Transports des États-Unis, de données atmosphériques réelles pour plus de 120 sites aux États-Unis, au Canada et au Mexique; et, pour chaque matière, des dernières lignes directrices disponibles en matière d'exposition toxicologique.

Pour chaque matière, des milliers de fuites hypothétiques ont été modélisées afin de représenter statistiquement les variations dans les quantités déversées ainsi que les variations de conditions atmosphériques. Suite à cette analyse, les distances résultantes ont été retenues pour le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection afin de représenter le 90% percentile des incidents. Une brève description de cette analyse est décrite ci-dessous. Un rapport détaillé de la méthodologie et des données utilisées pour l'établissement des distances initiales d'isolation et d'activités de protection est disponible auprès de PHMSA du Département aux Transports des États-Unis.

En ce qui a trait aux **quantités déversées et aux taux d'émission**, quatre facteurs ont été pris en considération, à savoir (1) la base de données du HMIRS du Département aux Transports des États-Unis, (2) le format autorisé des emballages utilisés pour le transport des marchandises dangereuses sous le CFR 49 172.101 et 173, (3) les propriétés physicochimiques des matières impliquées, et (4) les conditions atmosphériques d'une base de données historique. Le modèle de terme source a calculé l'émission de vapeurs par évaporation à partir d'une flaque de liquide, par l'émission directe de vapeurs gazeuses dans l'atmosphère à partir d'un emballage, ou une combinaison de ces deux derniers tel que cela se produirait lorsqu'un gaz liquéfié est impliqué pour former un mélange de vapeurs/aérosols ainsi qu'une flaque en évaporation. De plus, le modèle a été utilisé afin de calculer des distances pour l'émission de gaz toxiques générés lorsque certaines matières sont déversées dans l'eau. Un déversement est considéré comme petit lorsqu'approximativement 200 litres (300 kg pour les solides) ou moins sont impliqués tandis qu'une quantité supérieure à 200 litres (300 kg pour les solides) est considérée comme un grand déversement. Une exception à cette règle s'applique en ce qui concerne les agents de guerre chimique où un petit déversement implique une quantité de 2 kilogrammes ou moins et où une grande quantité peut impliquer une quantité pouvant aller jusqu'à 25 kilogrammes. Ces agents sont le BZ, CX, GA, GB, GD, GF, HD, HL, HN1, HN2, HN3, L et VX.

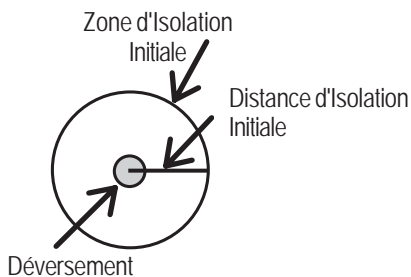
Avec les **modèles de dispersion**, on a calculé les concentrations de vapeurs en **aval du vent** pour chaque cas modélisé. Les paramètres atmosphériques affectant la dispersion et le taux d'évaporation furent sélectionnés statistiquement selon des données météorologiques quotidiennes (pour chaque heure) en provenance de 120 villes (des États-Unis, du Canada et du Mexique). Le modèle de dispersion prend en considération les effets des gaz lourds sur la dispersion des panaches de vapeur ainsi que l'effet du taux d'émission à partir de la source. Étant donné que le mélange atmosphérique est moins efficace pour la dispersion des panaches de vapeur pendant la nuit, on a donc fait la distinction entre les mesures de protection diurnes et les mesures de protection nocturnes, de façon à fournir des avis plus éclairés. Aux fins du Tableau 1, tout incident se produisant entre le lever et le coucher du soleil est «JOUR», et tout incident se produisant entre le coucher et le lever du soleil est «NUIT».

On a appliqué des **lignes directrices concernant l'exposition toxicologique à court terme** pour les matières, afin de déterminer les distances où les gens qui se trouvent dans la direction du vent (en aval du vent) peuvent devenir incapables et incapables de prendre des mesures de protection et/ou subir des effets sérieux sur la santé. Lorsque disponibles, des valeurs de AEGL-2 ou de ERPG-2 ont été utilisées avec une préférence pour les valeurs de AEGL-2. Pour les matières ne possédant pas ces valeurs, des lignes directrices concernant les mesures d'urgence, estimées à partir de concentrations mortelles dérivées d'études sur les animaux, tel que recommandé par un groupe d'experts en toxicologie, ont été utilisées.

MODE D'EMPLOI DU TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

- (1) L'intervenant devrait déjà:
 - connaître le nom et le numéro d'identification de la matière (sinon, le numéro d'identification peut être trouvé à l'aide du nom figurant dans l'index des matières, dans les pages à bordure bleue),
 - avoir localisé la page-guide associée à la matière en cause afin d'en consulter les recommandations et être prêt à les utiliser conjointement avec le Tableau 1,
 - **avoir noté la direction du vent.**
- (2) Chercher dans le Tableau 1 (pages à bordure verte) le numéro d'identification et le nom de la matière en cause dans l'incident. Comme certains numéros d'identification correspondent à plusieurs appellations réglementaires, il faut chercher le nom spécifique de la matière. (Si l'on ne connaît pas l'appellation réglementaire et que le tableau 1 fait apparaître plusieurs noms pour le même numéro d'identification, il convient d'utiliser la plus grande distance de protection indiquée).
- (3) Déterminer si l'incident met en cause un PETIT ou un GRAND déversement et s'il s'agit du JOUR ou de la NUIT. Généralement, un PETIT DÉVERSEMENT provient d'un seul contenant de faible volume (c'est-à-dire un fût de moins de 200 litres), d'un petit cylindre ou d'une petite fuite émanant d'un grand contenant. Un GRAND DÉVERSEMENT provient d'un grand contenant ou de plusieurs petits contenants. Un incident de JOUR survient à toute heure entre le lever et le coucher du soleil. Un incident de NUIT survient à toute heure entre le coucher et le lever du soleil.

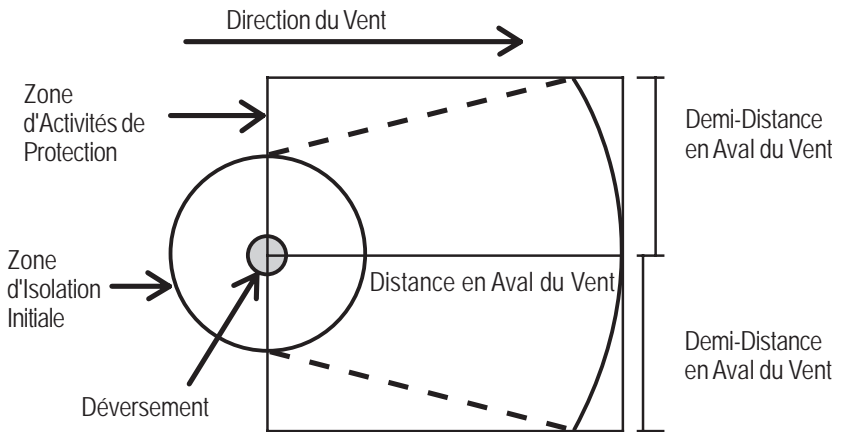
- (4) Vérifier la DISTANCE D'ISOLATION INITIALE. Diriger toutes les personnes à se déplacer, dans la direction transversale au vent, loin du déversement, à la distance spécifiée - en mètres.



- (5) Vérifier ensuite la DISTANCE D'ACTIVITÉS DE PROTECTION initiale. Le Tableau 1 donne, pour une matière dangereuse donnée, et selon l'importance et le caractère diurne ou nocturne du déversement, la distance sous le vent - en kilomètres -, sur laquelle des activités et mesures de protection devraient être mises en place. D'un point de vue pratique, le périmètre de protection (c'est-à-dire la zone dont la population est en danger) consiste en un carré dont les côtés égalent la distance indiquée dans le Tableau 1.

- (6) Dans la mesure du possible, mettre en place les activités et mesures de protection en commençant à proximité du lieu du déversement et en s'en éloignant en suivant la direction du vent. Lorsqu'une matière réactive dans l'eau et générant un produit toxique (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement sur une longue distance sous le vent.

La forme de la zone qui devrait donner lieu à des activités et mesures de protection (périmètre de protection) est illustrée dans la figure ci-dessous. Le déversement est situé au centre du petit cercle. Le plus grand cercle représente la zone d'ISOLATION INITIALE.



Remarque 1: Voir la section « Introduction au Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection » qui explique les facteurs pouvant faire varier les distances d'activités de protection.

Remarque 2: Voir le Tableau 2 « Matières qui dégagent des gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau ».

Composer le numéro de téléphone d'urgence figurant sur le document d'expédition ou appeler l'Organisme d'intervention d'urgence approprié le plus tôt possible pour obtenir plus de renseignements sur la matière en cause, les mesures de sécurité et les procédures de réduction des risques.

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit coils ou une petite fuite d'un grand coils)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand coils ou de plusieurs petits coils)			
		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	
		NUIT kilomètres		NUIT kilomètres		NUIT kilomètres		NUIT kilomètres	
1005	Ammoniac, anhydre	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,3 km		
1008	Trifluorure de bore	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	1,9 km	4,8 km		
1008	Trifluorure de bore, comprimé								
1016	Monoxyde de carbone	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,7 km	2,7 km		
1016	Monoxyde de carbone, comprimé								
1017	Chlore	60 m	0,4 km	1,6 km	600 m	3,5 km	8,0 km		
1023	Gaz de houille	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km		
1023	Gaz de houille, comprimé								
1026	Cyanogène	30 m	0,2 km	0,9 km	150 m	1,0 km	3,5 km		
1026	Cyanogène en gaz								
1040	Oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,5 km		
1040	Oxyde d'éthylène avec de l'azote								
1045	Fluor	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,8 km	3,1 km		
1045	Fluor, comprimé								
1048	Bromure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,5 km	4,5 km		
1050	Chlorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,3 km	1,4 km		
1051	AC (comme arme chimique)	100 m	0,3 km	1,1 km	1000 m	3,8 km	7,2 km		

1051	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène	60 m	0,2 km	0,6 km	400 m	1,6 km	4,1 km
1051	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé						
1051	Cyanure d'hydrogène, stabilisé						
1052	Fluorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,7 km	3,6 km
1053	Sulfure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	2,0 km	6,2 km
1062	Bromure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,2 km
1064	Mercaptan méthylique	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,3 km	4,1 km
1067	Dioxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,4 km	400 m	1,1 km	3,0 km
1067	Tétraoxyde de diazote						
1069	Chlorure de nitrosyle	30 m	0,2 km	1,1 km	800 m	4,2 km	11,0+ km
1071	Gaz de pétrole	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km
1071	Gaz de pétrole, comprimé						
1076	CG (comme arme chimique)	200 m	1,1 km	4,0 km	1000 m	7,5 km	11,0+ km
1076	Diphosgène	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,5 km
1076	DP (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,7 km	200 m	1,1 km	2,6 km
1076	Phosgène	100 m	0,7 km	2,6 km	500 m	3,3 km	9,7 km
1079	Dioxyde de soufre	60 m	0,3 km	1,2 km	400 m	2,1 km	5,7 km
1082	Trifluorochloréthylène, stabilisé	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,0 km
1092	Acroléine, stabilisée	100 m	1,1 km	3,3 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1098	Alcool allylique	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,1 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit coils ou une petite fuite d'un grand coils)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand coils ou de plusieurs petits coils)			
		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- Ensuite		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- Ensuite	
		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1135	Monochlorhydrine du glycol	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,2 km		
1143	Aldéhyde crotonique	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,7 km		
1143	Aldéhyde crotonique, stabilisé								
1143	Crotonaldéhyde								
1143	Crotonaldéhyde, stabilisé								
1162	Diméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,0 km		
1163	Diméthyl-1,1 hydrazine	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,3 km	2,4 km		
1163	Diméthylhydrazine, asymétrique								
1182	Chloroformiate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,7 km		
1183	Éthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,2 km		
1185	Éthylèneimine, stabilisée	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,1 km	2,2 km		
1196	Éthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	0,8 km	2,7 km		
1238	Chloroformiate de méthyle	30 m	0,2 km	0,6 km	150 m	1,2 km	2,5 km		
1239	Éther méthylique monochloré	30 m	0,3 km	1,1 km	200 m	2,5 km	5,1 km		
1242	Méthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,8 km	2,5 km		

1244	Méthylhydrazine	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,5 km	2,5 km
1250	Méthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1251	Méthylvinylcétone, stabilisée	150 m	1,6 km	3,6 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1259	Nickel-tétracarbonyle	150 m	1,4 km	4,9 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1295	Trichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,3 km
1298	Triméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1305	Vinyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1305	Vinyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1340	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,5 km
1360	Phosphure de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,4 km	1,5 km	500 m	4,4 km	11,0+ km
1380	Pentaborane	60 m	0,7 km	2,3 km	400 m	4,6 km	8,9 km
1384	Dithionite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,2 km
1384	Hydrosulfite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,2 km
1397	Phosphure d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,5 km	1,9 km	600 m	5,7 km	11,0+ km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1412	Amidure de lithium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
1419	Phosphure de magnésium- aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,4 km	1,7 km	600 m	5,3 km	11,0+ km
1432	Phosphure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,3 km	1,2 km	400 m	3,5 km	10,6 km
1510	Tétranitrométhane	30 m	0,2 km	0,4 km	60 m	0,6 km	1,0 km
1541	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,3 km	1,0 km
1556	MD (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,5 km	150 m	0,7 km	2,2 km
1556	Méthylchlorarsine	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
1556	PD (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km
1560	Chlorure d'arsenic	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	1,1 km	1,8 km
1560	Trichlorure d'arsenic	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	1,1 km	1,8 km
1569	Bromacétone	30 m	0,2 km	0,8 km	100 m	1,1 km	2,3 km
1580	Chloropicrine	30 m	0,4 km	1,0 km	150 m	1,9 km	3,3 km
1581	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	2,1 km	5,9 km
1581	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	2,1 km	5,9 km

1582	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,4 km	1,7 km
1582	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange						
1583	Chloropicrine en mélange, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,0 km	150 m	1,9 km	3,3 km
1589	Chlorure de cyanogène, stabilisé	100 m	0,4 km	1,5 km	400 m	3,1 km	6,8 km
1589	CK (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,5 km	600 m	4,1 km	8,0 km
1595	Sulfate de diméthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
1605	Dibromure d'éthylène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1612	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	100 m	0,8 km	2,7 km	400 m	3,5 km	8,1 km
1613	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,5 km	1,1 km
1613	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène						
1614	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	60 m	0,2 km	0,6 km	150 m	0,6 km	1,7 km
1647	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,2 km
1647	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide						

"+" indique que la distance peut être plus sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	
		Ensuite		NUIT kilomètres		Ensuite		NUIT kilomètres	
1660	Monoxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,2 km		
1660	Monoxyde d'azote, comprimé	30 m	0,2 km	0,4 km	100 m	0,8 km	1,4 km		
1670	Mercaptan méthylique perchloré	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,3 km	1,2 km		
1680	Cyanure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,4 km	1,4 km		
1680	Cyanure de potassium, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,4 km	1,4 km		
1689	Cyanure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,6 km	2,7 km		
1689	Cyanure de sodium, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,1 km		
1694	CA (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	1,4 km		
1695	Chloracétone, stabilisée	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,3 km	1,4 km		
1697	CN (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	1,4 km		
1698	Adamsite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,3 km	1,4 km		
1698	DM (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,6 km	200 m	1,0 km	3,8 km		
1699	DA (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,7 km		
1716	Bromure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km						

1717	Chlorure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,9 km	2,8 km
1722	Chlorocarbonate d'allyle	100 m	1,2 km	2,8 km	600 m	7,8 km	11,0+ km
1722	Chloroformiate d'allyle						
1724	Allyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,9 km
1725	Bromure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1726	Chlorure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,1 km
1728	Amyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,9 km
1732	Pentafluorure d'antimoine (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,2 km	4,0 km
1741	Trichlorure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,6 km	1,5 km
1741	Trichlorure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	1,3 km	3,9 km
1744	Brome	60 m	0,6 km	1,8 km	300 m	3,1 km	6,6 km
1744	Brome, en solution						
1744	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)						
1744	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,5 km	1,1 km	150 m	1,9 km	3,4 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1745	Pentafluore de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,9 km	150 m	1,5 km	3,2 km
1745	Pentafluore de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,3 km	4,2 km
1746	Trifluore de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1746	Trifluore de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	1,1 km	3,9 km
1747	Butyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1749	Trifluore de chlore	60 m	0,4 km	1,8 km	400 m	2,7 km	7,2 km
1752	Chlore de chloracétyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,7 km	150 m	1,4 km	2,3 km
1752	Chlore de chloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1753	Chlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
1754	Acide chlorosulfonique (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
1754	Acide chlorosulfonique (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	1,0 km	2,9 km

1754	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange (lorsque déversé sur le sol)	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	5,7 km
1754	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	1,0 km	2,9 km
1754	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange (lorsque déversé sur le sol)	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	5,7 km
1754	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	1,0 km	2,9 km
1758	Chlorure de chromeyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,8 km
1762	Cyclohexényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km
1763	Cyclohexyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km
1765	Chlorure de dichloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
1766	Dichlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,7 km	2,2 km
1767	Diéthylidichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,1 km
1769	Diphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1771	Dodécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,4 km
1777	Acide fluorosulfonique (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,8 km
1781	Hexadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
1784	Hexyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,5 km
1799	Nonyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
1800	Octadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km
1801	Octyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
1804	Phényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
1806	Pentachlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,6 km
1808	Tribromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,0 km

1809	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,7 km	150 m	1,5 km	3,0 km
1809	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,8 km	2,8 km
1810	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,5 km	100 m	1,1 km	2,0 km
1810	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,3 km
1815	Chlorure de propionyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,8 km
1816	Propyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1818	Tétrachlorure de silicium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,9 km	2,9 km
1828	Chlorures de soufre (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,7 km	1,2 km
1828	Chlorures de soufre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,2 km
1829	Trioxyde de soufre, non stabilisé	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	5,7 km
1829	Trioxyde de soufre, stabilisé						
1831	Acide sulfurique, fumant	60 m	0,4 km	1,0 km	300 m	2,9 km	5,7 km
1831	Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxyde de soufre libre						

"+" indique que la distance peut être plus sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1834	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,0 km	2,1 km
1834	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,8 km
1836	Chlorure de thionyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,7 km	100 m	0,9 km	1,9 km
1836	Chlorure de thionyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,3 km	1,4 km	300 m	3,3 km	7,5 km
1838	Tétrachlorure de titane (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
1838	Tétrachlorure de titane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,9 km
1859	Tétrafluorure de silicium	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	0,5 km	1,9 km
1859	Tétrafluorure de silicium, comprimé	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	0,5 km	1,9 km
1892	ED (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,8 km	1,9 km
1892	Éthylidichlorarsine	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	0,9 km
1898	Iodure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,5 km	1,4 km

1911	Diborane	60 m	0,3 km	1,2 km	300 m	1,7 km	4,3 km
1911	Diborane, comprimé						
1923	Dithionite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,2 km
1923	Hydrosulfitte de calcium (lorsque déversé dans l'eau)						
1929	Dithionite de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,1 km
1929	Hydrosulfitte de potassium (lorsque déversé dans l'eau)						
1931	Dithionite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,1 km
1931	Hydrosulfitte de zinc (lorsque déversé dans l'eau)						
1953	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,6 km	2,5 km	800 m	4,4 km	8,9 km
1953	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,8 km	400 m	1,9 km	4,8 km
1953	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km
1953	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km

"+" indique que la distance peut être plus sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- Ensuite		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- Ensuite	
		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	100 m	0,6 km	2,5 km	800 m	4,4 km	8,9 km		
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,8 km	400 m	1,9 km	4,8 km		
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km		
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km		
1955	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km		
1955	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	100 m	0,5 km	2,1 km	800 m	4,4 km	8,9 km		

1955	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,8 km	400 m	1,9 km	4,8 km
1955	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,0 km	3,2 km
1955	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
1955	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km
1967	Gaz insecticide, toxique, n.s.a. Parathion et gaz comprimés en mélange	100 m	1,0 km	3,4 km	500 m	4,4 km	9,6 km
1975	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,2 km
1975	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange						
1975	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange						
1975	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange						
1975	Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange						
1975	Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange						
1994	Fer pentacarbonyle	100 m	0,9 km	2,1 km	500 m	5,5 km	8,9 km
2004	Diamidemagnésium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,6 km	2,3 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		Ensuite		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		Ensuite	
		ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
2011	Phosphure de magnésium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,4 km	1,6 km	500 m	4,8 km	11,0+ km		
2012	Phosphure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,3 km	1,2 km	400 m	3,1 km	9,4 km		
2013	Phosphure de strontium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,3 km	1,1 km	400 m	3,0 km	9,4 km		
2032	Acide nitrique, fumant	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,6 km	1,1 km		
2032	Acide nitrique, fumant rouge	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,6 km	1,1 km		
2186	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	30 m	0,1 km	0,4 km	500 m	2,8 km	10,2 km		
2188	Arsine	200 m	1,1 km	4,0 km	1000 m	7,0 km	11,0+ km		
2188	SA (comme arme chimique)	400 m	2,0 km	5,5 km	1000 m	9,2 km	11,0+ km		
2189	Dichlorosilane	30 m	0,2 km	1,0 km	800 m	4,2 km	10,3 km		
2190	Difluorure d'oxygène	800 m	5,3 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
2190	Difluorure d'oxygène, comprimé	800 m	5,3 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
2191	Fluorure de sulfuryle	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,7 km	4,9 km		
2192	Germane	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	0,9 km	2,8 km		
2194	Hexafluorure de sélénium	60 m	0,4 km	1,9 km	500 m	2,9 km	6,4 km		

2195	Hexafluorure de tellure	200 m	1,2 km	4,3 km	1000 m	9,4 km	11,0+ km
2196	Hexafluorure de tungstène	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	1,0 km	2,9 km
2197	Iodure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,4 km	150 m	1,0 km	3,2 km
2198	Pentafluorure de phosphore	30 m	0,2 km	1,1 km	200 m	1,3 km	3,8 km
2198	Pentafluorure de phosphore, comprimé						
2199	Phosphine	100 m	0,6 km	2,5 km	800 m	4,4 km	8,9 km
2202	Séniure d'hydrogène, anhydre	200 m	1,3 km	4,6 km	1000 m	8,7 km	11,0+ km
2204	Sulfure de carbonyle	30 m	0,2 km	0,7 km	500 m	3,3 km	8,7 km
2232	Aldéhyde chloracétique	30 m	0,2 km	0,4 km	100 m	0,9 km	1,5 km
2232	Chloro-2 éthanal						
2308	Hydrogénosulfate de nitrosyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	0,8 km	2,5 km
2308	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide						
2308	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide (lorsque déversé dans l'eau)						
2334	Allylamine	30 m	0,2 km	0,6 km	150 m	1,7 km	3,0 km
2337	Mercaptan phénilylique	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km
2353	Chlorure de butyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
2382	Diméthyl-1,2 hydrazine						
2382	Diméthylhydrazine, symétrique	30 m	0,2 km	0,4 km	100 m	1,0 km	1,7 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
2395	Chlorure d'isobutyryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
2407	Chloroformiate d'isopropyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,4 km
2417	Fluorure de carbonyle	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	0,9 km	3,0 km
2417	Fluorure de carbonyle, comprimé						
2418	Tétrafluorure de soufre	100 m	0,6 km	2,6 km	800 m	4,7 km	10,3 km
2420	Hexafluoracétone	60 m	0,3 km	1,5 km	1000 m	8,4 km	11,0+ km
2421	Trioxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,3 km	1,2 km
2434	Dibenzylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
2435	Éthylphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,1 km
2437	Méthylphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
2438	Chlorure de triméthylacétyle	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,1 km
2442	Chlorure de trichloracétyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,3 km
2474	Thiophosgène	60 m	0,7 km	2,0 km	300 m	3,1 km	5,3 km
2477	Isothiocyanate de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km

2480	Isocyanate de méthyle	150 m	1,8 km	5,3 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
2481	Isocyanate d'éthyle	150 m	1,5 km	3,8 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
2482	Isocyanate de n-propyle	100 m	1,2 km	2,8 km	800 m	9,6 km	11,0+ km		
2483	Isocyanate d'isopropyle	100 m	1,3 km	3,0 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
2484	Isocyanate de tert-butyle	100 m	1,1 km	2,6 km	800 m	9,3 km	11,0+ km		
2485	Isocyanate de n-butyle	60 m	0,8 km	1,7 km	400 m	4,8 km	6,9 km		
2486	Isocyanate d'isobutyle	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,8 km	7,4 km		
2487	Isocyanate de phényle	30 m	0,4 km	0,6 km	150 m	1,6 km	2,5 km		
2488	Isocyanate de cyclohexyle	30 m	0,3 km	0,4 km	100 m	1,0 km	1,4 km		
2495	Pentafluore d'iode (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,2 km	4,2 km		
2521	Dicétène, stabilisé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km		
2534	Méthylchlorosilane	30 m	0,2 km	0,7 km	300 m	1,6 km	4,3 km		
2548	Pentafluore de chlore	60 m	0,3 km	1,4 km	400 m	2,3 km	6,5 km		
2600	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,7 km	2,7 km		
2600	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé								
2600	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange								
2600	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé								
2605	Isocyanate de méthoxyméthyle	30 m	0,4 km	0,6 km	150 m	1,6 km	2,5 km		

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		Ensuite		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		Ensuite	
		ISOLER dans toutes les Directions mètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
2606	Orthosilicate de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km		
2644	Iodure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,3 km	0,8 km		
2646	Hexachlorocyclopentadiène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	0,5 km		
2668	Chloracétonitrile	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km		
2676	Stibine	60 m	0,4 km	1,7 km	500 m	2,8 km	7,2 km		
2691	Pentabromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	30 m	0,4 km	1,5 km		
2692	Tribromure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	1,0 km		
2692	Tribromure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	1,0 km	3,0 km		
2740	Chloroformiate de n-propyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,3 km		
2742	Chloroformiate de sec-butyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	0,6 km		
2742	Chloroformiate d'isobutyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km		
2743	Chloroformiate de n-butyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km		
2806	Nitruure de lithium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,6 km	2,2 km		
2810	Buzz (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,5 km		
2810	BZ (comme arme chimique)								

2810	CS (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,7 km	100 m	0,5 km	2,1 km
2810	DC (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,5 km	2,0 km
2810	GA (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,6 km	0,7 km
2810	GB (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,2 km	800 m	2,3 km	4,5 km
2810	GD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,8 km	400 m	1,7 km	2,4 km
2810	GF (comme arme chimique)	60 m	0,2 km	0,3 km	150 m	0,9 km	1,1 km
2810	H (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,4 km
2810	HD (comme arme chimique)						
2810	HL (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
2810	HN-1 (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,5 km
2810	HN-2 (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,5 km
2810	HN-3 (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,1 km
2810	L (Lewisite)	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
2810	(comme arme chimique) Lewisite						
2810	(comme arme chimique)						
2810	Liquide organique, toxique, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	400 m	4,8 km	7,4 km
2810	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2810	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
2810	Liquide toxique, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
2810	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						

"+" indique que la distance peut être plus sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
2810	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
2810	Moutarde (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,4 km
2810	Moutarde Lewisite (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
2810	Sarin (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,2 km	800 m	2,3 km	4,5 km
2810	Soman (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,8 km	400 m	1,7 km	2,4 km
2810	Tabun (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,6 km	0,7 km
2810	Thickened GD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,8 km	400 m	1,7 km	2,4 km
2810	VX (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,4 km
2811	CX (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,7 km	100 m	0,5 km	2,3 km
2826	Chloroformiate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
2845	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	30 m	0,3 km	0,8 km	150 m	1,6 km	2,9 km
2845	Dichlorure méthylphosphoneux	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,6 km	4,5 km
2901	Chlorure de brome	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,4 km	6,5 km
2927	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km

2927	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	100 m	1,2 km	2,8 km	600 m	7,8 km	11,0+ km
2927	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2927	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
2927	Liquide toxique, corrosif, n.s.a.						
2927	Liquide toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
2927	Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
2927	Phosphorodichloride d'éthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
2929	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	100 m	1,1 km	2,6 km	600 m	7,8 km	11,0+ km
2929	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2929	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
2929	Liquide toxique, inflammable, n.s.a.						
2929	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,7 km	2,3 km	400 m	4,6 km	8,9 km

"+" indique que la distance peut être plus sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres
2929	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
2977	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235 (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	2,3 km
2977	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	Hexafluorure d'uranium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	2,2 km
2978	Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, (lorsque déversé dans l'eau)						
2985	Chlorosilanes; inflammables, corrosifs, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	1,6 km
2985	(lorsque déversé dans l'eau) Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						

2986	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau) Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	1,6 km
2987	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau) Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	1,6 km
2988	Chlorosilanes, hydro-réactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau) Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	1,6 km
3023	Mercaptan de tert-octyle 2-Méthyl-2-heptanethiol	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3048	Pesticide au phosphore d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,5 km	1,9 km	600 m	5,8 km	11,0+ km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres
3049	Halogénures de métaux-alkyles, hydro-réactifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3049	Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
3049	Halogénures de métaux-aryles, hydro-réactifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
3049	Halogénures de métaux-aryles, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
3052	Halogénures d'alkylaluminium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3052	Halogénures d'alkylaluminium, liquides						
3052	Halogénures d'alkylaluminium, solides						
3057	Chlorure de trifluoracétyle	30 m	0,2 km	1,0 km	800 m	4,6 km	11,0+ km
3079	Méthacrylonitrile, stabilisé	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,9 km
3083	Fluorure de perchloreyle	30 m	0,2 km	0,7 km	500 m	3,1 km	8,4 km

3122	Liquide toxique, comburant, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
3122	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3122	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,0 km
3123	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
3123	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3123	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3123	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
3123	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3123	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER Ensuite les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		ISOLER dans toutes les Directions metres		PROTÉGER Ensuite les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	
		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	100 m	0,6 km	2,5 km	800 m	4,4 km	8,9 km		
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,8 km	400 m	1,9 km	4,8 km		
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km		
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km		
3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,1 km	800 m	4,4 km	8,9 km		
3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	130 m	0,2 km	0,8 km	400 m	1,9 km	4,8 km		
3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,0 km	3,2 km		

3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
3246	Chlorure de méthanesulfonyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km
3246	Chlorure de sulfonylméthane	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,9 km
3275	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,9 km
3276	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,9 km
3276	Nitriles, toxiques, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,9 km
3278	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,6 km	4,5 km
3278	Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,6 km	4,5 km
3279	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,6 km	4,5 km
3280	Arsenic, composé organique de I ^r , liquide, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	2,0 km	4,8 km
3280	Arsenic, composé organique de I ^r , n.s.a.	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	2,0 km	4,8 km
3281	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	150 m	1,4 km	4,9 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3281	Métaux-carbonyles, n.s.a.	150 m	1,4 km	4,9 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3287	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
3287	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km

"+" indique que la distance peut être plus sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		ISOLER D'abord dans toutes les Directions metres		PROTÉGER Ensuite les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres		ISOLER D'abord dans toutes les Directions metres		PROTÉGER Ensuite les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	
		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3287	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,3 km	150 m	0,6 km	1,1 km		
3289	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km		
3289	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,7 km	1,2 km		
3294	Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,5 km	1,9 km		
3300	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,5 km		
3300	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène								

3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,1 km	800 m	4,4 km	8,9 km
3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,2 km	1,0 km	500 m	2,7 km	7,2 km
3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km
3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	150 m	0,7 km	2,5 km	800 m	4,7 km	10,3 km
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,4 km	6,5 km
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,7 km	3,6 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	100 m	0,7 km	2,5 km	800 m	4,7 km	10,3 km
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	1,0 km	800 m	4,2 km	10,3 km
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	100 m	0,6 km	2,5 km	800 m	4,4 km	8,9 km
3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						

3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,2 km	1,0 km	500 m	2,7 km	7,2 km
3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km
3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,1 km	800 m	4,4 km	8,9 km
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,2 km	1,0 km	500 m	2,7 km	7,2 km
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		ISOLER D'abord dans toutes les Directions metres	PROTÉGER Ensuite les personnes en aval du vent pendant-		ISOLER D'abord dans toutes les Directions metres	PROTÉGER Ensuite les personnes en aval du vent pendant-			
			JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	150 m	0,7 km	2,5 km	800 m	4,7 km	10,3 km		
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)								
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km	400 m	2,4 km	6,5 km		
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,7 km	3,6 km		
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km		
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	100 m	0,7 km	2,5 km	800 m	4,7 km	10,3 km		
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)								
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km	800 m	4,2 km	10,3 km		

3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	100 m	0,6 km	2,5 km	800 m	4,4 km	8,9 km
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,2 km	1,0 km	500 m	2,7 km	7,2 km
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
3318	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,3 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		ISOLER D'abord dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	ISOLER D'abord dans toutes les Directions metres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	100 m	0,6 km	2,5 km	800 m	4,4 km	8,9 km
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,8 km	400 m	1,9 km	4,8 km
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	4,1 km
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,7 km	2,7 km
3361	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	1,6 km
3362	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	1,6 km
3381	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km

3382	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3383	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,7 km	2,3 km	400 m	4,6 km	8,9 km
3384	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3385	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
3386	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3387	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
3388	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,0 km
3389	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,8 km	300 m	2,9 km	5,7 km
3390	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit coils ou une petite fuite d'un grand coils)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand coils ou de plusieurs petits coils)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3456	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	200 m	0,7 km	2,5 km
3461	Halogénures d'alkylaluminium, solides (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
9191	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
9192	Fluor, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	30 m	0,2 km	0,3 km	150 m	0,8 km	3,1 km
9202	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	30 m	0,1 km	0,1 km	150 m	0,7 km	2,7 km
9206	Dichlorure méthylphosphonique	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
9263	Chlorure de chloropivaloyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
9264	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,3 km
9269	Triméthoxysilane	30 m	0,2 km	0,5 km	150 m	1,0 km	2,0 km

(VOIR LA PAGE SUIVANTE POUR LA LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU)

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
1162	155	Diméthylchlorosilane	HCl
1183	139	Éthylchlorosilane	HCl
1196	155	Éthyltrichlorosilane	HCl
1242	139	Méthylchlorosilane	HCl
1250	155	Méthyltrichlorosilane	HCl
1295	139	Trichlorosilane	HCl
1298	155	Triméthylchlorosilane	HCl
1305	155P	Vinyltrichlorosilane	HCl
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé	HCl
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	H ₂ S
1360	139	Phosphure de calcium	PH ₃
1384	135	Dithionite de sodium	H ₂ S SO ₂
1384	135	Hydrosulfite de sodium	H ₂ S SO ₂
1397	139	Phosphure d'aluminium	PH ₃
1412	139	Amidure de lithium	NH ₃
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium	PH ₃
1432	139	Phosphure de sodium	PH ₃
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	HCN
1680	157	Cyanure de potassium	HCN
1680	157	Cyanure de potassium, solide	HCN
1689	157	Cyanure de sodium	HCN
1689	157	Cyanure de sodium, solide	HCN
1716	156	Bromure d'acétyle	HBr
1717	155	Chlorure d'acétyle	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé	HCl
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre	HBr
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre	HCl
1728	155	Amyltrichlorosilane	HCl
1732	157	Pentafluorure d'antimoine	HF
1741	125	Trichlorure de bore	HCl
1745	144	Pentafluorure de brome	HF Br ₂
1746	144	Trifluorure de brome	HF Br ₂
1747	155	Butyltrichlorosilane	HCl
1752	156	Chlorure de chloracétyle	HCl
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane	HCl
1754	137	Acide chlorosulfonique	HCl
1754	137	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange	HCl
1754	137	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange	HCl
1758	137	Chlorure de chromyle	HCl
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane	HCl
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane	HCl
1765	156	Chlorure de dichloracétyle	HCl
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane	HCl
1767	155	Diéthyltrichlorosilane	HCl
1769	156	Diphényldichlorosilane	HCl
1771	156	Dodécyltrichlorosilane	HCl
1777	137	Acide fluorosulfonique	HF
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
1784	156	Hexyltrichlorosilane	HCl
1799	156	Nonyltrichlorosilane	HCl
1800	156	Octadécyltrichlorosilane	HCl
1801	156	Octyltrichlorosilane	HCl
1804	156	Phényltrichlorosilane	HCl
1806	137	Pentachlorure de phosphore	HCl
1808	137	Tribromure de phosphore	HBr
1809	137	Trichlorure de phosphore	HCl
1810	137	Oxychlorure de phosphore	HCl
1815	132	Chlorure de propionyle	HCl
1816	155	Propyltrichlorosilane	HCl
1818	157	Tétrachlorure de silicium	HCl
1828	137	Chlorures de soufre	HCl SO ₂ H ₂ S
1834	137	Chlorure de sulfuryle	HCl
1836	137	Chlorure de thionyle	HCl SO ₂
1838	137	Tétrachlorure de titane	HCl
1898	156	Iodure d'acétyle	HI
1923	135	Dithionite de calcium	H ₂ S SO ₂
1923	135	Hydrosulfite de calcium	H ₂ S SO ₂
1929	135	Dithionite de potassium	H ₂ S SO ₂
1929	135	Hydrosulfite de potassium	H ₂ S SO ₂
1931	171	Dithionite de zinc	H ₂ S SO ₂
1931	171	Hydrosulfite de zinc	H ₂ S SO ₂
2004	135	Diamidemagnésium	NH ₃

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
2011	139	Phosphure de magnésium	PH ₃
2012	139	Phosphure de potassium	PH ₃
2013	139	Phosphure de strontium	PH ₃
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle	NO ₂
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	NO ₂
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	NO ₂
2353	132	Chlorure de butyryle	HCl
2395	132	Chlorure d'isobutyryle	HCl
2434	156	Dibenzylchlorosilane	HCl
2435	156	Éthylphényldichlorosilane	HCl
2437	156	Méthylphényldichlorosilane	HCl
2495	144	Pentafluorure d'iode	HF
2691	137	Pentabromure de phosphore	HBr
2692	157	Tribromure de bore	HBr
2806	138	Nitride de lithium	NH ₃
2977	166	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235	HF
2977	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté	HF
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium	HF
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
2985	155	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	HCl
2987	156	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
2988	139	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium	PH ₃
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	HCl
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.	HCl
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	HCl
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, n.s.a.	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides	HCl
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	HCl
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	NO ₂
3461	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides	HCl
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	Cl ₂

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH)
Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
-----	-----------	-------------------	--------------------------------

Intentionnellement laissée en blanc

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

Vêtements de ville et uniformes de travail. Ces vêtements, comme les uniformes que portent les policiers et le personnel des services médicaux d'urgence, n'assurent pratiquement pas de protection contre les effets toxiques des marchandises dangereuses.

Vêtements de protection pour feux d'immeubles (VPFI). Cette catégorie de vêtements, appelée souvent « tenue de feu » ou « tenue d'intervention », désigne les vêtements de protection que portent généralement les pompiers lorsqu'ils combattent un incendie d'immeuble. Elle comprend un casque, une veste, un pantalon, des bottes, des gants et une cagoule couvrant les parties de la tête qui ne sont pas protégées par le casque et la partie faciale (le plus souvent un masque). Ces vêtements protecteurs doivent être utilisés avec un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive avec masque couvre-visage. Ils doivent au minimum satisfaire à la 'Fire Brigades Standard' (29CFR 1910.156) (Norme régissant les corps de pompiers) de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) du Secrétariat au Travail des États-Unis. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée contre la chaleur et le froid, mais ils n'assurent peut-être pas une protection suffisante contre les vapeurs ou les liquides toxiques avec lesquels les intervenants sont en contact lors d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses. Chaque page-guide comprend une déclaration au sujet de leur utilisation dans le cas d'un accident relatif aux matières auxquelles elle fait référence. Certaines pages déclarent que ces VPFI offrent une protection limitée. L'intervenant qui les porte et qui est muni d'un APRA peut alors être en mesure de mener une opération qui consiste à « entrer et sortir » rapidement. Toutefois, celle-ci peut lui faire risquer une exposition, une blessure ou la mort. Le directeur des opérations ne doit prendre la décision d'autoriser cette initiative que si les avantages peuvent être déterminants (c.-à-d. permettre d'effectuer un sauvetage immédiat, de fermer une soupape ou de mettre fin à une fuite, etc.). Les vêtements protecteurs du type combinaison que portent habituellement les pompiers appelés à combattre des incendies de forêt ou qui font rage dans des régions sauvages **ne sont pas** des VPFI et ne sont donc pas recommandés ni mentionnés ailleurs dans le présent guide.

Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA). Cet appareil assure une pression constante et positive ainsi que la régulation d'air à l'intérieur du masque, même si l'intéressé inhale profondément en faisant un travail difficile. Utilisez l'appareil certifié par le NIOSH et la Mine Safety and Health Administration conformément à la 42CFR, partie 84. Utilisez-le conformément aux exigences de protection respiratoire précisées dans l'OSHA (29 CFR 1910.134) et/ou dans le Fire Brigades Standard (29CFR 1910.156(f)) (Norme régissant les corps de pompiers). Les appareils respiratoires à cartouche chimique, ou autres masques filtrants, ne sont pas des substituts acceptables à l'appareil respiratoire autonome à pression positive. Les APRA pulmo-commandés ne répondent pas à la Fire Brigades Standard de l'OSHA (29 CFR 1910.156 (f)(1)(i)). Si on soupçonne qu'un agent de guerre chimique pourrait être impliqué, l'utilisation de protection respiratoire approuvée CBRN par le NIOSH est fortement recommandée.

Vêtements et matériel étanches aux produits chimiques. L'utilisation sécuritaire de ce genre de vêtements et de matériel de protection exige des compétences acquises grâce à la formation et à l'expérience. Ces vêtements spéciaux ne sont généralement pas à la disposition des premiers intervenants, ni utilisés par eux. Ils peuvent protéger les intéressés contre un produit chimique donné, mais ils risquent d'être pénétrés facilement par les produits chimiques pour lesquels ils n'ont pas été conçus. Par conséquent, les vêtements de protection doivent seulement être utilisés lorsqu'ils sont compatibles avec le produit chimique en question. Ils n'offrent que peu de protection contre la chaleur et/ou le froid.

Ce sont par exemple (1) les combinaisons étanches aux vapeurs (NFPA1991), également connues sous le nom de «combinaisons entièrement étanches aux agents chimiques» (CEEAC) (protection de niveau A*, OSHA 29 CFR 1910.120 Annexe A & B), et (2) les «tenues de protection contre les projections liquides» (NFPA 1992 & 1993) (protection de niveau B*ou C*, OSHA 29 CFR 1910.120, Annexe A & B) ou les ensembles pour incidents terroristes chimiques/biologiques (NFPA 1994), ensembles classe 1, 2 ou 3. Aucune de ces combinaisons ne vous protégera contre toutes les marchandises dangereuses. Ne tenez pas pour acquis que tous les vêtements de protection résistent à la chaleur et/ou au froid ou aux flammes, à moins que cela ne soit certifié par le fabricant (NFPA 1991 5-3 Tests de résistance au feu et 5-6 Tests de performance aux températures froides).

- * Consultez la définition de "Équipement de protection" dans le glossaire pour une explication des autres niveaux de protection.

CONTRÔLE DES INCENDIES ET DES DÉVERSEMENTS

CONTRÔLE DES INCENDIES

L'eau est l'agent d'extinction des incendies le plus courant et, en général, le plus facile à obtenir. Faites preuve de prudence en choisissant un mode d'extinction des incendies, puisque dans chaque cas, il faut tenir compte de nombreux facteurs. L'eau risque d'être inefficace lorsqu'il faut combattre des incendies mettant en cause certaines matières; l'efficacité dépend grandement du mode d'application.

Les incendies consécutifs à un déversement de liquides inflammables sont généralement maîtrisés au moyen d'une mousse extinctrice appliquée à la surface de la matière en combustion. La lutte contre les feux de liquides inflammables exige une mousse extinctrice compatible chimiquement avec ces derniers, le mélange approprié de cette mousse avec l'eau et l'air, ainsi que l'application et le maintien de la couche de mousse. Il y a en général deux types de mousse extinctrice: régulière et anti-alcool. Des exemples de mousses régulières sont la mousse protéinée, la mousse fluoroprotéinée et la mousse aqueuse qui forme un film flottant (mousse AFFF). Certains liquides inflammables, notamment un bon nombre de produits pétroliers, peuvent être maîtrisés au moyen de la mousse régulière. D'autres, notamment les solvants «polaires» (des liquides qui sont solubles à l'eau) comme les alcools et les cétones, ont des propriétés chimiques différentes. Un incendie mettant en cause ces matières ne peut être facilement maîtrisé avec de la mousse régulière et exige l'application d'une mousse qui résiste à l'alcool. Les incendies qui se rapportent à des solvants polaires (liquides inflammables solubles dans l'eau) peuvent être difficiles à maîtriser et exigent l'application d'une plus grande quantité de mousse que les autres feux de liquides inflammables (voir les normes 11 et 11A de la NFPA/ANSI pour de plus amples renseignements). Reportez-vous au guide approprié pour déterminer quel type de mousse est recommandé. Même s'il est impossible de faire des recommandations précises au sujet des liquides inflammables qui présentent des risques de corrosion ou d'intoxication secondaires, la mousse qui résiste à l'alcool peut être efficace pour bon nombre de ces matières. Il faut composer le plus tôt possible le numéro de téléphone d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou communiquer avec l'Organisme d'intervention d'urgence concerné, pour obtenir les renseignements nécessaires et déterminer quel est l'agent extincteur à utiliser. Le choix définitif de ce dernier et du mode d'utilisation est tributaire d'une foule de facteurs, comme l'endroit où l'accident s'est produit, les risques d'explosion, l'ampleur de l'incendie, les préoccupations environnementales ainsi que la disponibilité sur place d'agents et de matériel extincteurs.

MATIÈRES QUI RÉAGISSENT AVEC L'EAU

On utilise parfois l'eau pour nettoyer les déversements et réduire ou orienter les vapeurs dans les situations où cela s'impose. Certaines des substances visées par le présent guide peuvent réagir violemment, ou même exploser, au contact de l'eau. Lorsqu'elles sont en cause, envisagez de laisser le feu brûler ou de ne pas vous attaquer au déversement (sauf pour endiguer le produit pour réduire sa dispersion) tant que vous n'aurez pas obtenu les conseils techniques appropriés. Les pages-guides visées vous avertissent clairement de ces réactions potentiellement dangereuses. Les substances en question justifient l'obtention de conseils techniques, parce que:

- (1) l'eau qui pénètre dans un contenant qui s'est brisé ou qui fuit peut provoquer une explosion;

- (2) l'eau peut être nécessaire pour refroidir des contenants adjacents afin d'en empêcher la rupture (ou l'explosion) ou de freiner davantage la propagation des incendies;
- (3) l'eau peut être efficace pour atténuer la gravité d'un incident mettant en cause une matière qui réagit à l'eau, mais seulement si on peut assurer un débit suffisant pendant une longue période; et
- (4) les substances qui résultent de la réaction avec l'eau peuvent être encore plus toxiques, corrosives ou indésirables que celles qui découlent d'un incendie pour lequel on n'a pas utilisé d'eau.

Lorsque vous intervenez à la suite d'un incident mettant en cause des produits chimiques qui réagissent avec l'eau, tenez compte des conditions ambiantes comme le vent, les précipitations, l'endroit et le degré d'accessibilité, ainsi que de la disponibilité des agents nécessaires pour contrôler l'incendie ou le déversement. À cause du grand nombre de variables, la décision d'utiliser de l'eau pour combattre les incendies ou les déversements de substances qui réagissent avec l'eau doit être prise par une personne ou un organisme autorisé, par exemple le fabricant, avec qui on peut communiquer grâce au numéro de téléphone en cas d'urgence ou à l'Organisme d'intervention d'urgence concerné.

CONTRÔLE DES VAPEURS

Les mesures visant à limiter la quantité de vapeurs dégagées par une flaque ou une mare de liquides inflammables ou corrosifs sont une préoccupation bien réelle. Elles exigent l'utilisation de vêtements de protection appropriés, d'un matériel spécial, d'agents chimiques appropriés et d'un personnel compétent. Avant d'essayer de contrôler les vapeurs, obtenez les conseils d'une personne ou d'un organisme autorisé au sujet des tactiques à employer.

Il y a plusieurs façons de réduire au minimum la quantité de vapeurs qui sont dégagées d'une flaque ou d'une mare de liquides déversés, comme les mousses spéciales, les agents absorbants/adsorbants et les agents de neutralisation (neutralisants). Pour être efficace, chaque méthode de contrôle des vapeurs doit être choisie en fonction de la substance en cause, et mise en oeuvre d'une façon qui atténuera les conséquences de l'incident plutôt que de les aggraver.

Lorsqu'on connaît les matières précises, comme celles qui sont dans des usines ou des entrepôts, il est souhaitable que l'équipe d'intervenants d'urgence relative à ces marchandises dangereuses prenne des arrangements, au préalable, avec les exploitants de ces installations pour qu'ils choisissent et entreposent les agents de contrôle en question avant qu'un déversement quelconque se produise. Sur le terrain, les premiers intervenants risquent de ne pas avoir avec eux le meilleur agent de contrôle pour des vapeurs dégagées par une substance donnée. Ils ne pourront vraisemblablement se servir que de l'eau et d'un genre de mousse extinctrice quelconque. Il est donc probable qu'ils n'utiliseront que de l'eau pulvérisée. Comme l'eau sert à former un joint d'étanchéité, il faut prendre soin de ne pas agiter le déversement ou de ne pas l'étendre davantage. Les vapeurs qui ne réagissent pas avec l'eau peuvent être éloignées du site au moyen des courants d'air entourant l'eau pulvérisée. Avant d'utiliser l'eau pulvérisée ou une autre méthode sécuritaire de contrôle d'émission de vapeurs ou pour supprimer l'ignition, obtenez un avis technique basé sur l'identification spécifique du nom de produit chimique.

USAGE À BUT CRIMINEL OU TERRORISTE DES AGENTS CHIMIQUES/ BIOLOGIQUES/RADIOLOGIQUES (CBRN)

L'information qui suit a pour but d'aider les intervenants d'urgence à effectuer une évaluation préliminaire d'une situation soupçonnée d'impliquer l'usage criminel ou terroriste des agents chimiques, biologiques ou de matières radioactives (agents CBRN). Pour les aider à évaluer la situation, une liste d'indices observables indiquant la présence ou l'utilisation des agents biologiques/chimiques ou de matière radioactive est fournie ci-dessous.

DIFFÉRENCE ENTRE UN AGENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOLOGIQUE

Les agents chimiques et biologiques ainsi que des matières radioactives peuvent être dispersés dans l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, ou recouvrir les surfaces que nous touchons. Les méthodes de dispersion peuvent être aussi simples que l'ouverture d'un contenant, l'utilisation d'un dispositif conventionnel d'arrosage pour le jardin, ou aussi élaboré que la détonation d'un dispositif explosif improvisé.

Incidents chimiques: Ceux-ci se caractérisent par l'apparition rapide de symptômes médicaux (une question de minutes ou d'heures) et par des signes facilement observables (résidu coloré, feuillage mort, odeur forte, et vie animale et insectes morts).

Incidents biologiques: Ceux-ci se caractérisent par l'apparition de symptômes en termes d'heures et de jours. Typiquement, il n'y aura aucun signe parce que les agents biologiques sont généralement inodores et incolores. Étant donné que les symptômes apparaissent avec un certain retard, la zone touchée peut être plus vaste en raison de la migration des individus infectés.

Incidents radiologiques : Les incidents radiologiques se caractérisent par l'apparition de symptômes, s'il y a lieu, après quelques jours, semaines ou même plus tard. Il n'y aura typiquement pas de signes caractéristiques parce que les matières radioactives sont habituellement sans couleur ni odeur. Un équipement spécialisé est requis afin de déterminer la dimension de la zone affectée et si le niveau de radioactivité représente un risque immédiat ou à long terme pour la santé. Étant donné que la radioactivité n'est détectable qu'avec des instruments spécialisés, la zone affectée pourrait augmenter par la migration des personnes contaminées.

En tenant compte des niveaux de contamination provenant des sources les plus probables, il n'y aurait pas suffisamment de radiation générée pour provoquer la mort ou causer une maladie sérieuse. Lors d'un incident radiologique impliquant un engin explosif « bombe sale/dirty bomb », ou un Dispositif de Dispersion Radiologique (DDR), dans lesquels un explosif conventionnel est détoné afin de disperser la matière radiologique contaminante, le danger principal est causé par l'explosion elle-même. Toutefois, certaines matières radioactives dispersées dans l'air pourraient contaminer plusieurs pâtés de maison, créant par le fait même un sentiment de peur et de panique, nécessitant un processus de décontamination potentiellement coûteux.

INDICES D'UN INCIDENT CHIMIQUE POSSIBLE

Animaux, oiseaux, poissons morts Pas seulement un cas isolé d'animal tué sur la route, mais de nombreux animaux (sauvages et domestiques, petits et grands), oiseaux et poissons dans la même région.

Absence d'insectes vivants	S'il y a manque d'activité normale des insectes (sur terre, dans l'air ou l'eau), il faut vérifier les surfaces de terre et d'eau, ainsi que les bordures des côtes en quête d'animaux morts. Si on est près de l'eau, il faut vérifier s'il y a des poissons ou des oiseaux aquatiques morts.
Odeurs non expliquées	Les odeurs peuvent aller de fruitée à un parfum de fleurs en passant par une odeur forte ou acide jusqu'à l'odeur d'ail ou de raifort ou même des noyaux d'amande amère ou de foin fraîchement coupé. Il est important de noter si une telle odeur est absolument hors contexte avec l'environnement.
Nombre inhabituel de personnes mourantes ou malades (pertes massives)	Des problèmes de santé y compris la nausée, la désorientation, la difficulté à respirer, les convulsions, la transpiration localisée, la conjonctivite (la rougeur de l'oeil est un symptôme des agents neurotoxiques), l'érythème (la rougeur de la peau est un symptôme des agents vésicants) et la mort.
Tendance des pertes humaines	Les pertes seront probablement distribuées dans la direction du vent ou si à l'intérieur, près du système de ventilation de l'air.
Cloques, éruption cutanée	Un certain nombre de personnes souffriront de blessures ressemblant à des cloques d'eau, des papules oedémateuses (ressemblant à des piqûres d'abeille) ou des éruptions cutanées inexplicables.
Maladies dans des zones exiguës	Le taux des pertes variera selon que les personnes travaillaient à l'intérieur ou à l'extérieur et dépendra de l'endroit où l'agent a été relâché.
Gouttelettes inhabituelles	De nombreuses surfaces présenteront des gouttelettes huileuses ou une pellicule; de nombreuses surfaces d'eau auront une mince couche huileuse. (Pas de pluie récente.)
Zones d'apparence inusitée	Pas seulement une plaque de mauvaises herbes mortes, mais des arbres, des arbustes, des buissons, des cultures vivrières, et des pelouses qui sont mortes, décolorées ou flétries. (Pas de sécheresse récente.)
Nuages bas	Des conditions atmosphériques de nuages bas ou de brume qui ne sont pas compatibles avec les conditions environnantes.
Débris métalliques inhabituels	Du matériel inexplicable, ressemblant à des bombes ou à des munitions, particulièrement s'il contient un liquide.

INDICES D'UN INCIDENT BIOLOGIQUE POSSIBLE

Nombre inhabituel de personnes ou d'animaux mourants ou malades	Un certain nombre de symptômes peuvent apparaître. Des pertes peuvent se produire, des heures, même des jours après qu'un incident se soit produit. Le temps requis avant de reconnaître les symptômes dépend de l'agent utilisé.
Arrosage non planifié et inhabituel	Surtout si l'arrosage se produit à l'extérieur pendant la noirceur.
Dispositifs d'arrosage abandonnés	Les dispositifs peuvent ne pas avoir d'odeur distincte.

INDICES D'UN INCIDENT RADIOLOGIQUE POSSIBLE

Symboles radiologiques	Les contenants peuvent être identifiés par le symbole radiologique.
Déchets métalliques inhabituels	Présence inexplicable de matériel s'apparentant aux bombes ou munitions.
Matériel émettant de la chaleur	Matériel chaud ou qui semble émettre de la chaleur sans signe apparent de source de chaleur externe.
Matériel rayonnant	Des matières fortement radioactives peuvent émettre ou causer de la radioluminescence.
Personnes/animaux malades	Dans un scénario très improbable, il pourrait y avoir un nombre inhabituel de personnes ou d'animaux malades ou mourants. L'incident peut faire des victimes des heures, des jours, voire des semaines après qu'il ait eu lieu. Le temps requis pour que des symptômes soient observés dépend de la matière radioactive utilisée et de la dose reçue lors de l'exposition. Des symptômes potentiels peuvent inclure des rougeurs sur la peau ou des vomissements.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Lorsque vous approchez d'un lieu pouvant mettre en cause des agents chimiques, biologiques ou des matières radioactives, la considération la plus importante est votre propre sécurité et celle des autres intervenants. Il faut mettre des vêtements de protection et des appareils respiratoires appropriés au niveau de danger en cause. Lorsqu'on soupçonne qu'un incident pourrait impliquer une matière CBRN comme arme chimique, l'utilisation de protection respiratoire de niveau CBRN approuvée par le NIOSH est fortement recommandée. Soyez conscient que la présence et l'identification des agents chimiques, biologiques ou radiologiques puissent ne pas être vérifiables, en particulier dans le cas des agents biologiques ou radiologiques. Les mesures suivantes sont valides à la fois en cas d'incident chimique, biologique ou radiologique. Les directives sont générales et ne sont pas exhaustives et la possibilité de les appliquer devrait être évaluée cas par cas.

Stratégies d'approche et d'intervention. Protégez-vous et soyez prudent lorsque vous approchez, réduisez le temps d'exposition et maximisez la distance qui vous sépare de l'objet qui pourrait vous mettre en danger, utilisez un abri pour vous protéger et portez de l'équipement de protection individuel et un appareil respiratoire. Identifiez et évaluez le danger en utilisant les indices présentés plus haut. Isolez la zone et interdisez-en l'accès; toute personne pouvant avoir été contaminée devrait être isolée et décontaminée le plus tôt possible. En autant que possible, prenez des mesures afin de limiter la propagation de la contamination. Dans le cas d'un incident chimique, la disparition des odeurs de produits chimiques n'indique pas nécessairement des concentrations de vapeur réduites. Certains produits chimiques annihilent les sens en donnant une fausse sensation que le produit chimique a disparu.

Dans le cas où des indices semblent indiquer qu'une zone a été contaminée par des matières radioactives, incluant le site d'une explosion non-accidentelle, le personnel d'intervention devrait utiliser de l'équipement de détection de radioactivité qui pourrait les alerter en cas d'environnement contaminé radiologiquement et devrait avoir reçu la formation appropriée pour son utilisation.

Cet équipement devrait d'ailleurs être conçu de manière à alerter les intervenants lorsqu'en présence d'un débit de dose inacceptable ou qu'une certaine dose ambiante ait été atteinte.

Actions initiales à considérer lors d'un incident potentiellement CBRN/Terroriste:

- Éviter l'utilisation de téléphones cellulaires, radios, etc., à l'intérieur d'une zone de 100 mètres d'un dispositif suspect.
- AVISER la police locale en contactant le 911.
- Instaurer un centre de commandement en amont du vent et en un lieu élevé par rapport au site de l'incident.
- NE PAS toucher ou déplacer des colis ou contenants suspects.
- Exercer de la prudence concernant la présence possible d'engins explosifs improvisés secondaires (EEI).
- Éviter toute contamination.
- Limiter l'accès uniquement au personnel responsable du sauvetage des victimes ou pour l'évaluation de matières ou d'engins inconnus.
- Évacuer et isoler les personnes potentiellement exposés aux marchandises dangereuses.
- Isoler les zones contaminées et sécuriser la scène pour l'analyse de la ou des matière(s).

Mesures de décontamination . Les intervenants d'urgence devraient suivre les procédures normales de décontamination (rincer, se déshabiller, rincer). La décontamination de nombreux blessés devrait commencer le plus tôt possible en déshabillant les personnes (à nu) et en les rinçant (avec de l'eau et du savon). Si des agents biologiques sont en cause, ou soupçonnés, il est plus efficace de laver soigneusement et d'utiliser une brosse. Si des agents chimiques sont soupçonnés, la décontamination la plus importante et efficace sera celle effectuée au cours de la première ou deuxième minute. Lorsque possible, poursuivre la décontamination en utilisant une solution à 0,5% d'hypochlorite (une part de javellisant ménager mélangé à 9 parts d'eau). Si des agents biologiques sont soupçonnés, un temps de contact de 10 à 15 minutes devrait être prévu avant le rinçage. La solution peut être utilisée sur les parties tendres d'une blessure, mais ne doit pas être utilisée dans les yeux ou sur les blessures ouvertes de l'abdomen, de la poitrine, de la tête ou de la colonne. Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec les organismes indiqués dans le présent Guide.

Pour des personnes contaminées par des matières radioactives, déplacez ces personnes dans une zone de faible radioactivité si nécessaire. Enlevez les vêtements et placez-les dans des contenants scellés et clairement identifiés, tel qu'un sac de plastique par exemple, pour analyse future. Utilisez les méthodes de décontamination mentionnées ci-dessus mais évitez de briser la surface de la peau, par exemple par rasage ou par un brossage trop vigoureux. Une contamination radiologique externe sur la peau intacte cause rarement une exposition ou dose suffisamment élevée pour poser un risque à la fois pour la personne contaminée et pour l'intervenant d'urgence. Pour cette raison, sauf dans quelques circonstances très inhabituelles, une personne blessée qui est également contaminée radiologiquement devrait d'abord être stabilisée médicalement, en prenant soin d'éviter la propagation de la contamination, avant que des mesures de décontamination soient entreprises.

Note: Cette information fut développée en partie par le Ministère de la Défense Nationale du Canada, le Ministère de l'Armée américaine, Aberdeen Proving Ground et le Bureau d'Investigation Fédéral (FBI).

Glossaire

- AEGLs** Acute Exposure Guideline Level(s) - Guide de seuils d'exposition aiguë, les AEGLs correspondent à des seuils limites d'exposition pour la population générale applicables pour des expositions en situations d'urgence de 10 minutes à 8 heures. Trois niveaux de seuils - AEGL-1, AEGL-2, AEGL-3 - sont déterminés pour cinq durées d'exposition (10 et 30 minutes, 1, 4 et 8 heures), chacun correspondant à des niveaux différents de sévérité d'effets toxiques; voir AEGL-1, AEGL-2 et AEGL-3.
- AEGL-1** AEGL-1: concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m³) au-dessus de laquelle la population générale, individus sensibles inclus, pourrait présenter des signes d'inconfort notable, d'irritation ou tout autre signe non-sensoriel et asymptomatique. Ces effets sont transitoires, non-invalidants et réversibles après cessation de l'exposition.
- AEGL-2** AEGL-2: concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m³) au-dessus de laquelle des effets irréversibles, des effets nocifs sévères ou des effets adverses à long terme pourraient être observés au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
- AEGL-3** AEGL-3: concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m³) au-dessus de laquelle des effets potentiellement mortels ou des décès pourraient survenir au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
- Agents biologiques** Organismes vivants causant des maladies, des altérations de la santé ou la mort chez les êtres humains. Anthrax et Ebola sont des exemples d'agents biologiques (**voir page-guide 158**).
- Agents neurotoxiques** Substances qui interfèrent avec le système nerveux central. L'exposition s'effectue principalement par le contact du liquide (par la peau ou les yeux) et secondairement par inhalation de la vapeur. Tabun (GA), Sarin (GB), Soman (GD) et VX sont des agents neurotoxiques.
Symptômes: micropupille, mal de tête extrême, serrement de la poitrine, dyspnée, écoulement nasal, toux, salivation, assoupissement des sens, crise.
- Agents suffocants** Substances qui causent des blessures physiques aux poumons. L'exposition s'effectue par inhalation. Dans des cas extrêmes, les membranes enflent et les poumons se remplissent de liquide (oedème pulmonaire). La mort provient du manque d'oxygène; d'où la notion de suffocation. Le phosgène (CG) est un agent suffocant.
Symptômes: irritation des yeux, du nez, de la gorge, détresse respiratoire, nausée et vomissement, brûlement de la peau exposée.
- Agents vésicants** Substances qui causent des cloques sur la peau. L'exposition s'effectue par contact d'un liquide ou de vapeur avec les tissus exposés (yeux, peau, poumons). La moutarde (H), la moutarde distillée (HD), la moutarde azotée (HN) et le Lewisite (L) sont des agents vésicants.
Symptômes: Yeux rouges, irritation cutanée, brûlure de la peau, cloques, dommages aux organes respiratoires supérieurs, toux, enrouement.

Glossaire

Autorité en matière de radioactivité

Comme l'indique les guides 161 à 166 inclusivement, dans le cas des matières radioactives, l'Autorité en matière de radioactivité est en général un organisme d'État ou un responsable désigné par l'État. Elle a notamment pour responsabilité d'évaluer les risques radiologiques lors des opérations normales et des situations d'urgence. Si les intervenants ne connaissent pas son nom ou son numéro de téléphone et ne figure pas dans le plan d'intervention d'urgence local, ils peuvent les obtenir en s'adressant aux agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière du guide. Ces agences tiennent à jour une liste des autorités dans ce domaine.

Brûlure

Il s'agit d'une brûlure chimique ou d'une brûlure thermique, la première pouvant être causée par des substances corrosives, et la deuxième par des liquides cryogènes, des substances en fusion, ou des flammes.

CBRN

Agents de guerre chimique, biologique, radiologique ou nucléaire.

CL50

Concentration létale 50. La concentration d'une matière administrée par inhalation qui cause la mortalité chez 50% d'une population animale expérimentale pendant une période de temps spécifique (la concentration ou teneur est rapportée soit en ppm ou en mg/m³).

CO₂

Dioxyde de carbone gazeux.

Décontamination

Il s'agit de l'élimination de marchandises dangereuses pour empêcher la contamination du personnel et du matériel dans la mesure nécessaire pour prévenir les effets nocifs sur la santé. Il faut toujours éviter le contact direct ou indirect avec ces marchandises; mais s'il y a contact, le personnel doit être décontaminé le plus tôt possible. Puisque les méthodes utilisées pour décontaminer les gens et le matériel diffèrent d'un produit chimique à un autre, il faut communiquer avec le fabricant de chaque produit, avec l'aide des agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière, pour déterminer la marche à suivre. Il faut enlever les vêtements et le matériel contaminés après les avoir utilisés, et les entreposer dans un endroit contrôlé (la zone tiède) jusqu'à ce qu'on puisse amorcer les procédures de nettoyage. Dans certains cas, les vêtements et le matériel de protection ne peuvent être décontaminés et doivent être éliminés d'une façon appropriée.

Densité de vapeur

Poids d'un volume de vapeur ou de gaz pur (sans air) comparativement à celui d'un volume égal d'air sec à la même température et à la même pression. Une densité de vapeur inférieure à 1 indique que la vapeur est plus légère que l'air et aura tendance à s'élever. Une densité de vapeur supérieure à 1 indique que la vapeur est plus lourde que l'air et aura tendance à se tenir et se déplacer près du sol.

Glossaire

Eau pulvérisée (brouillard) Méthode qui consiste à distribuer de l'eau en la projetant. L'eau est diffusée finement pour permettre d'absorber une grande quantité de chaleur. Elle peut être diffusée sous la forme d'un cône dont l'angle est susceptible de varier entre 10 et 90 degrés. Les jets d'eau pulvérisée peuvent servir à éteindre ou à maîtriser un incendie, ou à assurer un écran de protection au personnel, au matériel, aux bâtiments, etc. **Cette méthode peut aussi être utilisée pour absorber, supprimer ou disperser des vapeurs. Pour ce faire, il suffit de projeter un jet d'eau pulvérisée (brouillard) plutôt qu'un jet plein, vers le nuage de vapeur.**

L'eau pulvérisée est particulièrement efficace dans le cas des liquides inflammables ou des solides volatils ayant un point d'éclair supérieur à 37,8 °C (100 °F).

Peu importe ce qui précède, l'eau pulvérisée peut aussi être efficace pour les liquides dont le point d'éclair est bas. Son efficacité dépend du mode d'application. Grâce à un ajustage approprié, on a même éteint certains incendies de déversements d'essence en ayant recours à des boyaux, pour chasser les flammes de la surface des liquides en feu. De plus, un jet d'eau pulvérisée bien dirigé a fréquemment été utilisé avec succès pour éteindre des incendies mettant en cause des liquides inflammables ayant un point d'éclair élevé (ou tout autre liquide visqueux), car il a créé de l'écume sur la surface, qui a agi comme couverture et éteint le feu.

EEI Voir "Engin Explosif Improvisé"

Engin Explosif Improvisé Une bombe fabriquée à l'aide d'explosifs militaires, commerciaux ou artisanaux.

Équipement de protection Il s'agit de la protection respiratoire ainsi que la protection physique de la personne. Le niveau de protection ne peut être établi sans tenir compte à la fois des vêtements de protection ainsi que des appareils pour la protection respiratoire. Ces niveaux ont été acceptés et définis par les organismes d'intervention tels que la Garde-Côtière des États-Unis, le NIOSH, et le U.S. EPA.

Niveau A: Un APRA (Appareil de Protection Respiratoire Autonome) et une combinaison entièrement étanche aux agents chimiques (résistant à la perméation).

Niveau B: Un APRA et une tenue de protection contre les projections liquides (résistant aux éclaboussures).

Niveau C: Un masque complet ou demi-masque respiratoire et un vêtement résistant aux produits chimiques (résistant aux éclaboussures).

Niveau D: Vêtement couvre-tout sans protection respiratoire.

ERPG(s) Lignes directrices en planification d'intervention d'urgence (Emergency Response Planning Guideline(s)). Ce sont des valeurs qui ont pour objectif de fournir une estimation des plages de concentration au-dessus desquelles nous pourrions raisonnablement anticiper/observer des effets néfastes sur la santé; voir ERPG-1, ERPG-2 et ERPG-3.

Glossaire

ERPG-1	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur leur santé autre que des effets mineurs et transitoires ou sans que ces individus perçoivent une odeur désagréable clairement définie.
ERPG-2	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux ou irréversibles sur leur santé ou sans qu'ils n'éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de prendre des mesures de protection.
ERPG-3	Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'ils subissent ou développent d'effets sur leur santé susceptibles de menacer leur vie.
Explosion en masse	Explosion massive et presque instantanée de la totalité du chargement.
GE	Voir Groupe d'emballage.
Grand déversement	Un déversement qui implique une quantité de plus de 200 litres pour les liquides et de plus de 300 kilogrammes pour les solides.
Groupe de compatibilité	<p>Lettres identifiant les explosifs jugés compatibles. Les matières de la Classe 1 sont considérées comme «compatibles» lorsqu'elles peuvent être transportées ensemble sans accroître sensiblement la probabilité d'un accident ni, pour une quantité donnée, l'ampleur des effets de ce dernier.</p> <p>A Substance susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.</p> <p>B Article susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.</p> <p>C Substance ou article qui s'enflamme facilement et brûle violemment sans nécessairement exploser.</p> <p>D Substance ou article qui peut exploser en masse (avec risque de souffle ou de projection) lorsqu'exposé à un incendie.</p> <p>E, F Article qui peut exploser en masse lorsqu'impliqué dans un incendie.</p> <p>G Substance et article qui peut exploser en masse et dégager des fumées et gaz toxiques.</p> <p>H Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et une épaisse fumée blanche.</p> <p>J Article qui peut exploser en masse.</p> <p>K Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et des gaz toxiques.</p> <p>L Substance et article qui présente un risque particulier et qui peut être activé lors d'une exposition à l'air ou à l'eau.</p>

Glossaire

- N Article qui contient seulement des substances détonantes extrêmement insensibles. Elles ne démontrent qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle. Le danger se limite à l'explosion d'un simple article.
- S Substance ou article emballé qui, en cas de déclenchement accidentel, produit des effets qui sont normalement restreints au voisinage immédiat du colis.

Groupe d'emballage

Le Groupe d'Emballage (GE) est assigné aux marchandises dangereuses selon le niveau de danger des matières.

- GE I: Danger majeur
GE II: Danger moyen
GE III: Danger mineur

Hémotoxiques sanguins

Substances qui blessent une personne en interférant avec les cellules respiratoires (l'échange d'oxygène et de dioxyde de carbone entre le sang et les tissus). Le cyanure d'hydrogène (AC) et le chlorure de cyanogène (CK) sont des hémotoxiques sanguins.

Symptômes: détresse respiratoire, mal de tête, assoupissement des sens, crise, coma.

Immiscible

Pour les besoins du présent guide, se dit d'une matière qui ne se mélange pas facilement avec l'eau.

Jet d'eau (Jet plein)

Méthode qui consiste à projeter de l'eau sous pression par l'extrémité d'un boyau, pour assurer une grande force de pénétration. Elle est efficace lorsqu'environ 90 pourcent de l'eau passe par un cercle imaginaire de 38 centimètres de diamètre au point de rupture. Les jets pleins projetés à l'aide de boyaux sont souvent utilisés pour refroidir les citernes (éviter la surchauffe) et tout autre matériel lors des incendies de liquides inflammables, ou pour chasser les déversements en feu de points dangereux. Toutefois, les jets pleins, lorsque l'eau n'est pas projetée efficacement, ne font que propager les incendies s'ils sont dirigés vers des contenants ouverts de liquides inflammables ou combustibles.

Liquide combustible

Liquide dont le point d'éclair est supérieur à 60,5 °C (141 °F) et inférieur à 93 °C (200 °F). Les États-Unis autorisent la reclassification des liquides inflammables, ayant un point d'éclair variant de 38 °C (100 °F) à 60,5 °C (141 °F) comme des liquides combustibles.

Liquide cryogène

Un gaz liquéfié, réfrigéré, qui possède un point d'ébullition inférieur à -90 °C (-130 °F) à la pression atmosphérique.

Liquide inflammable

Liquide ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60,5 °C (141 °F).

Liquide réfrigéré

Voir "Liquide cryogène".

Matière comburant

Produit chimique qui fournit son propre oxygène et facilite l'inflammation d'autres matières combustibles.

Glossaire

Matières réagissant dangereusement au contact de l'eau	Substances produisant des gaz toxiques en quantité importante au contact de l'eau.
mg/m³	Milligrammes d'une matière par mètre cube d'air.
Miscible	Pour les besoins du présent guide, se dit d'une matière qui se mélange facilement avec l'eau.
mL/m³	Millilitres d'une matière par mètre cube d'air (1 mL/m ³ égale 1 ppm).
Mousse antialcool	Mousse résistant à l'alcool; cette mousse résiste aussi aux autres produits chimiques «polaires», tels que les cétones et les esters qui peuvent décomposer d'autres types de mousse.
Nocifs	Dans ce guide, indique qu'une matière peut être dommageable pour la santé ou le bien-être physique.
Non-polaire	Voir "Immiscible".
n.s.a.	Non-spécifié autrement. Les entrées utilisant cette description renvoient à des termes génériques, comme « liquides corrosifs, n.s.a. », ce qui signifie que le véritable nom chimique de ce liquide corrosif ne paraît pas dans la liste du règlement, de sorte qu'un terme générique doit être utilisé pour décrire le produit sur les documents d'expédition. (n.o.s. en anglais, "not otherwise specified")
Oedème	Accumulation d'une quantité excessive de fluide dans les cellules et les tissus. Un oedème du poumon est un engorgement des alvéoles pulmonaires, notamment par suite de l'inhalation d'un gaz corrosif.
P	La lettre "P" qui suit immédiatement un numéro de page-guide dans les pages à bordure jaune ou bleue identifie une substance qui peut se polymériser violemment à des températures élevées ou lorsqu'elle est contaminée par d'autres produits. Cette polymérisation génère de la chaleur et une hausse de pression dans les contenants. Ceux-ci peuvent exploser à cause de l'augmentation de la température et de la pression (voir polymérisation ci-dessous).
Petit déversement	Un déversement qui implique une quantité de 200 litres ou moins pour les liquides et de 300 kilogrammes ou moins pour les solides.
pH	Il s'agit d'une valeur qui représente le taux d'acidité ou d'alcalinité d'une solution d'eau. L'eau pure a un pH de 7. Une solution ayant un pH inférieur à 7 est acide, et une solution acide dont le pH est de 1 est extrêmement acide. Un pH supérieur à 7 indique que la solution est alcaline, et un pH de 14, qu'elle est extrêmement alcaline. Les acides et les alcalis (bases) passent communément pour corrosifs.
PIH	Toxique par inhalation. Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés (Terme anglais "Poison Inhalation Hazard") (même chose que TIH).

Glossaire

Point d'éclair	Température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage de la vapeur ayant une concentration telle que lorsque cette vapeur se mélange avec l'air près de la surface du liquide ou du solide, il se forme un mélange inflammable. Par conséquent, plus le point d'éclair est bas, plus le produit est inflammable.
Polaire	Voir "Miscible".
Polymérisation	Ce terme décrit la réaction chimique généralement associée avec la production des matières plastiques. Fondamentalement, les molécules individuelles du produit chimique (liquide ou gaz) réagissent entre elles pour former ce que l'on peut décrire comme une longue chaîne. Ces chaînes peuvent servir à de nombreuses applications. Un exemple bien connu est la tasse de café en styromousse (de polystyrène) qui est produit lorsque les molécules liquides du styrène réagissent entre elles ou se polymérisent pour former un solide, changeant ainsi de nom de styrène à polystyrène (poly voulant dire plusieurs).
Poudre chimique	Préparation conçue pour combattre les incendies mettant en cause des liquides inflammables, des matières pyrophoriques et du matériel électrique. Les préparations les plus communes contiennent du bicarbonate de soude ou du bicarbonate de potassium.
ppm	Partie par million (1 ppm égale 1 mL/m ³).
Pression de vapeur	Pression à laquelle un liquide et sa vapeur sont en équilibre à une température donnée. Un liquide dont la pression de vapeur est élevée s'évapore plus rapidement.
Produits de décomposition	Produits de la désagrégation chimique ou thermique d'une substance.
Pyrophorique	Se dit d'une substance qui s'enflamme spontanément et immédiatement au contact de l'air (ou de l'oxygène).
Radioactivité	Propriété de certaines substances d'émettre des radiations invisibles et potentiellement nocives.
Sensible à l'eau	Substance qui peut générer des produits de décomposition inflammables et/ou toxiques au contact de l'eau.
TIH	Toxique par inhalation. Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés (terme anglais " <i>Toxic Inhalation Hazard</i> ") (même chose que PIH).
V	Concentration de vapeur saturée dans l'air d'une matière en mL/m ³ (volatilité) à 20°C et pression atmosphérique normale.
Viscosité	Résistance d'un liquide au flux ou à la friction interne. Cette caractéristique est importante puisqu'elle permet de déterminer à quelle vitesse ce produit chimique s'écoulera par un trou dans un contenant ou une citerne.
Zone chaude	Zone immédiate d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses, qui s'étend assez loin pour protéger le personnel qui se trouve à l'extérieur de ses limites contre les effets nocifs des marchandises déversées. On l'appelle aussi «zone d'exclusion», «zone rouge» ou «zone restreinte» dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)

Glossaire

Zone froide	Zone dans laquelle se trouvent le poste de commande et les autres installations de soutien jugées nécessaires pour maîtriser la situation. Elle est aussi appelée «zone propre», «zone verte» ou «zone de soutien» dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
Zone tiède	Zone de décontamination du personnel et du matériel, où a lieu le soutien de la zone chaude. Elle comprend les points de contrôle du corridor d'accès, et aide ainsi à freiner la contamination. Elle est aussi appelée «zone de décontamination», «zone de réduction de la contamination», «zone jaune» ou «zone à accès limité». (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
Zones de contrôle	Zones désignées sur les lieux d'un accident d'après les niveaux de sécurité et de danger. De nombreux termes servent à décrire ces zones de contrôle, mais aux fins du présent guide, celles-ci sont définies comme étant les zones chaudes/exclusion/restreinte/rouge, les zones tièdes/décontamination/accès limité/jaune et les zones froides/propre/soutien/verte. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
Zones de danger par Inhalation	ZONE DANGEREUSE A: Gaz : CL50 égale ou inférieure à 200 ppm, Liquide : V supérieur ou égal à 500 CL50 et CL50 égale ou inférieure à 200 ppm, ZONE DANGEREUSE B: Gaz : CL50 supérieure à 200 ppm et inférieure ou égale à 1000 ppm, Liquide : V supérieur ou égal à 10 CL50; CL50 inférieure ou égale à 1000 ppm, et les critères pour Danger par Inhalation Zone A ne sont pas rencontrés, ZONE DANGEREUSE C: CL50 supérieure à 1000 ppm et inférieure ou égale à 3000 ppm, ZONE DANGEREUSE D: CL50 supérieure à 3000 ppm et inférieure ou égale à 5000 ppm.

DONNÉES CONCERNANT LA PUBLICATION

Le Guide des Mesures d'Urgence 2008 (GMU2008) a été rédigé par le personnel de Transports Canada, du Département aux Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique, avec l'aide de nombreuses personnes intéressées du gouvernement et de l'industrie incluant la collaboration de CIQUIME de l'Argentine. Les principaux auteurs du GMU depuis ses débuts ont été Michel Cloutier de Transports Canada et George Cushmac du Département aux Transports des États-Unis. Les services d'impression et de publication sont fournis par l'Administration des pipelines et des matières dangereuses (PHMSA) par l'entremise de la section Formation et Initiatives.

Le GMU2008 se fonde sur les précédents guides de mesures d'urgence de Transports Canada, du Département aux Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique. Le GMU2008 est publié en trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. Le Guide des Mesures d'Urgence a été traduit et imprimé en plusieurs autres langues incluant le chinois, l'allemand, l'hébreu, le japonais, le portugais, le coréen, le hongrois, le polonais, le turc et le thaï.

Nous encourageons tout pays désirant participer dans les publications futures de ce guide à nous fournir les numéros de téléphone de leurs centres d'urgence respectif pour inclusion dans cette publication. Prière de contacter les sites Internet ou les numéros de téléphones fournis ci-dessous.

DISTRIBUTION DU PRÉSENT GUIDE

L'objectif premier est de placer une copie du GMU2008 dans chaque véhicule de service public d'urgence et, à cette fin, de le distribuer aux autorités fédérales, d'État, provinciales et locales en matière de sécurité publique. La distribution du présent guide se fait grâce à la coopération volontaire d'un réseau d'organismes-clés. Les organismes de service d'urgence qui n'ont pas encore reçu des copies du GMU2008 doivent communiquer avec le centre de distribution de leur pays, de leur État ou de leur province. Aux États-Unis, on peut se procurer des renseignements concernant le centre de distribution le plus près auprès du Hazardous Materials Safety Web Site au <http://hazmat.dot.gov> ou téléphoner au 202-366-4900. Au Canada, communiquer avec CANUTEC, au 613-992-4624, ou par Internet au <http://www.canutec.gc.ca> pour obtenir des renseignements. Au Mexique, appeler le SCT au 52-55-5684-1275 ou 684-0188, également par courrier électronique à iflores@sct.gob.mx. En Argentine, appeler CIQUIME au 011-4613-1100, par Internet au site <http://www.ciquime.org.ar>, ou par courrier électronique à gre2008@ciquime.org.ar

REPRODUCTION ET REVENTE

Les copies du GMU2008 fournies gratuitement aux pompiers, aux policiers et aux autres services d'urgence ne doivent pas être revendues. Le GMU2008 (PHH50-ERG2008) peut être reproduit sans autorisation en autant que les conditions suivantes soient respectées :

Les noms et les sceaux des gouvernements participants ne peuvent être reproduits sur une copie de ce document à moins que la copie n'en reproduise le contenu intégral (texte, présentation et couleurs) avec exactitude et sans modification. De plus, le nom et l'adresse de l'éditeur doivent apparaître en entier en quatrième de couverture de chaque copie.

Nous sollicitons les commentaires constructifs concernant le GMU2008, notamment en ce qui concerne son utilité lors des incidents liés à la manutention des marchandises dangereuses. Faire parvenir ces commentaires aux adresses suivantes:

Au Canada:

Directeur, CANUTEC
Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0N5

Téléphone: 613-992-4624 (renseignements)
Télécopieur: 613-954-5101
Courrier électronique: canutec@tc.gc.ca

Aux États-Unis:

U.S. Department of Transportation
Pipeline and Hazardous Materials Safety Research Administration
Office of Hazardous Materials Initiatives and Training (PHH-50)
Washington, DC 20590-0001

Téléphone: 202-366-4900
Télécopieur: 202-366-7342
Courrier électronique: erg2008@dot.gov

Au Mexique:

Secretaría de Comunicaciones y Transportes
Dirección General de Autotransporte Federal
Dirección de Transporte de Materiales y Residuos Peligrosos
Calzada de las Bombas No. 411-9 Piso,
Colonia San Bartolo Coapa
Coyoacán 04800, D.F.
Mexique

Téléphone et télécopieur: +52-55-5684-1275 et 684-0188

En Argentine:

Centre d'Information pour Urgences Chimiques (CIQUIME)
Juan Bautista Alberdi 2986
C1406GSS Buenos Aires, Argentine
Téléphone +54-11-4613-1100 Télécopieur (011) 4613-3707
Courrier électronique: gre2008@ciquime.org.ar

NOTES

NOTES

NOTES

En général, le Guide des Mesures d'Urgence est révisé et publié régulièrement tous les quatre ans. Cependant, dans le cas où une erreur importante, une omission ou un changement de connaissance se seraient produits, des instructions spéciales pour modifier le Guide (soit à l'encre, avec un collant, ou au moyen d'un supplément) seraient émises.

Les utilisateurs de ce Guide devraient vérifier à intervalle régulier (environ tous les 6 mois) pour s'assurer d'avoir la dernière version du Guide. Les changements devraient être notés ci-dessous. Veuillez communiquer avec:

DOT/PHMSA

<http://hazmat.dot.gov/pubs/erg/guidebook.htm>

TRANSPORTS CANADA

<http://www.tc.gc.ca/canutec/fr/guide/guide.htm>

CIQUIME

<http://www.ciquime.org.ar>

Ce Guide contient les changements datés du:

ORGANISMES D'INTERVENTION D'URGENCE

MEXIQUE

1. SETIQ

01-800-00-214-00 dans la République du Mexique
Pour les appels effectués à Mexico et la Région Métropolitaine
5559-1588
Pour les appels d'autres provenances:
+52-55-5559-1588

2. CENACOM

01-800-00-413-00 dans la République du Mexique
Pour les appels effectués à Mexico et dans la zone métropolitaine:
5128-0000 postes 11470, 11471, 11472, 11473, 11474, 11475, 11476 et 11477
Pour les appels d'autres provenances:
+52-55-5128-0000 postes 11470, 11471, 11472, 11474, 11475 et 11476

ARGENTINE

1. CIQUIME

0-800-222-2933
(Pour la République de l'Argentine)
+54-11-4613-1100 Pour les appels d'autres provenances

BRÉSIL

1. PRÓ-QUÍMICA

0-800-118270
(Sans frais d'interurbain au Brésil)
+55-11-232-1144 Pour les appels d'autres provenances
(Les appels à frais virés sont acceptés)

COLOMBIE

1. CISPROQUIM

01-800-091-6012 en Colombie
Pour les appels de Bogota, Colombie, **288-6012**
Pour les appels d'autres provenances, **+57-1-288-6012**

Pour plus de détails, consultez la section **“QUI CONTACTER POUR ASSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE ”**

ORGANISMES D'INTERVENTION D'URGENCE

CANADA

1. CANUTEC

613-996-6666

(Les appels à frais virés sont acceptés)

***666 cellulaire** (Canada seulement)

ÉTATS-UNIS

1. CHEMTREC®

1-800-424-9300

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

703-527-3887 (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

2. CHEMTEL, INC.

1-888-255-3924

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, Porto Rico, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

813-248-0585 (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

3. INFOTRAC

1-800-535-5053

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

352-323-3500 (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

4. 3E COMPANY

1-800-451-8346

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

760-602-8703 (Pour les appels d'autres provenances;

les appels à frais virés sont acceptés)

5. ENVOIS MILITAIRES

703-697-0218 - Explosifs / munitions

(Les appels à frais virés sont acceptés)

1-800-851-8061 - Toute autre marchandise dangereuse

6. CENTRE ANTIPOISON (ÉTATS-UNIS seulement)

1-800-222-1222 (appel gratuit aux États-Unis)

**CE DOCUMENT NE SERT PAS DE GUIDE DE
CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR
LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
OU POUR GÉNÉRER DES DOCUMENTS DE SÉCURITÉ
EN MILIEU DE TRAVAIL POUR DES PRODUITS
CHIMIQUES SPÉCIFIQUES**

NON DESTINÉ À LA VENTE

**Ce document est distribué gratuitement aux organismes chargés de la
sécurité publique et ne peut être vendu.**



U.S. Department of Transportation
Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration



Transports Canada Transport
Canada



Secretariat of Transport and Communications